



ROYAUME DU MAROC

Le Maroc  
*entre*  
Objectifs *du* Millénaire  
*pour le*  
Développement  
*et*  
Objectifs  
*de*  
Développement Durable

*Les acquis et les défis*

Rapport National 2015



ROYAUME DU MAROC

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

Le Maroc  
*entre*  
Objectifs *du* Millénaire  
*pour le*  
Développement  
*et*  
Objectifs  
*de*  
Développement Durable

*Les acquis et les défis*

Rapport National 2015

Août 2015



[...] Il importe aussi d'amorcer, dès à présent, un effort de réflexion prospective et d'anticipation par rapport à la période post-2015, le but étant d'assurer la pérennité de nos actions actuelles et de mieux nous préparer à relever les nouveaux défis à venir. Nous devons donc œuvrer ensemble pour la consolidation d'un modèle harmonieux et solidaire de développement humain durable, et ce, dans le cadre d'une gouvernance mondiale aussi équitable qu'efficace. Il nous appartient aussi d'assurer, au profit des générations montantes, les conditions d'une vie digne et de construire un avenir commun où règnent sécurité et stabilité, progrès et prospérité.



*Extrait du discours prononcé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI  
devant le Sommet de l'ONU sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)  
qui s'est tenu à New York du 20 au 22 septembre 2010.*





## Méthode d'élaboration du rapport

Le présent rapport de l'année 2015 revêt un caractère particulier pour deux raisons. Il dresse le bilan global des réalisations des OMD sur toute la période de référence 1990-2015. Il se base sur les données actualisées tirées des résultats du Recensement général de la population et de l'habitat, de l'Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages de l'année 2014 et de l'Enquête démographique à passages répétés de 2010. Il constitue ainsi un outil d'analyse sur l'ensemble du contexte économique et social du Maroc au cours de la période 1990-2015 et une base d'évaluation de ses performances dans les dimensions économique, sociale et institutionnelle. Il met l'accent également sur les principaux défis et les priorités du Maroc pour l'après-2015.

Le Haut-Commissariat au Plan chargé, depuis 2003, de l'élaboration du rapport de suivi des réalisations par le Maroc des Objectifs du Millénaire pour le Développement a inscrit régulièrement ces rapports dans une démarche participative et concertée. Six rapports (2003, 2005, 2007, 2009 et 2012) ont ainsi été élaborés selon cette approche, impliquant les Organismes des Nations Unies (PNUD, FNUAP, OMS, ONU-Femmes, ONU-SIDA, CEA, UNICEF), les départements ministériels concernés et les représentants de la société civile.

Au fil du temps, ces rapports ont été affinés, et des thématiques spécifiques y ont été traitées. Ainsi, la dimension genre a été intégrée à partir de 2005 par l'adoption de cibles spécifiques et par la ventilation des indicateurs par sexe. Le rapport de 2009 a été enrichi par deux chapitres consacrés à l'analyse de l'impact de la crise économique mondiale et des effets des changements climatiques sur les OMD. A l'occasion du rapport de 2012, d'autres indicateurs de mesure de la pauvreté ont été introduits ainsi qu'une comparaison régionale des différents objectifs du développement.

Le processus participatif d'élaboration de ces rapports a été également marqué par l'organisation d'ateliers de présentation du rapport national au niveau de certaines régions (Marrakech, Tanger, Meknès, Agadir, Oujda, Fès et Casablanca) afin d'élargir le débat avec les partenaires économiques et sociaux à l'échelle territoriale.

C'est en partie grâce aux recommandations de ces ateliers que le HCP, en partenariat avec les Agences du Système des Nations Unies, a entamé l'élaboration de quatre rapports régionaux (Grand Casablanca, Souss-Massa-Drâa, Oriental et Fès-Boulemane), après l'élaboration, en mars 2010, d'un rapport-pilote sur la région de Meknès-Tafilalet.

Dans le cadre de ce rapport, un plan de communication est prévu pour débattre de son contenu avec les décideurs, les ONG et le grand public et les sensibiliser aux nouveaux engagements de notre pays pour la période post-2015.

# Sommaire

	<b>Le Maroc entre OMD et ODD, les acquis et les défis</b> par Ahmed Lahlimi Alami, Haut-Commissaire au Plan	<b>7</b>
	<b>Réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement par objectif</b>	<b>25</b>
	<b>Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim</b>	<b>26</b>
	1. Tendance de la pauvreté monétaire entre 1990 et 2014	26
	2. Tendance des inégalités entre 1990 et 2014	28
	3. Défis majeurs en matière de lutte contre la pauvreté et l'inégalité	29
	4. Axes de la lutte contre la pauvreté et l'inégalité	29
	<b>Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous</b>	<b>34</b>
	1. Situation actuelle	34
	2. Contraintes	39
	3. Stratégie adoptée	39
	<b>Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>	<b>42</b>
	1. Situation actuelle	42
	2. Contraintes	47
	3. Stratégie adoptée	47
	<b>Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans</b>	<b>50</b>
	1. Situation actuelle	50
	2. Contraintes	51
	3. Stratégie adoptée	51
	<b>Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle</b>	<b>54</b>
	1. Situation actuelle	54
	2. Contraintes	55
	3. Stratégie adoptée	55
	<b>Objectif 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies</b>	<b>58</b>
	1. Situation actuelle	58
	2. Contraintes	61
	3. Stratégie adoptée	62
	<b>Objectif 7 : Assurer un environnement durable</b>	<b>66</b>
	1. Situation actuelle	67
	2. Contraintes	70
	3. Stratégie adoptée	70
	<b>Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement</b>	<b>74</b>
	1. L'aide publique au développement	74
	2. Le financement des secteurs sociaux au Maroc	74
	3. L'engagement du Maroc pour la coopération Sud-Sud et triangulaire	75
	<b>Annexe : Synthèse des résultats des consultations nationales tenues durant les années 2013 et 2014 sur les priorités de développement de l'après-2015</b>	<b>79</b>
	Liste des acronymes	<b>82</b>

# Introduction

## Le Maroc entre OMD et ODD, les acquis et les défis

par Ahmed Lahlimi Alami,  
Haut-Commissaire au Plan

Une année à peine après l'avènement du règne de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Royaume du Maroc souscrivait, avec les chefs d'Etat et de gouvernement réunis à l'occasion de la 55<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies de septembre 2000, à l'engagement de la communauté internationale de réaliser, à l'horizon 2015, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

La croissance économique et le développement humain au Maroc continuaient encore à connaître un lourd passif, hérité de l'éprouvante période de l'endettement et de l'ajustement structurel des années 80-90. L'amorce, au milieu et à la fin de ces années, d'une politique de réforme économique, d'ouverture démocratique et de réduction de la pauvreté, ne limitait que passablement les niveaux de ces déficits.

Aussi les Objectifs du Millénaire pour le Développement ont-ils conforté la volonté affichée par le nouveau règne, à l'aube de son avènement, d'engager le pays dans un processus d'adaptation progressive de ses structures économiques, sociales et institutionnelles aux normes du mode de production des richesses et du système de valeurs universalisées par une mondialisation triomphante. La déclinaison politique de cette démarche pour l'accès à une compétitivité globale de l'économie et de la société lui a conféré la dimension d'une stratégie d'édification d'un projet de société à laquelle le jeune Roi, fort de l'adhésion des forces vives de la Nation, devait résolument consacrer son leadership historique, constitutionnel et populaire.

### L'option des réformes sociétales et institutionnelles pour une compétitivité globale

Pour son appropriation par les élites économiques, sociales et politiques, ce projet a dû être inauguré par un large débat public et sans complaisance sur les

abus de pouvoir et les déficits sociaux que le Maroc a connus depuis son indépendance, sur la base des conclusions d'enquêtes menées, en toute liberté, par les anciens détenus politiques et les militants des droits de l'Homme.

Sous les bons auspices des mutations annoncées, un processus de réformes a été amorcé avec la résolution de réduire les inégalités sociales, territoriales et de genre et de démocratiser le système institutionnel de gouvernance. Des avancées significatives ont été progressivement réalisées sur la voie de ces objectifs en synergie avec l'émergence, dans la vie économique et sociale, de nouvelles générations ouvertes sur le monde et aspirant à moderniser leur modèle de consommation.

L'engagement de l'Etat de réhabiliter, indemniser et réinsérer dans la vie nationale les victimes historiques des abus de pouvoir a été globalement honoré. Le pluralisme historique, notamment linguistique et culturel, de l'identité nationale a été reconnu et valorisé. Les droits de la personne humaine ont pris le chemin d'une plus grande conformité avec les dispositions des conventions et protocoles édictées, en la matière, par les instances compétentes des Nations Unies. Soutenu par la consécration constitutionnelle de la primauté du droit international dans ce domaine, le libre exercice de ces droits bénéficie de la défense d'un conseil national pluraliste et indépendant et de la veille des organisations de la société civile dédiées à cet effet. Une politique de discrimination positive a ouvert aux filles, en particulier rurales, les portes de l'égalité d'accès à l'école et aux femmes la voie d'une présence croissante dans les institutions représentatives. Les acquis successifs sur la voie de l'égalité des droits liés au genre dans les sphères matrimoniale, sociale et politique ont été couronnés par la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

La participation des organisations professionnelles, des syndicats et des associations de la société civile



à l'élaboration, à la mise en œuvre et au contrôle des politiques publiques a connu une dimension nouvelle et, en 2011, une consécration constitutionnelle avec notamment l'institutionnalisation du dialogue social et d'institutions indépendantes de veille sur la démocratisation de la gouvernance. Avec leur poids dans la Chambre des conseillers du Parlement et la place majoritaire qu'ils occupent dans le Conseil économique, social et environnemental (CESE), les institutions indépendantes de protection des droits de l'Homme, de moralisation de la vie publique, de l'égalité d'accès aux moyens publics de communication audiovisuelle et dans d'autres institutions de gouvernance, ces acteurs économiques et sociaux contribuent par leur savoir et leurs expériences à donner à la démocratisation du pays une vocation participative croissante.

La volonté de consolider l'indépendance du pouvoir judiciaire et de renforcer son rôle dans la protection des droits et des libertés des citoyens a présidé à un processus de réforme du système judiciaire. Ce processus, amorcé au cours des années 90, s'est inscrit dans une démarche de spécialisation des juridictions dans les domaines du commerce, de la finance et de l'administration et de suppression progressive des tribunaux d'exception. La limitation de la compétence des tribunaux militaires exclusivement aux justiciables relevant de la discipline militaire et aux seuls cas de violation par ces derniers de cette discipline a été l'une des réformes emblématiques dans ce domaine. Le processus des réformes judiciaires a été couronné par la loi organique relative au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire prévu par la Constitution et l'adoption, après un large débat public, de la Charte nationale de réforme de la Justice.

La sphère religieuse dont la surdétermination des valeurs et des comportements individuels et collectifs dans les sociétés musulmanes est connue a, de son côté, fait l'objet d'un réaménagement institutionnel marqué par une délimitation rigoureuse de son champ de compétence. Les prérogatives éminentes du Roi, dans ce domaine, au titre de son statut historique et constitutionnel de « Commandeur des croyants », ont été confirmées au bénéfice des valeurs de tolérance et d'ouverture qui contribuent encore à protéger le Maroc de toute dérive populiste.

Par ailleurs, une réforme profonde du cadre juridique et institutionnel régissant le statut des collectivités territoriales a été adoptée, en juin 2015, par le Parlement. Elle consacre le concept de la « régionalisation avancée », dont Sa Majesté le Roi avait précisé le contenu en même temps qu'il annonçait les grandes lignes de la réforme constitutionnelle, dans son discours du 9 mars 2011 qui constitue, à cet égard,

l'acte fondateur de la géographie institutionnelle du Maroc de demain.

Avec l'entrée en vigueur de cette grande réforme et après les élections régionales et communales, tenues en septembre 2015, les politiques publiques seront largement décentralisées au profit des conseils et présidents des nouvelles 12 régions du Maroc. Ils jouissent, dans ce cadre, de larges compétences propres, partagées ou transférables, selon le principe de subsidiarité en matière de développement économique et social de leurs régions. Dotés, à cet effet, de ressources financières renforcées, ils disposent également de nouveaux cadres institutionnels de promotion des solidarités inter-territoriales et de mécanismes spéciaux de financement, au service de l'intégration économique et de la résorption des déficits sociaux de leurs territoires. Elus les uns et les autres au suffrage universel direct, la légitimité de leur pouvoir doit s'en trouver consolidée et le contrôle par les citoyens de leur gestion renforcé.

La régionalisation qui, dans le plan initial des réformes, devait constituer le prélude à une nouvelle Constitution a été, avec l'instabilité qui a affecté l'environnement géopolitique du pays au cours du printemps 2011, reléguée au second rang des priorités au profit de la réforme constitutionnelle adoptée par référendum, le 29 juillet 2011, et dont elle est devenue l'une des principales dispositions.

La nouvelle Constitution consacre, dans ses dispositions générales, le caractère « constitutionnel, démocratique, parlementaire et social » de la monarchie marocaine, délimite les pouvoirs du Roi à son double titre de Chef d'Etat et de « Commandeur des croyants », renforce les pouvoirs du Parlement et élargit le champ des attributions du Gouvernement et les prérogatives de son chef. Outre la régionalisation avancée, elle consacre les réformes sociétales et institutionnelles mises en œuvre, depuis les années 2000, et ouvre la voie à une nouvelle génération d'avancées démocratiques. La participation des citoyens, notamment des femmes, des jeunes, et des différents types d'association de la société civile à la gestion démocratique des politiques publiques dans les domaines économique, social et politique, jusqu'alors plutôt « circonstancielle », s'inscrit, ainsi, dans le socle constitutionnel. Par une disposition novatrice, la Constitution confère, par ailleurs, à l'équilibre des finances publiques le rang d'une obligation constitutionnelle du Gouvernement et du Parlement. De ce fait, la durabilité du modèle de croissance de l'économie devient une exigence nationale qui engage la responsabilité de l'Etat. Ces dispositions à caractère économique et sociétal constituent, dès lors, le référentiel budgétaire et institutionnel de ce modèle.

## Un modèle partenarial de croissance

A l'aube du nouveau millénaire, héritant d'une économie de taille plutôt moyenne, relativement diversifiée et peu compétitive, le Maroc a fait le pari d'édifier, dans un contexte international marqué par une globalisation concurrentielle des marchés, un modèle de croissance inclusive sur la base du libéralisme économique et de la démocratie.

Dans cette perspective, la mise à niveau du cadre juridique et institutionnel d'une économie longtemps administrée a été accélérée pour engager une convergence de ses normes avec celles que la mondialisation a érigées en pré-requis d'une compétitivité durable. La libéralisation de l'économie et la privatisation des entreprises publiques, qui en a été le corollaire, amorcées, au cours des années 80-90, ont été étendues à un nombre croissant de secteurs économiques et, récemment, sociaux avec la finalité de les faire bénéficier des opportunités des transferts de technologies, de savoir-faire et de modèles de gestion au profit de leur restructuration compétitive. Elles ont eu aussi, dans des cas de secteurs stratégiques, l'avantage de procurer à l'Etat des ressources nouvelles, pertinemment consignées dans un fonds extrabudgétaire affecté exclusivement aux investissements. Le partenariat avec l'Union européenne, aujourd'hui promu à un statut privilégié, et les accords de libre-échange conclus avec les Etats-Unis d'Amérique et des pays du Moyen-Orient et d'Afrique ont constitué, de par l'histoire et la géopolitique, l'opportunité offerte d'emblée au Maroc d'accéder à cette convergence et d'en connaître les exigences et les avantages.

Soutenus dans ce contexte par une politique budgétaire résolument expansionniste et une gestion monétaire particulièrement accommodante, l'une et l'autre favorisées, au début des années 2000, par une aisance exceptionnelle des finances extérieures, l'investissement et la consommation finale des ménages ont été érigés en facteurs stratégiques de croissance du capital physique, de valorisation du capital humain et d'amélioration des conditions de vie de la population.

Avec une contribution moyenne, entre 2004 et 2014, de l'ordre de 24% de l'Etat et des entreprises et établissements publics à l'investissement national et le poids croissant dans ce dernier des ressources mobilisées dans les partenariats public-privé, l'Etat a de fait acquis un outil opérationnel de pilotage du processus de structuration sectorielle et territoriale de l'économie nationale. La concentration de l'effort d'investissement dans les infrastructures économiques et sociales a constitué, à cet égard, l'axe central de la stratégie de valorisation des atouts compétitifs du

pays et de promotion de l'attractivité de ses régions. Pour en potentialiser l'efficacité, les rapports entre un Etat excipant de sa mission de développementiste et un secteur privé soucieux de profits sécurisés ont eu tendance à privilégier des formes partenariales dans la réalisation d'investissements de dimension stratégique.

A la faveur de la dynamique née des partenariats public-privé, de véritables pôles de développement régionaux ont été érigés autour de grands projets portuaires, autoroutiers, ferroviaires, hydrauliques et énergétiques; des programmes de restructuration stratégique de plusieurs secteurs, notamment de l'agriculture, du tourisme, de l'industrie et de l'énergie, ont été élaborés et mis en œuvre avec la participation des organisations professionnelles concernées; des plans d'aménagement des infrastructures urbaines et de rénovation du patrimoine architectural et du cadre de vie des villes impériales et de leurs satellites ont été lancés dans le cadre de conventions entre des institutions publiques et semi-publiques et des collectivités territoriales voire, dans certains cas, des associations de la société civile.

Les activités économiques et sociales déployées autour des grands projets régionaux ont contribué à une large redistribution territoriale des valeurs ajoutées, des emplois et des revenus. Elles participent de cette amorce de la relocalisation que connaît l'économie nationale en faveur de régions longtemps marginalisées. L'émergence de nouveaux pôles de développement, au nord, à l'est et au sud du pays, est, à cet égard, annonciatrice d'une future géographie économique du Maroc. Les provinces sahariennes en constituent une forte illustration avec des taux de croissance en valeur de l'investissement et de la consommation finale des ménages, en moyenne annuelle, égaux ou supérieurs à ceux des autres régions du Royaume, y compris Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kénitra.

Dans ce processus de reconfiguration de son paysage et de son profil économique, le Maroc a dû, entre 1999 et 2014, investir, en moyenne annuelle, 107,2% de son épargne nationale. Avec un taux de 31,7% du produit intérieur brut (PIB), passant de 25,8% en 1999 à 32,2% en 2014, le Maroc a multiplié par près de trois l'investissement national brut en valeur. Il a renforcé son économie par des infrastructures économiques et sociales de grande qualité et en a amélioré notablement l'attractivité sans, cependant, en avoir modifié significativement les structures. Les secteurs classiques de l'industrie, des mines et de l'énergie, avec 21% du PIB, ont plutôt tendance à connaître une baisse de leurs taux de croissance ou de leurs parts dans les exportations. Récemment, des produits émergents de l'automobile, de l'électronique et de l'aéronautique ont,

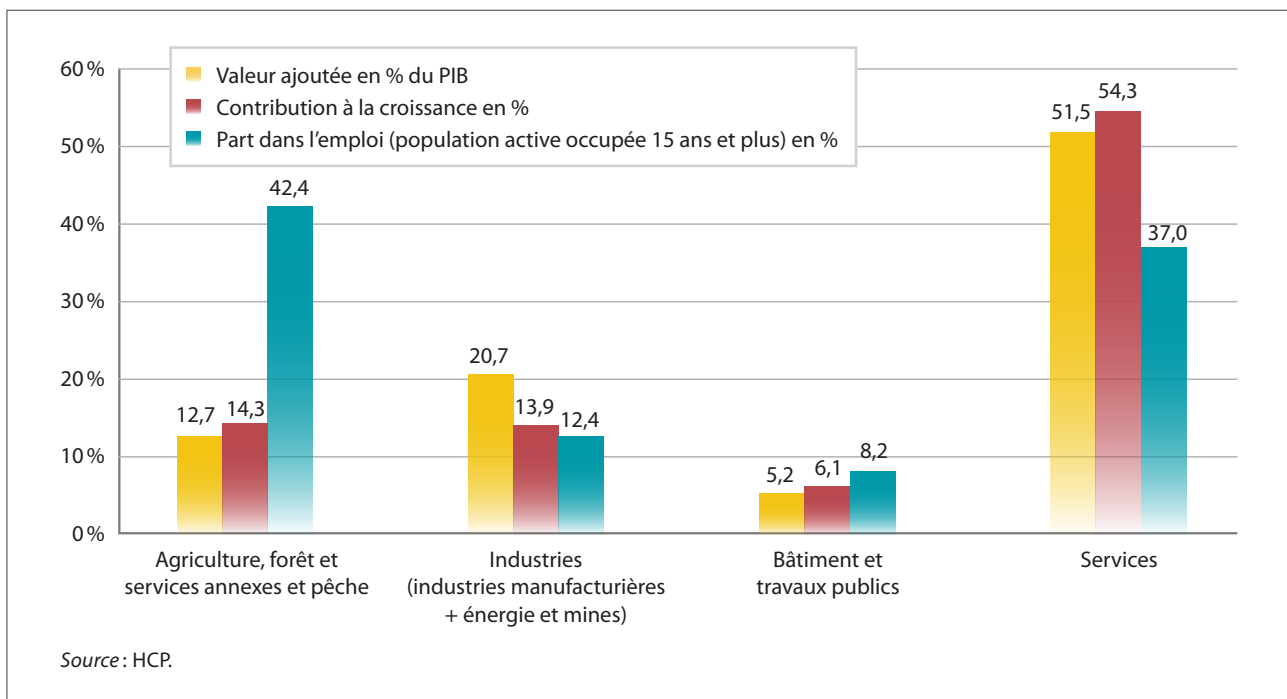
néanmoins, amorcé une relative percée dans la valeur ajoutée nationale et apporté une précieuse aubaine à l'offre nationale exportable. Il n'en reste pas moins que l'agriculture, les services et les BTP continuent d'être, avec 69,2%, les principaux contributeurs au PIB. Largement dominés par des activités de faible productivité ou informels, ils sont également les principaux marqueurs de la structure de l'emploi où ils représentent au total 87,5%, avec respectivement 42,7%, 36,8% et 8,1% (graphique n° 1).

aux services sociaux de base, à la santé et au système d'enseignement de formation. Dans ce cadre, la part consacrée par le budget général de l'Etat au secteur social est passée de 41% à 55% entre 1999 et 2014, avec une part de 5,2% en moyenne affectée à la santé et 25% au secteur de l'enseignement et à la formation représentant respectivement 1,3% et 6,2% du PIB.

Par ses programmes intégrés de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité dans les communes rurales et les zones suburbaines les plus défavorisées, l'Initiative

Graphique n° 1

### Parts des secteurs économiques dans le PIB et l'emploi et leurs contributions à la croissance économique (moyenne annuelle 2000-2014)



Les emplois, plutôt précaires en termes de qualification, de stabilité et de rémunération, sont, aux trois quarts, le lot d'une main-d'œuvre non diplômée masculine, saisonnière et occasionnelle, contrainte à une très forte mobilité sectorielle en fonction des conjonctures économiques. Ils ont, cependant, été à l'origine de 46,3% du revenu national brut disponible des ménages et, avec un taux d'inflation maintenu à un niveau particulièrement bas, d'une forte progression de leur pouvoir d'achat. Ils ont contribué par ailleurs, avec la généreuse politique budgétaire, suivie jusqu'en 2013, en matière de recrutement et de salaire dans la fonction publique et de subvention à la consommation, à un plus large accès des ménages aux revenus et

Nationale pour le Développement Humain (INDH) a constitué, à cet égard, un appui précieux aux actions budgétaires dans le secteur social. Associant, dans ce cadre, l'amélioration des infrastructures sociales, l'alphabétisation et la formation, l'appui aux associations locales de développement et l'aide à la création de projets générateurs de revenus par, en particulier, les jeunes et les femmes, ce grand projet, conçu par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a ainsi apporté, depuis son inauguration en 2005, une valeur ajoutée spécifique à la dynamique de répartition des revenus et de l'emploi dans l'ensemble du territoire national par son modèle de ciblage social et géographique des programmes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Dans ces conditions, la consommation finale et l'investissement sont devenus les moteurs de la croissance contribuant à son taux moyen de progression, respectivement par environ 73,9% et 39,6%. Avec la contribution négative de la demande extérieure, la demande intérieure a marqué par son hégémonie l'identité du modèle de croissance du Maroc et focalisé les doutes sur sa durabilité.

## Un modèle de croissance à l'épreuve de la crise

A la faveur du volontarisme qui a présidé, depuis le début des années 2000, à la double politique d'investissement et de consommation, le modèle de croissance, malgré ses fragilités potentielles, a réalisé des performances soutenant avantageusement la comparaison avec celles des pays de même niveau que le Maroc et plus nantis en termes de dimension territoriale, de poids démographique et de richesses naturelles.

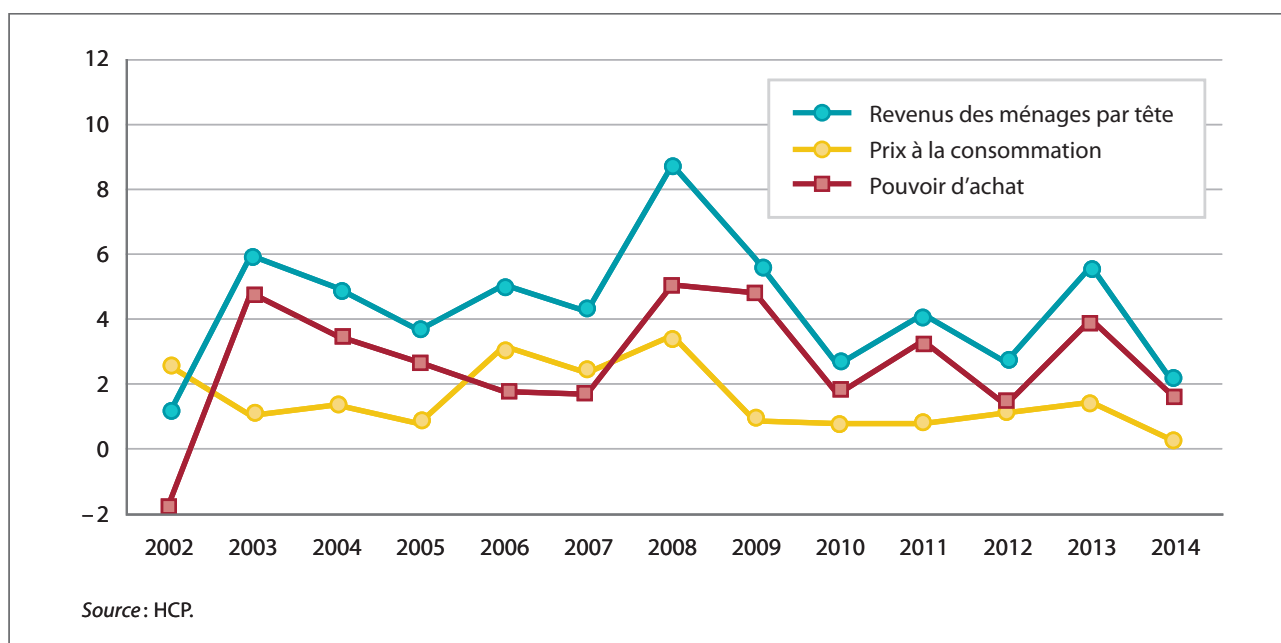
L'investissement national en moyenne annuelle, de l'ordre du tiers de la richesse nationale, constitue l'un des taux par rapport au PIB les plus forts dans le monde. Les dépenses de la consommation brute finale des ménages ont connu une progression de 4,2%

par an. Le taux de croissance économique a récupéré une relative robustesse en passant à 4,4%, au lieu des 3% de la décennie 90. Le secteur primaire, moins soumis aux aléas pluviométriques, a affiché un taux de croissance soutenu de 4,7% après 0,3% durant la période 1990-1999. Le taux de chômage est passé de 13,9% à moins de 10%. Le revenu brut disponible des ménages s'est amélioré avec un taux de croissance global de 6,3% et par habitant de 5,1%. Compte tenu d'une variation des prix à la consommation maintenue à 1,6%, le pouvoir d'achat des ménages s'est amélioré de 3,5% par an (graphique n° 2). Comme il sera détaillé au chapitre consacré aux OMD, la pauvreté sous toutes ses formes a été largement éradiquée en milieu urbain et a fortement baissé en milieu rural. Les inégalités amorcent une baisse, et les OMD ont été réalisés ou devraient l'être en 2015.

C'est dans ces conditions que l'économie nationale, entraînée par la vitesse acquise de son dynamisme, a marqué une relative résilience aux effets de la crise internationale de 2007-2008. Frappant de plein fouet les économies des principaux partenaires du Maroc notamment européens, cette crise a, en particulier, impacté les performances des secteurs non agricoles. En perdurant, cet impact s'est aggravé sous l'effet des politiques de restrictions budgétaires et des mesures quasi protectionnistes adoptées par certains de ces pays.

Graphique n° 2

### Evolution du revenu des ménages par tête, des prix à la consommation et du pouvoir d'achat (variation en %)



Dans la période 2008-2014, en comparaison avec celle de 1999-2007, les performances réalisées ont connu une nette régression. En moyenne annuelle, la croissance des secteurs non agricoles a baissé de 5% à 3,5% tirée vers le bas par les BTP, les énergies et les mines et à moindre niveau les services, à l'exclusion des industries manufacturières qui ont maintenu leur taux de croissance (graphique n° 3).

La création nette d'emplois est passée de 151 000 à 84 000 postes en moyenne annuelle. Le taux de croissance annuel en volume de l'investissement brut a baissé de 4 points entraînant une baisse de 0,4 point de la croissance en volume de la demande intérieure.

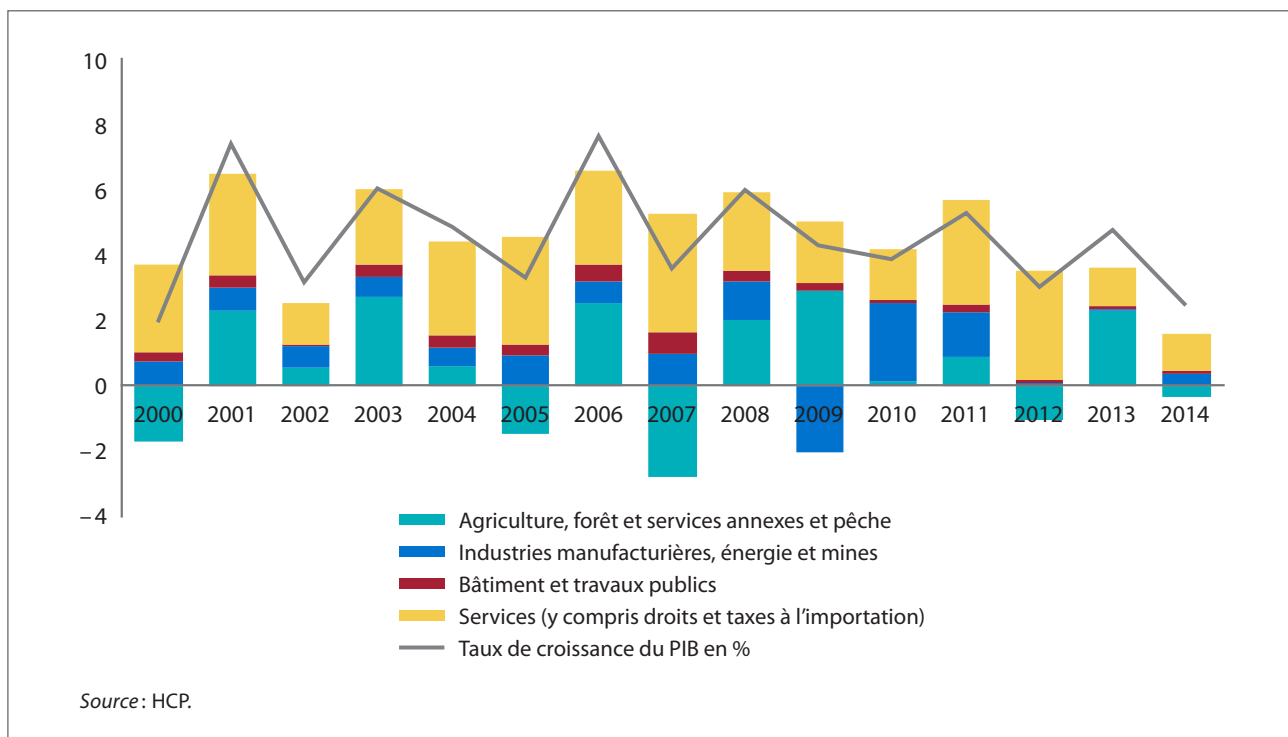
Alors que le taux de croissance moyen annuel de l'offre nationale et celui de la demande étrangère adressée au Maroc avaient tendance, l'un et l'autre, à baisser, celui de la consommation finale des ménages était plutôt orienté à la hausse, passant de 3,9% à 4,6% par an, et accentuait sa pression sur le déséquilibre de la balance commerciale. Avec l'augmentation des prix internationaux des produits énergétiques et alimentaires et le recul des transferts extérieurs, les déficits du compte courant de la balance des paiements et des finances publiques se sont creusés, atteignant, en 2012 des niveaux record, respectivement de 9,5% et de 6,8% du PIB (graphique n° 4).

La crise internationale a eu cette vertu de révéler l'essoufflement d'un modèle de croissance tiré par la demande intérieure sans la compétitivité d'une offre nationale exportable pour en assurer, dans la durée, un financement soutenable. Aussi, prenant acte de l'origine structurelle de cet essoufflement, le Maroc s'est-il engagé dans une nouvelle génération de réformes, longtemps reportées, pour rétablir les équilibres macroéconomiques, se prémunir contre les risques de détérioration des équilibres sociaux et apporter à son modèle de croissance les ressorts d'une plus grande durabilité.

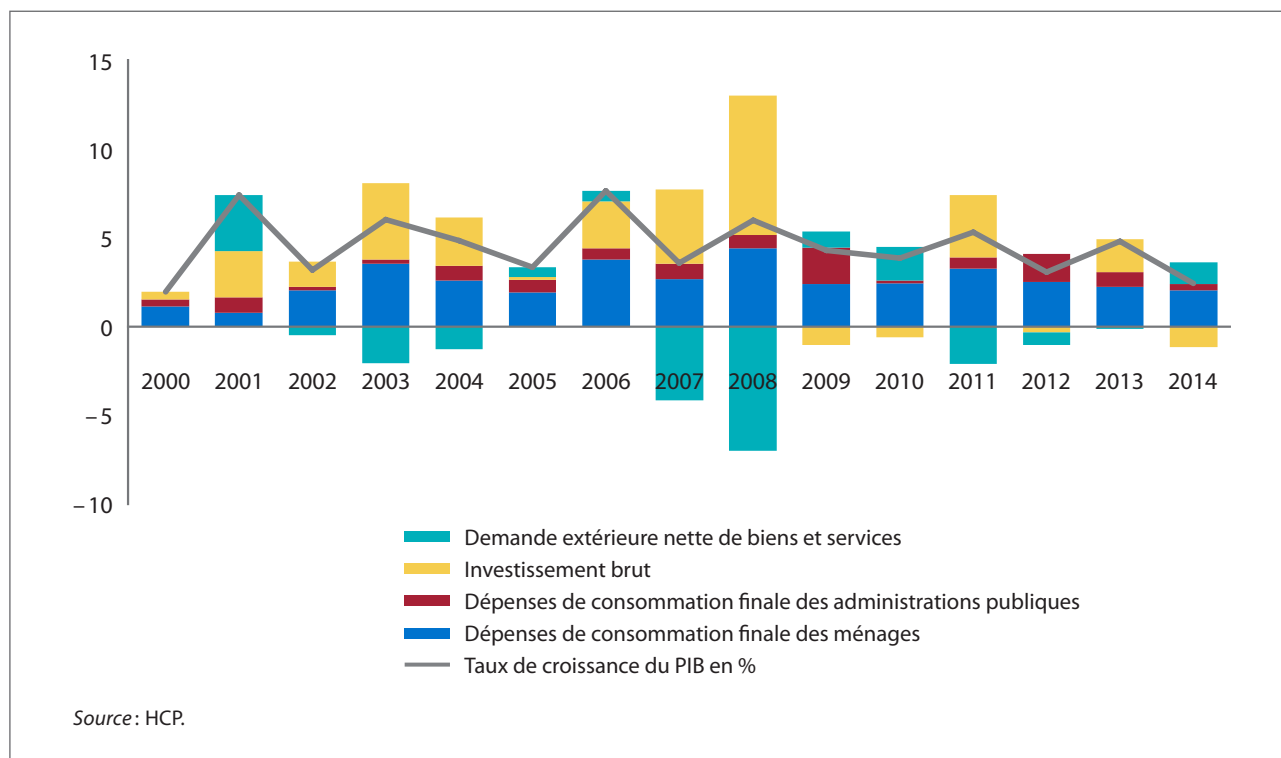
Dans ce cadre, la réduction du déficit des finances publiques, favorisée par la décrue qu'ont connue les prix des produits énergétiques, agricoles et alimentaires, est devenue un impératif national catégorique. Les subventions à la consommation de ces produits ont été, en grande partie, supprimées, les importations soumises à une maîtrise rigoureuse et la réforme du système des retraites, en partie menacé d'insolvabilité, mise à l'ordre du jour. Par anticipation aux règles édictées par la loi organique des finances, prévue par la Constitution, les lois de finances devraient s'inscrire, désormais, dans une pluri-annualité des programmes budgétaires, une déclinaison des politiques prévues pour les réaliser par secteur, région

Graphique n° 3

### Contribution des secteurs de production à la croissance économique (en points du taux de croissance du PIB)



**Graphique n°4**  
**Contribution des éléments de la demande à la croissance économique**  
*(en points du taux de croissance du PIB)*



et genre et une structuration, par projet ou action, des crédits affectés à leur financement. Les dépenses budgétaires devraient en gagner en transparence, le contrôle parlementaire en pertinence et la cohérence des politiques publiques en visibilité. Les dépenses de gestion de l'Etat continuent, cependant, à montrer une grande rigidité à la baisse malgré une relative tendance à la rigueur de la politique de recrutement, de salaires et de dépenses de l'administration publique.

Dans ces conditions, le déficit du budget et celui du compte courant de la balance des paiements prennent, depuis 2013, la voie du redressement, passant respectivement, entre 2012 et 2014, de 6,8% du PIB à 4,6% et de 9,5% à 5,5%. Par ailleurs, le taux d'endettement du Trésor et celui de la dette publique globale, connaissant, l'un et l'autre, une tendance à la hausse depuis 2009, devraient, en conséquence, connaître une quasi-stabilité à partir de 2015. Même si ces performances trouvent leur origine dans un plus grand souci de maîtrise budgétaire et dans l'amélioration relative de la balance commerciale, sous l'effet, en particulier, des exportations croissantes des produits des métiers mondiaux du Maroc, elles n'en restent pas moins dues, en grande partie, à la conjoncture internationale provisoirement favorable.

Aussi le Maroc a-t-il pris la mesure de la faible compétitivité des secteurs classiques de son économie, notamment l'agriculture, les industries, les mines et l'énergie et de sa forte dépendance énergétique. Cette réalité prend d'autant plus de relief avec les mutations profondes des sources sectorielles, technologiques et territoriales de la compétitivité et des profits que connaît le contexte économique mondial. Les programmes de restructuration de ces secteurs ont été, dès lors, accélérés pour en valoriser les avantages comparatifs effectifs et potentiels. C'est ainsi que des secteurs, en particulier ceux de l'agriculture, des industries et de l'énergie, connaissent une nouvelle dynamique de réformes structurelles, d'investissement et de mobilisation des initiatives publiques et privées.

Avec le plan de développement agricole baptisé « Plan Maroc Vert » (PMV), le secteur agricole, bénéficiant, pendant longtemps, du soutien de l'Etat aux équipements hydrauliques beaucoup plus qu'à la mise en valeur agricole, a rejoint les secteurs prioritaires dans l'accès aux partenariats public-privé. Ambitionnant de transposer au secteur agricole les techniques d'organisation, de management et de marketing de l'industrie, le PMV a pour objectif d'assurer la sécurité alimentaire du pays, d'améliorer la

balance commerciale et de promouvoir des packages technologiques d'exploitation et d'irrigation économes de l'eau et conservateurs du sol. Il s'articule à cet effet autour d'une double démarche, la constitution de grands pôles de développement pour répondre, avec une compétitivité durable, à la demande extérieure traditionnelle et l'agrégation de petites et moyennes exploitations pénalisées par le morcellement foncier et la faible organisation des agriculteurs, dans le but de promouvoir des produits nouveaux du terroir labellisés et destinés à de nouvelles demandes des marchés.

Dans ce contexte, le secteur industriel, de son côté, est devenu l'enjeu central de la stratégie nationale de diversification de l'offre exportable et pourvoyeuse d'emplois durables. Aussi, capitalisant les acquis de son expérience dans les secteurs traditionnels des textiles, de l'agro-industrie et des industries extractives, le Maroc s'emploie-t-il avec ardeur à développer des écosystèmes autour des nouveaux métiers mondiaux, en particulier l'automobile, l'aéronautique, l'électronique, l'offshoring, l'agro-industrie et la chimie. Cette démarche vise à réaliser une plus grande intégration de ces activités dans la structure productive nationale et dynamiser leur insertion compétitive dans les chaînes de valeur mondiales.

La croissance prévue de 6% par an de la demande énergétique entre 2014 et 2020 et le contexte de forte dépendance des approvisionnements extérieurs dans ce domaine, confèrent, par ailleurs, à la question énergétique la dimension d'un enjeu stratégique pour le devenir de l'économie nationale. En conformité avec les engagements internationaux du Maroc de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et dans le but de contribuer à l'amélioration de la balance commerciale, le programme national de développement énergétique parie sur des projets ambitieux d'exploitation des importants gisements nationaux en énergie renouvelable de source hydraulique, solaire et éolienne. Les différentes composantes de ce programme se déploient dans le but de construire, à long terme, un bouquet énergétique diversifié où la part des énergies renouvelables passerait de 4,8% de la consommation en 2014 à 12,8% en 2020. La dépendance énergétique du Maroc devrait, dès lors, passer de 93,6% en 2013 à 86,82% en 2020 et la part des produits pétroliers baisser dans le mix énergétique de 58,4% à 48,5%.

Avec la politique de diversification de son offre exportable, la régionalisation avancée de sa gouvernance économique et sociale et le référentiel économique et sociétal consacré par sa Constitution, le Maroc est en voie de baliser le chemin d'une nécessaire durabilité de sa croissance économique et de s'ouvrir sur de nouvelles exigences de la non moins nécessaire durabilité de sa cohésion sociale.

Le nouvel agenda international de développement pour la prochaine quinzaine d'années présente un nouvel horizon pour recadrer son modèle social dans cette double perspective.

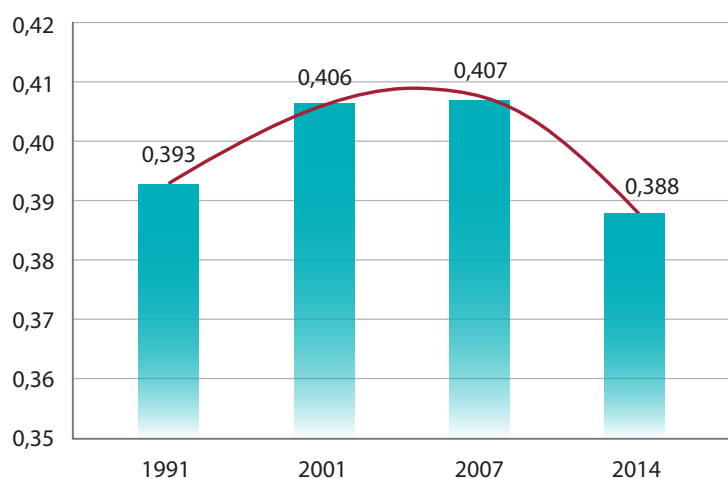
### Entre OMD et ODD, les acquis et les défis

Alors qu'au terme de 2015 la communauté internationale dresse le bilan des réalisations des OMD et dessine, sous le signe de la durabilité, ceux du nouvel agenda de développement, le Maroc doit s'inscrire dans la vision prospective du Message Royal adressé le 20 septembre 2010 à New York, lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur les OMD et procéder à l'évaluation des acquis qu'il doit consolider, des atouts qu'il doit valoriser et des défis qu'il doit relever, au regard des objectifs fixés par les agendas internationaux de développement. Cette évaluation a fait précisément l'objet des consultations nationales sur les perspectives post-2015 tenues à travers le pays, à l'initiative en particulier du HCP et d'autres institutions gouvernementales et non gouvernementales avec une large participation des représentants des administrations, des organisations socioprofessionnelles, de l'université, des institutions représentatives élues et de la société civile et avec l'appui des organismes relevant des Nations Unies et des organisations régionales et internationales intéressées.

A la lumière de ces débats et des enquêtes et études réalisées par le HCP, l'institution indépendante en charge de la statistique, le Maroc peut se prévaloir d'avoir été en mesure d'honorer ses engagements au titre des OMD, à l'horizon de 2015. Ces objectifs ont été, en quasi-totalité, réalisés ou en voie de l'être à cet horizon.

Selon les données provisoires de l'Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages, le niveau de vie par habitant s'est amélioré de 3,3%, entre 2001 et 2014, avec des taux plus favorables pour les catégories sociales modestes et intermédiaires. C'est ainsi que la part dans la consommation globale des 10% des ménages les moins aisés a augmenté de 7,7%, celle des 10% les plus aisés ayant baissé de 5,4%. Dans ces conditions, les inégalités sociales appréhendées par la consommation ont amorcé, entre 2007 et 2014, une première inflexion de leur tenace rigidité à la baisse. Mesurées par l'indice de Gini, elles ont affiché une baisse de 4,7% à l'échelle nationale (passant de 0,407 à 0,388). Elles ont fortement baissé de 6,8% en milieu urbain et de 4,8% en milieu rural (graphique n° 5).

Graphique n° 5  
 Evolution de l'inégalité de la consommation des ménages  
 – indice de Gini –

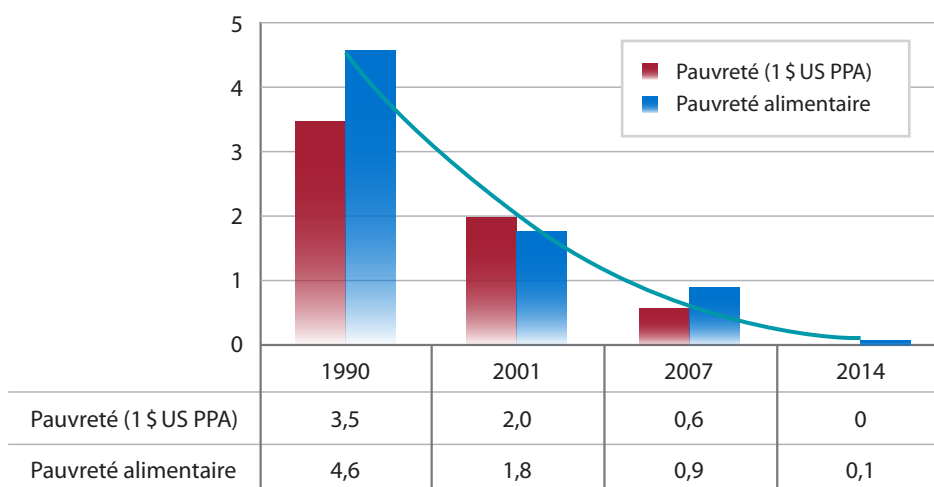


Source: HCP.

L'amélioration globale des niveaux de vie et la réduction des inégalités sociales ont contribué à réduire

sensiblement la pauvreté et la vulnérabilité. L'extrême pauvreté est pratiquement éradiquée (graphique n° 6).

Graphique n° 6  
 Evolution du taux de pauvreté extrême et alimentaire (en %)

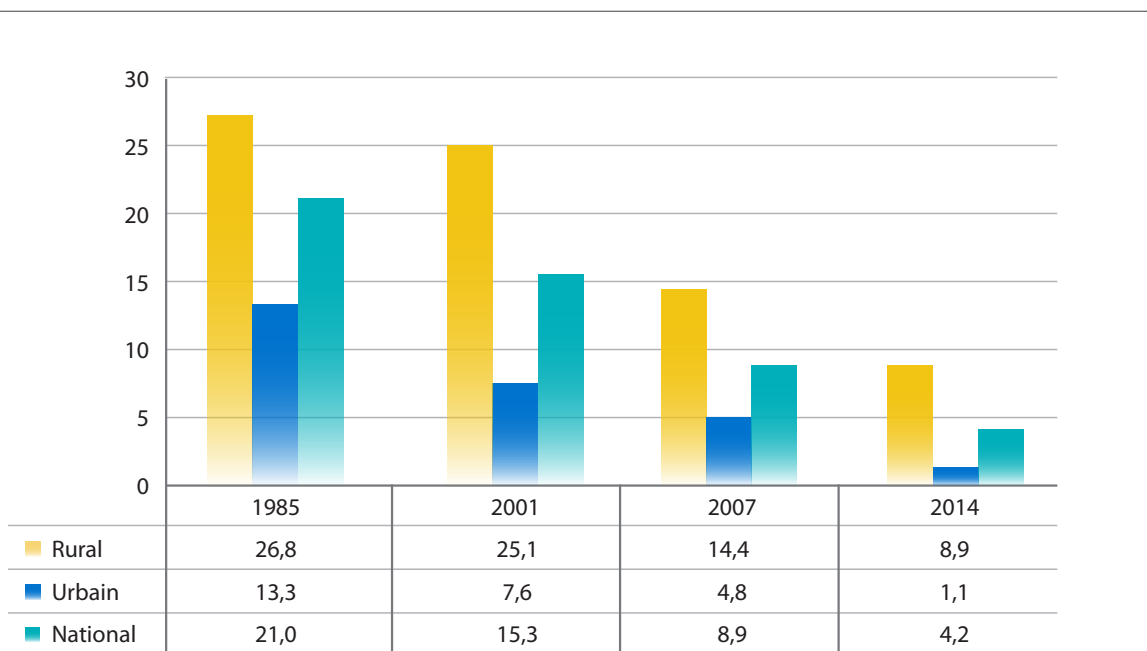


Source: HCP.



Graphique n°7

## Evolution du taux de pauvreté absolue selon le milieu de résidence (en %)



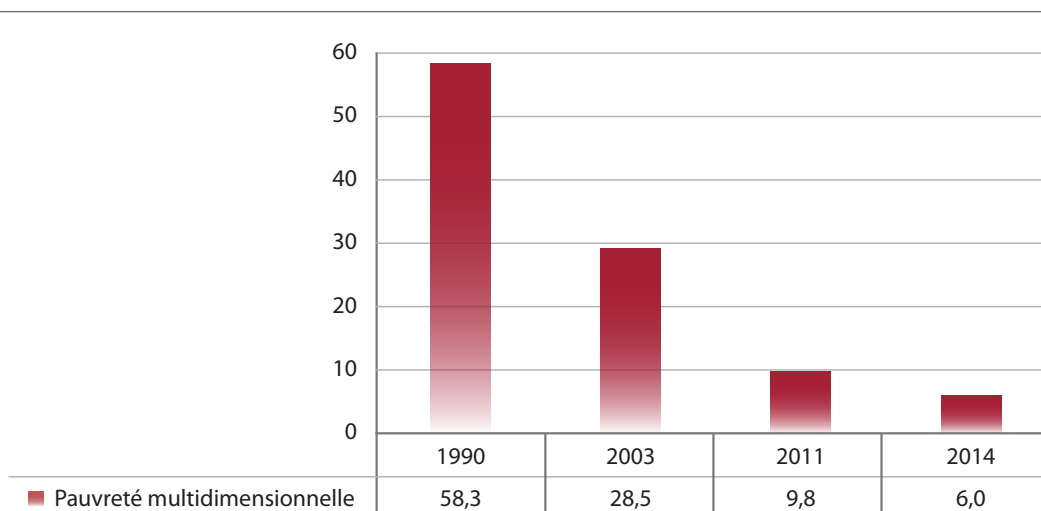
Source : HCP.

Le taux de pauvreté absolue est aujourd'hui sans signification statistique à l'échelle nationale, négligeable en milieu urbain et fortement en baisse à 8,9% en milieu rural (graphique n°7).

La pauvreté multidimensionnelle, selon l'approche adoptée par le PNUD dite d'Oxford, avec un taux de 6% à l'échelle nationale est sans signification statistique en milieu urbain et a baissé très fortement en milieu rural à 13,1% (graphique n°8).

Graphique n°8

## Tendance de la pauvreté multidimensionnelle (en %)



Source : HCP.

De son côté, la vulnérabilité à la pauvreté, appréhendée selon l'approche de la Banque mondiale, même si elle s'avère faible en milieu urbain avec une incidence de 6,9%, se maintient malgré une forte baisse en milieu rural où elle est passée de 30% à 18%.

L'enseignement primaire est pratiquement généralisé. L'alphabétisation de la population âgée de 15 à 24 ans est en voie de l'être, avec toutefois une amélioration plus significative parmi les filles que les garçons. Le taux d'alphabétisation de la tranche d'âge de 10 ans et plus aura été en deçà de la cible fixée par les OMD. A tous les niveaux de l'enseignement, la parité entre les sexes est pratiquement atteinte grâce à une discrimination positive avec un taux de progression plus important en milieu rural.

La mortalité infanto-juvénile a diminué de 60% au cours de ces vingt dernières années et se situera entre 26,2‰ et 27,6‰, selon les estimations du Groupe Inter-agence du Système des Nations Unies et des experts du HCP, pour une cible de 25‰ en 2015. En revanche, le taux de la mortalité maternelle aura fin 2015 atteint l'objectif ciblé. La prévalence du VIH-sida demeure relativement faible, le paludisme autochtone éradiqué avec des cas importés en nombre relativement faible. L'incidence de la tuberculose est réduite à 82 nouveaux cas pour 100 000 habitants en 2014 contre 113 en 1990.

L'accès de la population à l'eau potable et à l'électricité a été généralisé à un rythme soutenu, alors que l'assainissement liquide est en voie de l'être en milieu urbain avec un taux de près de 90% en 2014, dans un contexte où la proportion de la population urbaine logeant dans les bidonvilles ou dans des habitations sommaires est passée de 9,2% en 1994 à 5,6% en 2014.

Par ailleurs, la discrimination positive à l'origine du rattrapage du retard historique de la scolarisation des filles en milieu rural a été également à l'origine de l'amélioration de 0,7% en 1997 à 17% en 2011 de la proportion de sièges occupés par les femmes au Parlement. Elle devrait porter cette proportion à 30% dans les collectivités locales et régionales. Même si la représentation féminine est relativement élevée, près de 40% dans les départements ministériels et parmi les cadres supérieurs de l'administration publique, elle reste particulièrement faible dans les postes de direction des ministères et parmi les ministres.

La réalisation des OMD s'est inscrite et se prolonge au-delà de 2015, au cours de l'agenda international de développement durable dans le contexte de la triple transition démographique, économique et sociétale qui constitue la dimension fondamentale des tendances lourdes du processus de développement au Maroc.

## Un contexte de transition démographique avancée

Avec une population où les personnes de moins de 40 ans représentent plus de 62% et celles de moins de 30 ans plus de 54%, le Maroc bénéficie de l'aubaine d'une transition démographique particulièrement avancée.

Sous l'effet de la baisse de la mortalité et de la fécondité, la forte diminution du poids relatif de la population âgée de moins de 15 ans, passant de 31,2% en 2004 à 28% en 2014 pour atteindre 20,9% prévu en 2030, est une des sources de cette aubaine. L'autre source procède de l'accroissement continu, jusqu'en 2030, de la population active âgée de 15 à 59 ans qui, par ailleurs, s'accompagne d'une baisse des effectifs âgés de 15 à 29 ans qui en constituent la matrice de reproduction (graphique n°9).

Malgré l'amélioration progressive du niveau de formation de cette tranche d'âge, l'offre d'emplois est demeurée plus accessible à la main-d'œuvre de faible et de moyen niveau d'instruction, excluante pour les techniciens supérieurs et les ingénieurs des grandes écoles et pénalisante pour les formations générales et les diplômés de haut niveau.

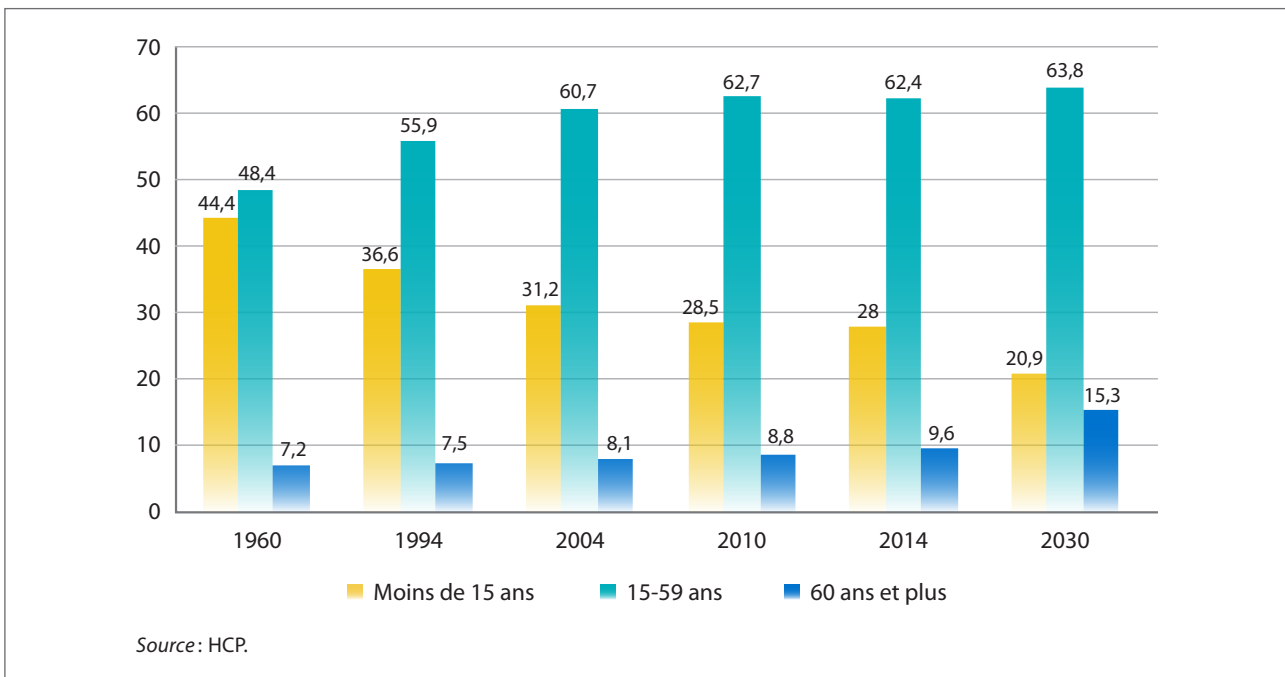
C'est ainsi qu'en 2013 le taux de chômage varie de 2,3% pour les personnes n'ayant jamais été scolarisées à 18,2% pour celles ayant eu une scolarité de dix à douze ans. Cette situation ne s'améliore relativement qu'au-delà d'une durée de scolarité de dix-sept à dix-neuf ans avec, cependant, un taux de chômage de l'ordre de 16%.

Un tel niveau de valorisation d'une population active en pleine force de l'âge est d'autant plus préoccupant que de son niveau de productivité dépend la prise en charge du coût d'un vieillissement croissant de la population. L'espérance de vie à la naissance passant de 47 ans en 1960 à près de 75 ans en 2010, l'effectif des personnes âgées de 60 ans et plus devrait passer de près de 3,3 millions en 2014 à 6 millions en 2030 et à 10 millions en 2050. En donnant aux personnes âgées de 60 ans et plus un poids croissant dans la structure de la population, le phénomène du vieillissement prend dans une société jeune et peu salariée la dimension croissante d'un défi de nature économique et sociétal.

L'effectivité de l'aubaine potentielle portée par la transition démographique en dividende effectif au profit du développement économique et humain est, ainsi, largement liée à la capacité du pays à réformer le système d'enseignement et de formation pour en résorber les déficits quantitatifs perdurants, en améliorer l'efficacité interne et en habiliter les bénéficiaires à s'adapter à une demande de plus en plus exigeante du marché du travail. Quelque nécessaire et urgente qu'elle soit, la réforme de

Graphique n°9

## Répartition (en %) de la population du Maroc par grands groupes d'âges durant la période 1960-2030



l'enseignement demeurerait insuffisante sans une offre nationale créatrice d'une valeur ajoutée croissante et pourvoyeuse d'emplois de qualité en mesure de valoriser les compétences acquises par une main-d'œuvre mieux formée. Aussi doit-elle s'inscrire dans le processus amorcé de la nécessaire restructuration des sources sectorielles et technologiques d'une compétitivité plus forte et durable de son économie.

### Le contexte d'une économie en voie de restructuration

Le Maroc aborde, comme évoqué plus haut, l'agenda international de développement durable dans un contexte économique marqué par l'inflexion que connaît son modèle de croissance avec une volontariste diversification des structures productives de l'économie nationale, le renforcement des bases infrastructurelles et institutionnelles de son attractivité et le rééquilibrage au profit d'un mode plus endogène du financement des investissements requis, à cet effet.

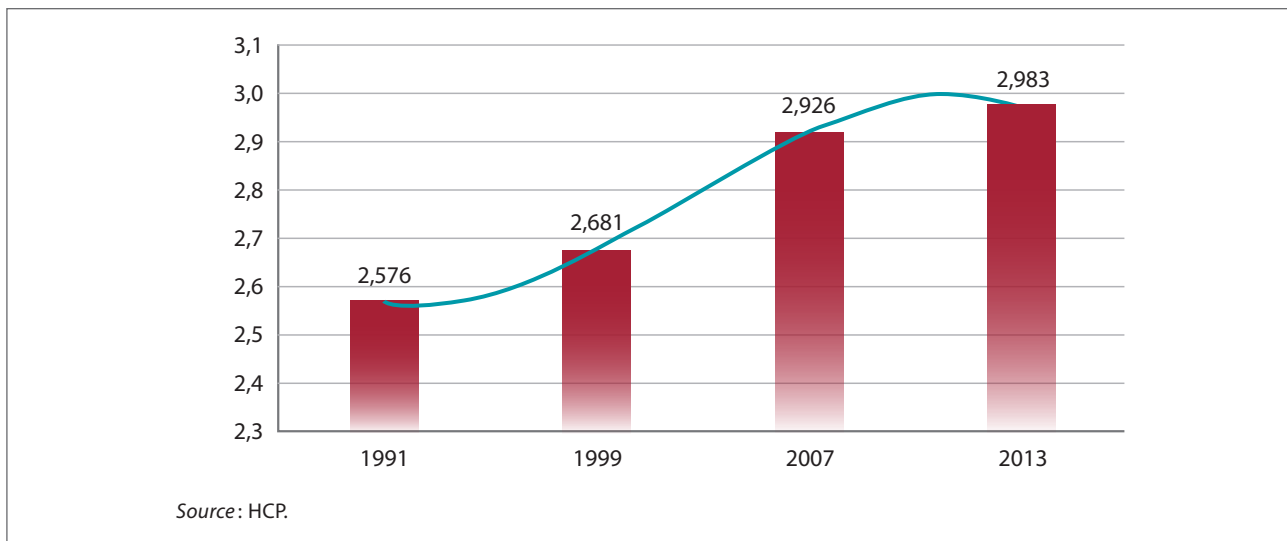
Aussi, la durabilité des acquis en termes de croissance économique, d'accumulation du capital physique, d'amélioration du capital humain et de réduction des inégalités et de la pauvreté, dans le cadre d'une préservation sur la durée des équilibres macro-économiques devenue une obligation constitutionnelle,

devrait-elle constituer le défi que le Maroc aura à relever au cours de la prochaine quinzaine d'années pour honorer ses engagements à réaliser les Objectifs de Développement Durable.

A cet effet, le maintien des investissements aux mêmes niveaux de taux réalisés au cours des dix dernières années devrait se trouver au cœur de ce défi d'accélérer le rythme d'accumulation du capital physique. Cela implique une plus grande allocation des ressources disponibles aux secteurs économiques émergents producteurs de valeurs ajoutées exportables et pourvoyeurs d'emplois de qualité afin d'améliorer le sentier de la croissance économique et d'en «endogénéiser» les perspectives de financement. Dans ce cadre, une gestion plus performante de leur programmation devrait, par ailleurs, contribuer à en améliorer le rendement marginal, demeuré faible comparativement à celui des pays de même niveau de développement, au profit d'une croissance durable de la productivité globale de l'économie et de la création des richesses et des revenus.

L'autre défi que le Maroc devrait relever se mesure à sa capacité de consolider l'accumulation du capital humain en tant que levier, avec le capital physique, du développement économique et social. Les travaux du HCP sur la productivité de l'économie nationale ont montré qu'aussi bien le nombre d'années de scolarisation que l'espérance de vie à la naissance, qui renseignent sur les efforts consentis par les pouvoirs publics en matière d'offre des services d'éducation et de santé, ont

Graphique n° 10  
Evolution de l'indice du capital humain



connu, au cours des dernières années, des améliorations significatives. Le nombre moyen d'années d'études par actif occupé a augmenté de plus de moitié (59,3%) au cours des deux dernières décennies, passant de 3,2 en 1991 à 5,1 en 2013, et le taux de survie de la population âgée de 15 à 59 ans a été de 920‰ en 2013, en augmentation de 9,6% entre 1988 et 2010. C'est ainsi que l'indice du capital humain a connu une hausse de 15,8% entre 1991 et 2013 pour se situer à 2,9 (graphique n° 10), comparable à celui du Brésil (2,6) et de la Chine (3,0).

De son côté, la consolidation, sur la durée, de l'amélioration des niveaux de vie réalisée entre 2001 et 2014 devrait également s'inscrire dans la dynamique du rythme et du taux d'accès à cette amélioration des catégories populaires, pauvres et vulnérables. La tendance amorcée d'une croissance économique inclusive avec un contenu pro-pauvre devrait continuer à marquer le contexte de réalisation des ODD au cours des quinze prochaines années.

Les travaux menés au HCP ont montré, à cet égard, qu'à chacune des années de 2000, 2007 et 2014, dans l'hypothèse d'une réduction de 1% des inégalités, la baisse de la pauvreté aurait été de l'ordre de 2 fois celle qu'aurait induite l'augmentation de 1% de la croissance économique. Les mêmes travaux montrent, en revanche, que plus la pauvreté a tendance à baisser plus le sentiment d'être pauvre et la perception disproportionnée des inégalités ont tendance à se diffuser parmi plusieurs catégories sociales, notamment les catégories intermédiaires.

La réduction des inégalités en tant que source principale de pérennisation de la baisse de la pauvreté et facteur déterminant de la cohésion sociale devrait, ainsi,

accéder au même rang de priorité que la croissance économique.

Cet objectif est, du reste, devenu une obligation constitutionnelle et s'inscrit dans les Hautes Instructions Royales adressées régulièrement au Gouvernement, notamment celles relatives à la promotion des classes moyennes ou encore à la répartition équitable des fruits de la croissance du capital immatériel de la nation qui ont fait l'objet respectivement des Discours Royaux du 30 juillet 2008 et du 30 juillet 2014.

L'Appel Royal à l'adoption par les politiques publiques, des programmes sociaux du *modus operandi* de l'INDH et son extension aux 29 000 unités territoriales retenues en raison de leur faible niveau de développement humain, relève de la même démarche. Plusieurs dimensions en ont été mises en exergue au cours des rencontres publiques organisées pour débattre des objectifs de développement après 2015. Ces dimensions sont exposées en annexe de ce rapport. Celles relatives aux inégalités entre hommes et femmes, entre milieu urbain et milieu rural ont été particulièrement soulignées et analysées au même titre que celles qui concernent les catégories sociales en situation de vulnérabilité; c'est le cas des 1,4 million de personnes à besoins spécifiques ou des 3,3 millions de personnes âgées de 60 ans et plus dont 84% n'ont pas de retraite et 85% pas de couverture médicale. La lutte contre la vulnérabilité de ces catégories sociales a été considérée comme une obligation permanente à la charge des politiques publiques dans le domaine social. De leur côté, les inégalités entre les hommes et les femmes et entre le milieu urbain et le milieu rural, héritées des structures et des normes sociales, ont été considérées comme des exemples qui doivent

bénéficier d'actions spécifiques et de discriminations positives, dans le cadre de programmes volontaristes de lutte pour l'égalité de situation et de chances de tous les citoyens.

La réduction des inégalités, sous toutes ses formes, devrait constituer, dans tous les cas, un facteur déterminant de la consolidation de la cohésion sociale dans une société de vieille tradition où les valeurs et les comportements d'une jeunesse dominante connaissent de profonds changements.

### Le souci d'une économie verte

Face aux « désordres » majeurs des changements climatiques, le Maroc est, par ailleurs, appelé, quel que soit le niveau de gravité pour lui des scénarios élaborés par les experts dans ce domaine, à se joindre à l'effort de la communauté internationale pour en atténuer les effets par la réduction des émissions des G.E.S. et pour consolider le facteur de durabilité de sa croissance et de son développement humain.

Certes, le Maroc étant un pays dont les émissions des G.E.S. sont insignifiantes, son effort n'aura qu'un impact marginal sur le niveau de pollution mondiale. Par contre, le choix d'un modèle de production à base d'énergie propre et d'adaptation des stratégies sectorielles aux effets des changements climatiques constituent pour lui la voie où inscrire son modèle de croissance dans une perspective de durabilité à côté de son engagement à participer aux efforts de la communauté internationale.

A cet effet, des stratégies pour l'amorce d'une croissance verte dans les secteurs de l'énergie, du transport, de l'industrie, du bâtiment et des déchets solides ont été formulées et ont commencé à connaître un début de réalisation. La stratégie des énergies renouvelables, par exemple, devrait viser la production de 6 000 MW et la réduction de 18 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> d'ici 2020 à travers, entre autres, la réalisation de 42% de la puissance électrique installée à partir de sources renouvelables solaire, éolienne et hydraulique d'ici 2020. L'économie d'énergie de 12% d'ici 2020 et 15% d'ici 2030, par rapport à l'évolution tendancielle dans le bâtiment, l'industrie et le transport, constitue aujourd'hui, un objectif qui s'inscrirait dans les ODD.

Dans ce cadre, le défi majeur que le Maroc devrait relever serait au cœur de sa capacité à maximiser son adaptation aux effets des changements climatiques. Cet objectif devrait s'articuler autour d'une gestion intégrée des ressources en eau dans la perspective d'assurer une solidarité spatiale amont-aval et intergénérationnelle privilégiant le temps écologique

dans la planification. L'inversion des tendances de dégradation par la réduction des pertes en terres de 30 à 50% et la réduction de l'envasement des barrages qui permettrait de gagner un potentiel d'irrigation de l'ordre de 10 000 hectares par an ont vocation à être entièrement prises en charge par le plan d'action national d'aménagement des bassins versants, le plan national de l'eau et le plan national d'économie d'eau d'irrigation.

De même, une inflexion majeure des modèles d'exploitation agricole vers un plus grand respect de la vocation des terres et du potentiel des écosystèmes naturels implique de réorienter les plans sectoriels de développement avec un plus grand souci du développement durable.

Enfin, la gestion durable des écosystèmes forestiers, inscrite dans les orientations du plan directeur de reboisement, dans le plan directeur de lutte contre les incendies ou prévue dans la stratégie nationale de la santé des forêts, devrait connaître un plus grand rythme de mise en œuvre pour consolider la tendance actuelle de reconstitution de ces écosystèmes et atteindre 5% d'ici 2030.

L'adaptation aux effets de la sécheresse constituerait, dès lors, une facette opérationnelle majeure de la préservation d'une tendance à moins d'inégalité potentielle entre les régions et les générations.

### L'émergence d'un nouveau contexte social

Dans le contexte d'une démographie en transition avancée, d'un modèle de croissance en voie de restructuration et des menaces des effets des changements climatiques, le processus de réalisation des Objectifs du Développement Durable a vocation à s'inscrire dans un contexte marqué par l'émergence dans la société marocaine de nouveaux besoins matériels et culturels, avec un poids croissant dans l'expression de ces besoins, et de nouvelles catégories sociales, en particulier les jeunes, les femmes et les associations de la société civile.

L'analyse des résultats de l'Enquête démographique à passages répétés de 2010 avait déjà montré, à travers les comportements démographiques, les transformations profondes que connaissaient les systèmes de valeurs et les comportements sociaux dans le contexte d'un fort brassage des populations, sous l'effet d'une urbanisation croissante, d'une montée rapide de la nucléarisation des familles et de la persistance d'une forte mobilité interne et externe de la population notamment parmi les jeunes et les

femmes. La fécondité de plus en plus contrôlée a été, à cet égard, relevée comme un révélateur de ces mutations, en ce qu'elle implique des choix individuels ou des choix de couple, en rupture avec les valeurs d'une société traditionnelle. Pour celle-ci, souvent pro-nataliste, un nombre élevé d'enfants est, comme on le sait, source de sécurité même si, dans la réalité, il se fait au détriment du bien-être des parents et des enfants. Une forte baisse de la fécondité constitue, à cet égard, un indicateur de l'émergence de l'individualisme dans la société avec ses implications économiques sociétales, voire politiques. Avec l'éclatement des cadres de solidarité traditionnelle qui ont vocation à atténuer le coût de l'entrée des jeunes dans la vie active et à prendre en charge les personnes âgées, cette évolution a tendance à décaler une population à majorité jeune des systèmes et des élites traditionnels d'intermédiation sociale et politique. Dans un contexte d'ouverture sur de nouveaux modes de consommation, de valeurs et de comportements sociaux de plus en plus hégémoniques à l'échelle internationale, les besoins sociaux, les aspirations au bien-être et les normes culturelles d'une partie de cette population recherchent de nouveaux cadres d'expression et ont dû revêtir, tout au moins pendant un certain temps, un caractère corporatiste ou spontané.

Dans ce cadre et comme l'a montré l'Enquête sur le bien-être, réalisée par le HCP en 2012, de nouvelles dimensions émergent dans la perception par la population des sources d'amélioration de ses conditions de vie. L'éducation est prioritaire pour 78 % des Marocains, la proximité des établissements scolaires pour 58 %, la couverture médicale pour 49 %, la proximité des établissements sanitaires pour 38 % et la qualité des services de santé pour 36 %. Par ailleurs, pour 60 % des Marocains, l'appropriation privative du logement et pour 38 % son confort sont des sources prioritaires du bien-être. Le droit des filles au respect de l'âge légal du mariage, par exemple, ou encore la parité genre ou la participation des jeunes et de la société civile à la gestion publique, l'une et l'autre consacrées par la Constitution deviennent de nouvelles exigences dont la non-satisfaction est à l'origine d'une nouvelle catégorie de frustrations potentielles.

D'une façon générale, les dimensions retenues dans les OMD, comme l'accès à l'eau et à l'école, perdent de la relativité quantitative et de l'acuité de leur présence dans la demande sociale. En revanche, la proximité et la qualité des services sociaux, la pérennité et la dignité de l'emploi et des revenus, la moralisation de la vie publique, la sécurisation de la vieillesse et l'égalité de situation et des chances sont autant d'exigences qui montent en puissance. Par ailleurs, de nouvelles préoccupations et sensibilités environnementales mobilisent de plus en plus d'acteurs de la société

civile en synergie avec les Initiatives Royales dans les secteurs de l'énergie renouvelable, des eaux et forêts et de l'urbanisme. La large expression de l'ensemble de ces dimensions s'accompagne, en général, d'une forte aspiration des citoyens à participer au processus de définition et de conduite des politiques publiques.

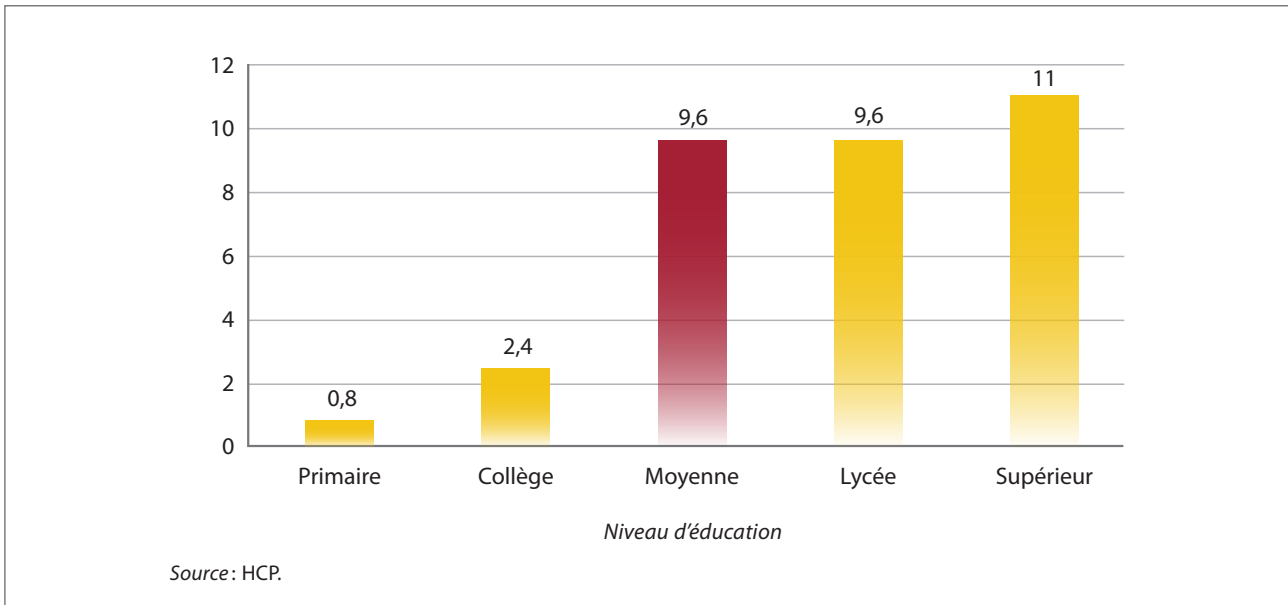
La Constitution de 2011 a su répondre à l'émergence de cette forte demande sociale en donnant à ses dimensions démocratiques une consécration constitutionnelle et aux catégories sociales qui les expriment un cadre institutionnel d'interlocution, de proposition et de participation pour contribuer à leur prise en compte par les décideurs politiques. C'est à cet effet que, à côté d'autres dispositions à caractère économique et social, elle a prévu l'institution du Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative, du Conseil de la famille et de l'enfance et la mise en place de l'autorité pour la parité et la lutte contre toutes formes de discrimination.

La cohésion sociale que devrait renforcer cette dimension participative consacrée par la Constitution devrait constituer, en dernier ressort, la finalité d'une croissance économique au service des Objectifs du Développement Durable. Aussi doit-elle trouver dans un double processus de baisse des inégalités de situation et des inégalités des chances le socle de sa robustesse et le facteur de sa pérennisation. La baisse des inégalités de situation devrait trouver son expression dans un mode équitable de répartition des fruits de la croissance et un fonctionnement démocratique du dialogue social devenu également une exigence constitutionnelle. La baisse des inégalités des chances continuerait à rester tributaire d'une stratégie de dotation de tous les citoyens, quelle que soit leur appartenance de classe, de sexe et de milieu d'habitat, d'une égale capacité d'accéder au savoir, à l'avoir et au pouvoir.

A cet égard, tous les travaux menés par le HCP sur la pauvreté, la vulnérabilité, les inégalités et la mobilité sociale ont dû convenir que l'inégalité d'accès à l'éducation-formation est au cœur de l'inégalité des chances. Elle pénalise l'insertion économique, renforce la reproduction de la pauvreté et des inégalités et réduit la propension à participer aux institutions et la confiance dans l'efficacité de leurs attributions. Au plan économique, il s'avère qu'une année supplémentaire d'études améliore la rémunération d'un salarié de 9,6 % en moyenne, avec 2,4 % pour un salarié du niveau du collège, 9,6 % du niveau du lycée et 11 % du niveau de l'enseignement supérieur (graphique n° 11). Au plan de la mobilité sociale, à même âge, milieu de résidence et origine sociale, un actif de niveau d'études fondamental a 1,6 fois plus de chances que son homologue « sans niveau d'études » de réaliser une mobilité sociale ascendante. Ce rapport des chances

Graphique n° 11

Rendement moyen d'une année par niveau d'éducation et de formation, en 2013 (en %)



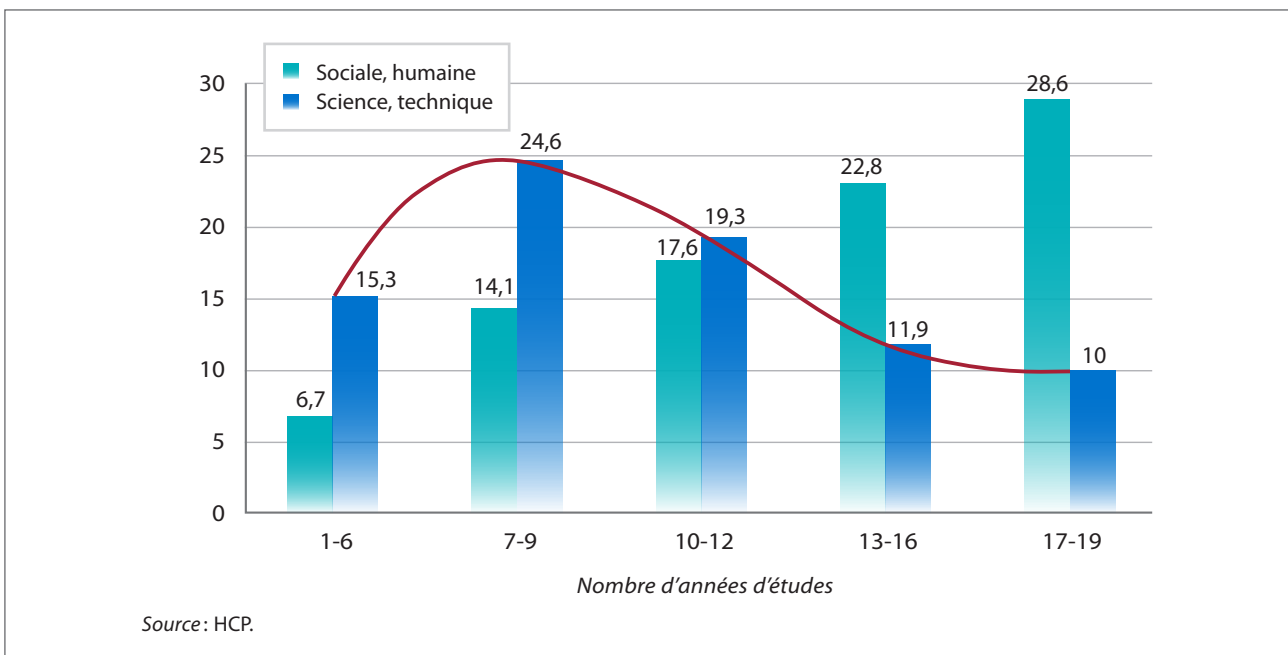
s'élève à 4,6 fois pour des personnes ayant le niveau d'enseignement secondaire et 16,2 fois pour celles issues de l'enseignement supérieur.

Dans ces conditions, la grande réforme du système d'enseignement et de formation, en consacrant l'obligation de l'enseignement préscolaire, la

discrimination positive dans l'accès à l'enseignement au profit des enfants des milieux défavorisés et des personnes handicapées ou dans des situations vulnérables et le renforcement de la contribution du secteur privé à l'effort de généralisation équitable de l'enseignement, devrait faire de l'école marocaine l'école de l'équité et de l'égalité des chances.

Graphique n° 12

Taux de chômage selon le domaine et la durée de formation en 2013 (en %)



Il convient cependant de rappeler que l'éducation est, comme indiqué plus haut, un facteur déterminant de l'amélioration des revenus des individus et de lutte contre les inégalités. Il n'en reste pas moins établi qu'au plan de l'insertion professionnelle, le nombre d'années de scolarité a aujourd'hui tendance à s'accompagner d'une hausse du chômage et de sa durée, notamment parmi la main-d'œuvre diplômée. Dans les domaines scientifiques et techniques, le taux de chômage augmente jusqu'à la 9<sup>e</sup> année d'études pour atteindre 24,6%. Au-delà de ce niveau, le taux de chômage baisse à mesure que le nombre d'années d'études augmente pour s'établir à 10% à plus de 16 années d'études (graphique n° 12).

Ce paradoxe trouve son origine structurelle dans la faible diversification des secteurs à forte valeur ajoutée et pourvoyeurs d'emplois de qualité et de bonne rémunération en mesure de valoriser les compétences acquises par les ressources humaines disponibles. Le Maroc est ainsi appelé à réussir la promotion projetée d'un système d'enseignement et de formation performant anticipant les besoins d'une économie en voie de restructuration et réalisant par un haut niveau de rendement interne et externe la nécessaire adaptation de l'offre et de la demande de l'emploi en tant que facteur de durabilité de la croissance, de productivité et de renforcement de la cohésion sociale.

**A. LAHLIMI**





Réalisation  
*des*  
Objectifs *du* Millénaire  
*pour le*  
Développement  
  
*par*  
Objectif



## Objectif 1

# Réduire l'extrême pauvreté et la faim

La lutte contre la pauvreté constitue un axe majeur de la politique menée par les pouvoirs publics, en témoignent l'importance du budget de l'Etat alloué aux secteurs sociaux et le renforcement des mécanismes de protection et d'assistance sociale. Cette politique a eu un impact positif sur l'évolution de la pauvreté dans toutes ses dimensions et sur la baisse des inégalités sociales. Cependant, la consolidation de la baisse des inégalités, entamée entre 2007 et 2014, constitue un réel défi pour la pérennisation des réalisations dans le domaine.

## 1. Tendance de la pauvreté monétaire entre 1990 et 2014

De 1990 à 2014, le Maroc a pratiquement mis fin à la pauvreté absolue au seuil bas et réduit, dans de fortes proportions, à la pauvreté absolue au seuil élevé, mesurées toutes les deux aux seuils fixés aussi bien par le Haut-Commissariat au Plan (HCP) que par les institutions internationales (tableau 1 ci-après).

### Extrême pauvreté

**Eradication de l'extrême pauvreté:** le Maroc a réduit le taux de la pauvreté, mesurée à 1 \$ US PPA par jour et par personne, de 3,5 % en 1985 à pratiquement un niveau statistiquement insignifiant (presque nul) en 2014, contre une valeur cible de 1,8 % à l'horizon 2015 des OMD (graphique n° 13). En milieu urbain comme en milieu rural, cette forme de pauvreté est pratiquement éradiquée. A un seuil de 2 \$ US PPA par jour et par personne, la pauvreté ne touchait en 2014 que 1,3 % de Marocains, 0,3 % d'urbains et 2,9 % de ruraux.

**Eradication de la faim:** la proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorifique, mesurée par le taux de pauvreté alimentaire<sup>1</sup>, a été, à son tour, réduite de 4,6 % en 1985 à 0,1 % en 2014, pour une valeur-cible de 2,3 % en 2015. Seuls 0,6 % de ruraux

<sup>1</sup> Le seuil de la pauvreté alimentaire est le coût d'un panier de biens et services alimentaires garantissant l'ingestion calorifique minimale requise par la norme recommandée par l'AFO et l'OMS. Le minimum requis en calories par individu et par jour a été établi en appliquant la Table des besoins énergétiques recommandés (Recommended Daily allowance, FAO-OMS) à la structure de la population selon le sexe, l'âge et la situation des femmes vis-à-vis de la grossesse et de l'allaitement.

étaient, en 2014, en situation de pauvreté alimentaire. Dans les villes, la faim est pratiquement éradiquée.

**Réduction de 65,6 % de l'incidence de l'insuffisance pondérale:** l'incidence de l'insuffisance pondérale parmi les moins de 5 ans, indicateur de la carence du poids par rapport à l'âge, a été réduite de près des deux tiers entre 1992 et 2011. Cette réduction a été totalement constatée entre 2003 et 2011. Entre 1992 et 2003, la proportion des enfants en situation d'insuffisance pondérale a augmenté de 9,0 % à 10,2 %. C'est entre 2003 et 2011 qu'elle a diminué à un niveau (3,1 % en 2011), dépassant la valeur-cible de 4,5 % à l'horizon 2015 des OMD. Cette baisse a bénéficié aussi bien aux ruraux qu'aux urbains et aux garçons qu'aux filles (tableau 1 ci-après).

En résumé, les indices de l'extrême pauvreté, tout comme ceux de la faim, s'établissent, en 2014, à des niveaux statistiquement insignifiants. C'est dire que, désormais, le suivi de la pauvreté absolue devrait se fonder sur un seuil national<sup>2</sup> (seuil de pauvreté absolue de 2,4 \$ US PPA par jour et par personne et seuil de vulnérabilité à la pauvreté de 3,6 \$ US PPA par jour et par personne en 2014) et aussi sur de nouvelles lignes de pauvreté, mesurées à des fractions de la médiane des dépenses de consommation.

### Pauvreté absolue

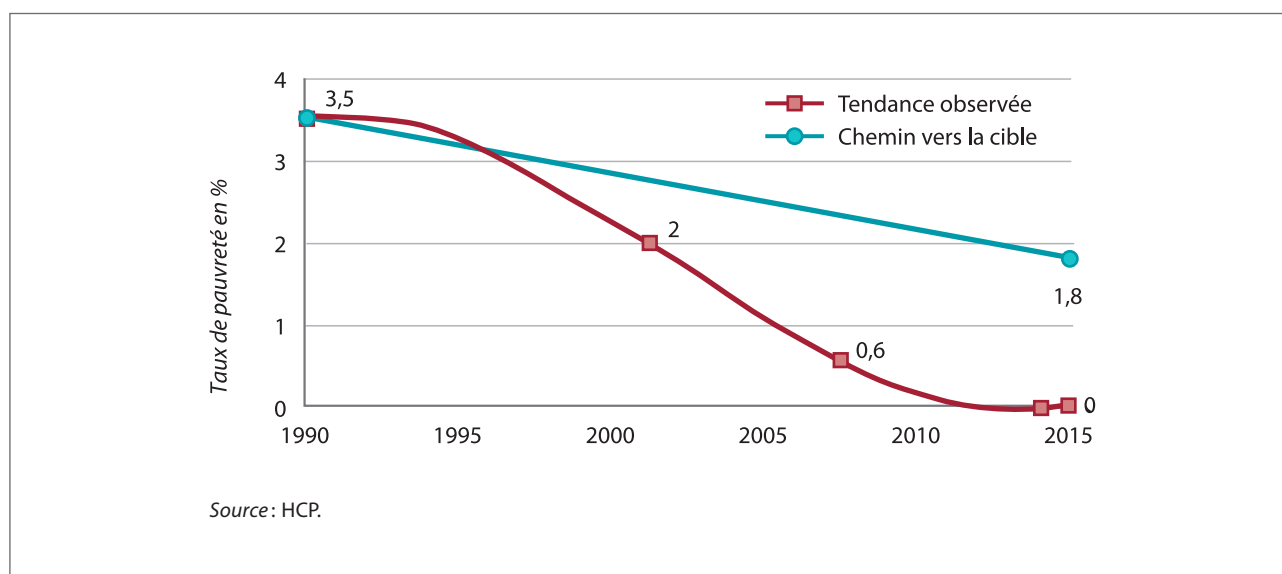
**Réduction, de plus des deux tiers de la pauvreté mesurée au seuil national:** la pauvreté absolue, mesurée au seuil national élevé<sup>3</sup>, a présenté une tendance à la hausse au cours des années 90. C'est seulement à partir de 2001 que cette tendance a été inversée, donnant lieu à une baisse soutenue de la pauvreté tout au long des années 2000 et 2010.

<sup>2</sup> Le seuil national est juste supérieur au seuil international fixé, en 2005, à 2 \$ US PPA par jour et par personne.

<sup>3</sup> Le Haut-Commissariat au Plan mesure le seuil de pauvreté absolue conformément aux normes de la FAO-OMS (composante alimentaire) et à la méthode d'estimation, par la Banque mondiale, de la composante non alimentaire de ce seuil. En 2014, le seuil de pauvreté absolue – seuil élevé – s'établit, par personne et par an, à 4 395 dirhams en milieu urbain et à 4 266 dirhams en milieu rural. Il vaut, en moyenne, 2,5 \$ US PPA par jour et par personne (1 \$ US PPA = 4,88 Dh). Est dit vulnérable tout ménage dont la dépense par tête est entre le seuil de la pauvreté absolue et 1,5 fois ce seuil. Il s'agit d'une population qui n'est pas pauvre mais qui court un grand risque de pauvreté. Notons que la pauvreté absolue – seuil élevé – a augmenté de 13,1 % en 1991 à 16,3 % en 1999.

Graphique n° 13

### Evolution de la proportion (en %) de la population disposant de moins de 1 \$ US PPA par jour



En effet, entre 2001 et 2014 :

- le taux de pauvreté absolue a été réduit de plus des deux tiers :
  - de 72,5 % à l'échelle nationale, passant de 15,3 % à 4,2 % ;
  - de 85,5 % en milieu urbain, de 7,6 % à 1,1 % ;
  - et de 64,5 % dans le milieu rural, de 25,1 % à 8,9 %.
- le taux de vulnérabilité<sup>4</sup> a diminué de plus de 40 % :
  - de 49,6 % à l'échelle nationale, passant de 22,8 % à 11,5 % ;
  - de 58,4 % dans le milieu urbain, de 16,6 % à 6,9 % ;
  - et de 39,7 % dans le milieu rural, de 30,5 % à 18,4 %.

Au total, 5,3 millions de Marocains en 2014 étaient en situation de pauvreté absolue (1,4 million) ou de vulnérabilité (3,9 millions). Pour un poids démographique de 40 %, le milieu rural regroupe 85,0 % des pauvres et 64,0 % des vulnérables.

De son côté, la pauvreté relative, mesurée à 60 % de la médiane des dépenses de consommation par habitant, a diminué, entre 1990 et 2014, de 22,0 % à 18,8 % à l'échelle nationale. Elle a stagné à près de 10,0 % dans le milieu urbain contre une légère baisse de 32,6 % à 31,3 % dans le milieu rural. Notons que le seuil de pauvreté ainsi fixé augmente avec le revenu des ménages.

<sup>4</sup> Rappelons que c'est la proportion de la population dont la consommation par habitant se situe entre 1 et 1,5 fois le seuil national de pauvreté absolue.

En somme, quel que soit le seuil, la pauvreté a été significativement réduite au Maroc. Cette tendance a été corroborée par la régression de la pauvreté multidimensionnelle.

### Pauvreté multidimensionnelle, 1990-2014

A l'instar de la pauvreté monétaire, la pauvreté multidimensionnelle (PM), évaluée à l'aide de l'approche adoptée par le PNUD, dite d'Oxford<sup>5</sup> ou encore d'Alkire-Foster, est en déclin rapide au Maroc. Ses tendances font état de progrès notables dans le domaine des conditions de vie.

En effet, le taux de PM ainsi mesurée a diminué, entre 1992 et 2014, de :

- 78,9 % à l'échelle nationale, passant de 58,3 % à 6,0 % ;
- 84,5 % en milieu urbain, de 25,8 % à 1,3 % ;
- et de 75,8 % en milieu rural, de 84,3 % à 13,1 %.

En résumé, la PM tend vers l'éradication en milieu urbain. Elle affiche une régression soutenue en milieu rural, bien qu'elle y affecte encore un peu plus d'une personne sur dix. En 2014, près de 2,015 millions de Marocains vivent dans des ménages multidimensionnellement pauvres, dont 87,3 % sont des ruraux.

<sup>5</sup> Source: Sabina Alkire et James Foster (2008): «Counting and Multidimensional Poverty Measurement», OPHI, Working paper series.



### Pauvreté subjective

Le HCP fonde, depuis 2007, la mesure de la pauvreté sentie dite subjective sur une échelle du bien-être<sup>6</sup> classant les ménages selon qu'ils se considèrent eux-mêmes très riches, relativement riches, moyens, relativement pauvres ou très pauvres.

En 2014, 42,3% des Marocains se considèrent en situation de pauvreté, 37,9% en milieu urbain et 49,0% en milieu rural. Sept ans auparavant, en 2007, le taux de pauvreté subjective était de 39,3% à l'échelle nationale, 37,3% en milieu urbain et 42,0% en milieu rural.

La pauvreté subjective affecte certes l'ensemble des classes sociales, mais à des niveaux différents<sup>7</sup>. Son incidence est aussi plus grande parmi les ménages en situation de pauvreté monétaire et/ou de pauvreté multidimensionnelle et de vulnérabilité.

## 2. Tendances des inégalités entre 1990 et 2014

Le déclin des formes monétaires de la pauvreté au Maroc, entre 1990 et 2014, résulte principalement de la croissance économique et de l'élargissement de l'accès aux services et équipements sociaux, et, à partir de 2007, de la baisse des inégalités sociales.

En quinze années, de 2001 à 2014, la consommation par habitant a connu une croissance significative (3,3% par an), passant, en dirhams constants, de 10 286 dirhams à 15 609 dirhams. Cette hausse de la consommation<sup>8</sup> constitue, à côté de la baisse de la pauvreté multidimensionnelle et du déclin des inégalités sociales entre 2007 et 2014, le principal facteur de la réduction de la pauvreté absolue durant la période. L'indice de Gini en 2014 était de 0,388, inférieur à celui de 2007 (0,407) ou de 2001 (0,406) et de 1985 (0,399).

<sup>6</sup> Cette échelle se fonde sur la question suivante, adressée aux chefs de ménage : « Dans quel niveau social classez-vous votre ménage en comparaison avec ce qui existe dans votre environnement social, est-ce parmi les très riches, les relativement riches, les moyens, les relativement pauvres ou les très pauvres ? »

<sup>7</sup> En 2014, le taux de pauvreté sentie ou subjective était de 61,7% parmi les classes modestes (dont la dépense par habitant est inférieure à 75% la médiane des dépenses de consommation par habitant), 37,7% parmi les classes intermédiaires (dont la dépense par habitant est entre 75% et 2,5 fois la médiane des dépenses de consommation par habitant) et de 9,4% parmi les classes aisées (dont la dépense par habitant est supérieure à 2,5 fois la médiane des dépenses de consommation par habitant).

<sup>8</sup> L'élasticité croissance-pauvreté montre que la croissance a un impact de plus en plus notable dans la réduction de la pauvreté : une croissance économique de 1% donne lieu à une réduction du taux de la pauvreté de 2,7% en 2001, 2,9% en 2007 et 3,9% en 2014.

La tendance à la baisse des inégalités s'accompagne, par ailleurs, d'une augmentation de leur impact sur la pauvreté<sup>9</sup>. En 2014, une hausse de 1% des inégalités aurait annulé l'effet sur la pauvreté de 2,4% de croissance économique contre 2,0% à la fin des années 2000. D'où le rôle de la baisse, ou du moins la stabilisation, des inégalités dans la lutte contre la pauvreté.

Par rapport au schéma de répartition, les 10% les plus aisés totalisaient, durant la période 1990-2014, plus de 30% de la consommation totale des ménages. Pour les 10% les moins aisés, l'année 2014 marque pour la première fois une amélioration de leur poids dans la consommation (2,8%) contre une stagnation (2,6%) entre 1985 et 2007.

Cette réallocation des ressources au profit des moins aisés a concerné aussi les 50% de la population les moins aisés qui ont amélioré leur part dans les dépenses de consommation de 23,4% en 2001 à 23,6% en 2007 et à 24,5% en 2014.

En résumé, la baisse des inégalités et le recul de l'incidence des formes de pauvreté et de vulnérabilité montrent que la croissance économique enregistrée entre 2007 et 2014 a été inclusive. Elle a profité davantage aux catégories pauvre et vulnérable qu'aux non-pauvres (croissance pro-pauvre)<sup>10</sup>.

Sur le plan territorial, les ruraux enregistrent, en 2014, un taux de pauvreté sensiblement supérieur à celui des urbains, de 10 fois pour la pauvreté multidimensionnelle et de 9,8 fois pour la pauvreté absolue<sup>11</sup>. Bien que ces écarts soient encore notables, ils observent une réduction soutenue depuis 1990 et devant être nécessairement activée dans les années à venir (graphique n° 14).

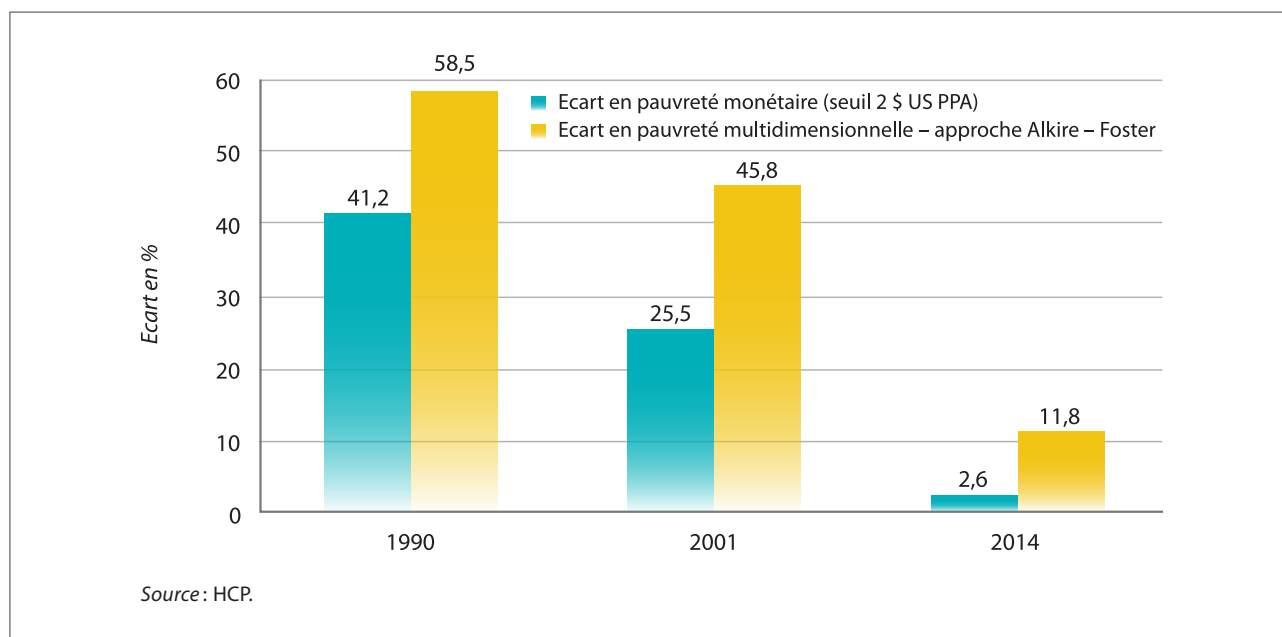
<sup>9</sup> Une hausse des inégalités de 1% donne lieu à une hausse de la pauvreté de 2,6% en 1985, de 4,1% en 2001, de 5,9% en 2007 et de 10% en 2014.

<sup>10</sup> Le taux d'accroissement annuel moyen de la dépense par habitant, entre 2007 et 2014, est estimé à 3,9% pour les classes modestes, 3,6% pour les classes intermédiaires et à 2,4% pour les classes aisées.

<sup>11</sup> La pauvreté monétaire est mesurée au seuil de 2 \$US PPA ; la pauvreté multidimensionnelle au sens de l'approche d'Alkire-Foster.

Graphique n°14

Ecart (rural-urbain) entre le taux de pauvreté monétaire et le taux de pauvreté multidimensionnelle (en %)



### 3. Défis majeurs en matière de lutte contre la pauvreté et l'inégalité

Les tendances lourdes des conditions de vie de la population montrent que les pauvretés, absolue, au seuil élevé, et multidimensionnelle, tendent vers l'éradication en milieu urbain et restent, en dépit de leur forte baisse, assez notables en milieu rural. Elles s'opèrent dans un contexte marqué par une inversion de la hausse des inégalités sociales et une incidence notable de la pauvreté ressentie particulièrement parmi les classes modestes et intermédiaires. Trois défis majeurs en découlent :

- **Le premier défi est d'activer la baisse des inégalités sociales.** La baisse des inégalités, observée entre 2007 et 2014, constitue une première inflexion de sa rigidité à la baisse enregistrée depuis les années 90 et constitue par là un acquis du Maroc dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité. Cette baisse des inégalités constitue non seulement un appui à la baisse de la pauvreté et de la vulnérabilité mais aussi un élargissement et un renforcement des classes intermédiaires<sup>12</sup>.

<sup>12</sup> Le quatrième rapport national sur les OMD au Maroc (HCP, 2009) indique, à son tour, que l'atténuation des inégalités sociales et territoriales découlerait non seulement du ciblage géographique des ressources publiques mais aussi d'une mobilité sociale ascendante centrée sur les tranches inférieure et centrale des revenus.

- **Le deuxième défi est d'atténuer la pauvreté ressentie** en allégeant ses causes, dont celles attribuées aux faibles niveaux d'éducation-formation, à la précarité de l'emploi et, au-delà, à l'insécurité financière et sociale. La proportion des Marocains qui se sentent pauvres a été ces dernières années presque insensible aux changements quantitatifs et qualitatifs que connaît le pays dans le domaine des conditions de vie, dont ceux évalués à l'aune de la pauvreté monétaire ou multidimensionnelle. D'où l'intérêt d'une refonte de la lutte contre la pauvreté, privilégiant, à côté du RAMED et de l'INDH, l'égalité de chances dans le développement des aptitudes humaines, l'emploi décent, la protection sociale et la sécurité financière.

- **Le troisième défi est d'activer la cadence de la baisse de la vulnérabilité et des différentes facettes de la pauvreté en milieu rural** de façon à rendre socialement tolérable l'écart urbain/rural dans le domaine des conditions de vie.

### 4. Axes de la lutte contre la pauvreté et l'inégalité

Le recul de la pauvreté monétaire et multidimensionnelle entre 1990 et 2014 résulte aussi bien du renforcement des investissements publics dans le développement social que du ciblage géographique et social



## Réduire l'extrême pauvreté et la faim

des programmes socio-économiques dédiés aux populations et aux localités pauvres.

Sur le plan des investissements publics, la part des secteurs sociaux dans le budget général a connu une hausse de 51,1 % entre 1994 et 2014, passant de 36 % à 54,4 %. Cette hausse a plus bénéficié aux secteurs de l'enseignement et de la santé, dont le budget a plus que triplé durant la période.

Sur le plan des programmes socio-économiques ciblés sur les localités et les populations défavorisées, il y a, entre autres, l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) et le Régime d'assistance médicale aux économiquement démunis (RAMED).

En effet, le lancement de l'INDH en 2005<sup>13</sup> et le processus de généralisation du RAMED en 2013 donnent un nouvel élan à la dynamique du développement et au processus de lutte contre la pauvreté absolue et humaine. L'INDH en est aujourd'hui à sa seconde phase 2011-2015<sup>14</sup>, marquée par la mobilisation d'un budget de 17 milliards de dirhams et par un élargissement du ciblage pour couvrir 702 communes rurales et 532 quartiers urbains. Elle a été conçue pour renforcer l'action de l'Etat et des collectivités locales et cibler, sur la base des cartes de la pauvreté (HCP, 2004 et 2007), les communes rurales et les quartiers urbains les plus défavorisés. De son côté, Le RAMED généralisé en 2013, consiste en une prise en charge totale ou partielle d'actes médicaux dispensés, aux populations pauvres et vulnérables au sens du HCP, par les hôpitaux et les établissements de santé publics.

Parallèlement, le Maroc a créé en 2012 le Fonds d'appui à la cohésion sociale visant à financer et renforcer les actions sociales ciblant les populations en situation difficile (précarité et exclusion sociale, soutien à la scolarisation et à la lutte contre l'abandon scolaire), la prise en charge des personnes à besoins spécifiques et le financement du RAMED. De même, un programme social de proximité a été adopté. Il consiste à financer des projets portés par des associations et concerne essentiellement les activités génératrices de revenus et d'emploi et l'infrastructure de base.

D'autres programmes et stratégies sectorielles contribuent aujourd'hui à la lutte contre la pauvreté. Citons le Plan Maroc Vert dont le Pilier II, dédié à l'agriculture solidaire, envisage une approche orientée vers la lutte contre la pauvreté, en augmentant significativement le revenu agricole des exploitants les plus fragiles, particulièrement dans les zones défavorables à agriculture pluviale.

<sup>13</sup> Dans sa première phase 2005-2010, elle a réalisé plus de 22 000 projets et actions de développement, dont 3 700 activités génératrices de revenus au profit de plus de 5,2 millions de bénéficiaires, pour un montant d'investissement global s'élevant à 14,1 milliards de dirhams.

<sup>14</sup> Dans sa seconde phase 2011-2015, elle a prévu de réaliser plus de 18 600 projets et actions de développement, dont 4 300 activités génératrices de revenus au profit de plus de 4 millions de bénéficiaires, pour un montant d'investissement global s'élevant à 17,6 milliards de dirhams.

**Tableau n° 1**  
**Evolution des indicateurs de l'OMD 1**

Cibles	Indicateurs	Désagrégation	1990	2001	2007	2014	Valeur cible 2015
<b>Cible 1</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015 la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 US \$ par jour en PPA (en %)	Proportion de la population disposant de moins de 1 US \$ par jour en PPA (en %)	Ensemble	3,5	2,0	0,6	(*) —	1,8
		Masculin	3,5	2,0	0,5	—	—
		Féminin	3,5	2,0	0,6	—	—
		Urbain	1,2	0,3	0,1	—	—
		Rural	5,7	4,0	1,2	—	—
	Indice d'écart de la pauvreté	Ensemble	0,0271	0,0346	0,0192	0,0064	—
	Part du cinquième quintile le plus pauvre de la population dans la consommation finale	Ensemble	6,6	6,46	6,51	6,9	—
<b>Cible 1 bis</b> Accès à un emploi productif et à un travail décent pour tous y compris les femmes et les jeunes	Taux d'activité de la population âgée de 15 ans et plus	Ensemble	—	51,4	51,0	48,0	—
		Masculin	—	78,1	76,1	72,4	—
		Féminin	—	25,6	27,1	25,2	—
	Proportion de la population salariée vivant avec moins d'1 \$ PPA par jour (en %)	Ensemble	2,4	1,2	0,3	0,0	—
	Proportion des indépendants dans la population active occupée (en %)	Ensemble	—	25,8	24,4	27,6	—
		Masculin	—	30,6	29,0	32,4	—
		Féminin	—	12,1	12,2	14,6	—
	Proportion des aides familiales dans la population active occupée (en %)	Ensemble	—	31,1	26,8	22,4	—
		Masculin	—	22,9	16,8	12,5	—
		Féminin	—	54,5	53,1	49,2	—
<b>Cible 2</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	Proportions d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale (en %)	Ensemble	(1992) 9,0	(2003) 10,2	—	(2011) 3,1	4,5
		Masculin	9,5	10,4	—	3,6	—
		Féminin	8,4	10,0	—	2,6	—
		Urbain	3,3	6,5	—	1,7	—
		Rural	12,0	14,0	—	4,5	—
	Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique (en %)	Ensemble	(1985) 4,6	1,8	0,9	0,1	2,3
		Masculin	4,6	1,8	0,8	0,05	—
		Féminin	4,6	1,8	1,0	0,07	—
		Urbain	2,4	0,3	0,1	0,0	—
		Rural	6,2	3,7	2,0	0,2	—
<b>Cible 3</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 2 US \$ par jour en PPA (en %)	Proportion de la population disposant de moins de 2 US \$ par jour en PPA (en %)	Ensemble	(1985) 30,4	20,2	8,2	1,3	15,2
		Urbain	13,3	8,7	3,6	0,3	—
		Rural	54,5	34,2	14,3	2,9	—
<b>Cible 4</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population se trouvant dans la pauvreté absolue et dans la vulnérabilité	Taux de pauvreté absolue au seuil élevé (en %)	Ensemble	(1985) 21,0	15,3	8,9	4,2	10,5
		Urbain	13,3	7,6	4,8	1,1	—
		Rural	26,8	25,1	14,4	8,9	—
	Taux de vulnérabilité (en %)	Ensemble	(1985) 24,1	22,8	17,5	11,5	12,05
		Urbain	17,6	16,6	12,7	6,9	—
		Rural	29,2	30,5	23,6	18,4	—





## Réduire l'extrême pauvreté et la faim

Cibles	Indicateurs	Désagrégation	1990	2001	2007	2014	Valeur cible 2015
<b>Cible 4 bis</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population en situation de pauvreté multidimensionnelle ou subjective	Taux de pauvreté relative au seuil de 60% la médiane des dépenses de consommation par habitant	Ensemble	22,0	20,4	19,4	18,8	—
		Urbain	10,0	8,9	10,3	10,5	—
		Rural	32,6	35,0	31,2	31,3	—
	Taux de pauvreté multidimensionnelle – approche Alkire – Foster	Ensemble	(1992) 58,3	(2003) 28,5	(2011) 9,8	6,0	—
		Urbain	25,8	8,4	2,3	1,3	—
		Rural	84,3	54,2	20,2	13,1	—
	Taux de pauvreté subjective	Ensemble	—	—	39,3	42,3	—
		Urbain	—	—	37,3	37,9	—
		Rural	—	—	42,0	49,0	—
<b>Cible 5</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, les inégalités dans les dépenses de consommation	Part dans les dépenses totales des 50% les moins aisés de la population (en %)	Ensemble	(1985) 24,2	23,4	23,6	24,5	—
		Urbain	23,5	24,2	23,7	24,8	—
		Rural	28,8	28,7	27,7	29,0	—
	Part dans les dépenses totales des 10% les plus aisés de la population (en %)	Ensemble	(1985) 31,7	32,1	33,1	31,3	—
		Urbain	31,8	30,9	33,7	30,6	—
		Rural	25,3	25,9	25,9	25,4	—
	Part dans les dépenses totales des 10% les moins aisés de la population (en %)	Ensemble	(1985) 2,6	2,6	2,6	2,8	—
		Urbain	2,4	2,8	2,7	2,9	—
		Rural	3,2	3,4	3,2	3,5	—

Source: HCP, ENCDM 1985, 2001 et 2014, ENVM 2007, EPSF 1992 et 2003-2004 et ENE 2001, 2007 et 2014.

(\*) Le taux de pauvreté mesuré à 1 \$ PPA pour 2014 est statistiquement insignifiant.

ENCDM: Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages.

ENVM: Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages.

ENSF: Enquête nationale sur la population et la santé familiale.

ENE: Enquête nationale sur l'emploi.

## Capacité de suivi et d'évaluation

	Fort	Moyen	Faible
Capacité à collecter les données	X		
Qualité de l'information récente	X		
Capacité à suivre l'information statistique	X		
Capacités à l'analyse statistique	X		
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques de planification et d'allocation des ressources	X		
Mécanismes de suivi et d'évaluation	X		

## Aperçu de la situation

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?			
<b>Probablement</b>	Potentiellement	Invraisemblablement	
L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?			
<b>Fort</b>	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible



## Objectif 2

# Assurer l'éducation primaire pour tous

Les politiques poursuivies depuis l'indépendance en matière d'éducation avaient pour principaux objectifs d'élargir l'accès au système d'éducation et de formation et d'en améliorer la qualité. Depuis 1990, de nouvelles approches dans le développement du système éducatif ont été adoptées, basées essentiellement sur la recherche de l'efficacité, la rationalisation des moyens, la déconcentration et l'implication de nouveaux partenaires.

Le système éducatif a progressé sur le plan de l'élargissement de l'accès à la scolarisation, mais au détriment de la qualité de l'apprentissage. Partant de ce constat, la Commission spéciale pour l'éducation et la formation (COSEF) a été constituée en 1999, avec pour mission l'élaboration d'un projet de réforme de l'école marocaine. Les travaux de la commission ont abouti à l'adoption de la Charte nationale pour l'éducation et la formation pour la période 2000-2010.

Une évaluation à mi-parcours de cette charte, réalisée en 2007 a montré que malgré les avancées constatées dans beaucoup de domaines, le bilan des réalisations est resté mitigé.

Ainsi, S.M. le Roi Mohammed VI, dans son discours prononcé à l'occasion de l'ouverture de la session parlementaire à l'automne 2007, a donné ses Hautes Instructions pour la réactivation du Conseil supérieur de l'enseignement, qui représente une source permanente et indépendante de suivi et d'évaluation des politiques publiques dans le domaine de l'éducation et pour l'élaboration d'un Plan d'urgence sur la période 2009-2012, en tant que feuille de route pour l'accélération de la mise en œuvre de la charte pour les années restantes, avec comme cadre de référence les orientations de cette charte.

En 2014, le Conseil supérieur de l'enseignement a été remplacé par le Conseil supérieur de l'éducation, de la

formation et de la recherche scientifique qui, après une évaluation globale de la charte, a élaboré une nouvelle stratégie pour la période 2015-2030, appelée « Vision stratégique 2030 », dont les grandes lignes s'appuient sur trois principes fondamentaux : l'école de l'équité et de l'égalité des chances, l'école de la qualité pour tous et l'école de la promotion individuelle et sociale.

## 1. Situation actuelle

### 1.1. Enseignement préscolaire

L'enseignement préscolaire joue un rôle important dans le développement de la personnalité de l'enfant et de ses capacités cognitives, il permet l'initiation précoce aux valeurs civiques fondamentales, favorise la poursuite et la réussite scolaires de l'enfant au primaire et contribue ainsi à la rétention des élèves dans le système éducatif en réduisant l'échec scolaire et les inégalités des chances.

L'évolution de l'effectif des enfants préscolarisés a été caractérisée par une baisse de 8,2% entre 1990-1991 et 2013-2014, puisque l'effectif est passé de 812 487 à 745 991 enfants, épousant la même tendance de l'évolution de la population à scolariser (enfants âgés de 4-5 ans) qui est passée de 1 289 000 en 1994 à 1 154 000 en 2014, soit une baisse de 10,5%.

En revanche, l'évolution de l'effectif des filles préscolarisées s'est caractérisée par un taux d'accroissement de l'ordre de 31%, ce qui reflète les efforts déployés, surtout en milieu rural, pour encourager la préscolarisation des filles. Le tableau ci-après explicite ces évolutions :

Tableau n° 2

### Evolution de l'effectif des enfants de l'enseignement préscolaire par sexe

	1990-1991	%	2000-2001	%	2013-2014	%
Garçons	563 913	69,4	491 974	64,4	419 955	56,3
Filles	248 574	30,6	272 226	35,6	326 036	43,7
<b>Total</b>	<b>812 487</b>	<b>100,0</b>	<b>764 200</b>	<b>100,0</b>	<b>745 991</b>	<b>100,0</b>

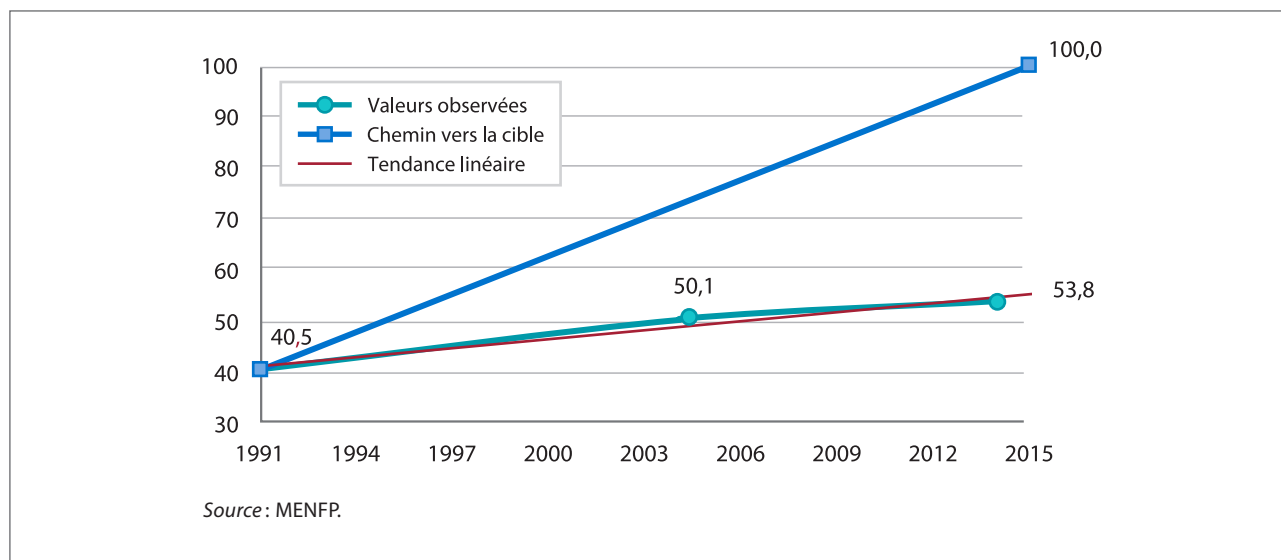
Source : Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP).

Le taux net de préscolarisation (enfants âgés de 4-5 ans) est ainsi passé de 40,5% en 1990-1991 à 53,8% en

2013-2014 (graphique n° 15). Pour les filles, ce taux est passé de 25,1% à 47,6% durant la même période.

Graphique n° 15

### Evolution des taux nets de scolarisation dans l'enseignement préscolaire (enfants âgés entre 4 et 5 ans) (en %)



La généralisation de l'enseignement préscolaire constitue un axe majeur dans la politique de mise à niveau du système éducatif national. Néanmoins, la couverture territoriale de l'offre préscolaire reste très disparate. Elle est marquée par une plus large couverture dans les villes que dans les provinces les plus pauvres et le milieu rural.

Il est à noter que la loi n° 05-00 de l'année 2000 relative au statut de l'enseignement préscolaire a été promulguée pour garantir l'égalité des chances d'accès,

pour tous les enfants marocains âgés entre 4 et 5 ans, à ce type d'enseignement.

## 1.2. Enseignement primaire

L'effectif des élèves de l'enseignement primaire a enregistré une augmentation continue durant la période allant de 1990-1991 à 2013-2014, passant de 2 483 973 à 4 030 142 élèves, soit un taux d'accroissement global de 62,2%. Cette évolution est illustrée dans le tableau suivant :

Tableau n° 3

### Evolution de l'effectif des élèves de l'enseignement primaire

		1990-1991	%	2000-2001	%	2013-2014	%
Rural	Garçons	678 940	70,6	1 033 099	56,9	1 013 738	52,8
	Filles	282 224	29,4	781 184	43,1	907 839	47,2
	<b>Total</b>	<b>961 164</b>	<b>100,0</b>	<b>1 814 283</b>	<b>100,0</b>	<b>1 921 577</b>	<b>100,0</b>
Ensemble	Garçons	1 494 479	60,2	2 088 940	54,4	2 111 789	52,4
	Filles	989 494	39,8	1 753 060	45,6	1 918 353	47,6
	<b>Total</b>	<b>2 483 973</b>	<b>100,0</b>	<b>3 842 000</b>	<b>100,0</b>	<b>4 030 142</b>	<b>100,0</b>

Source : MENFP.

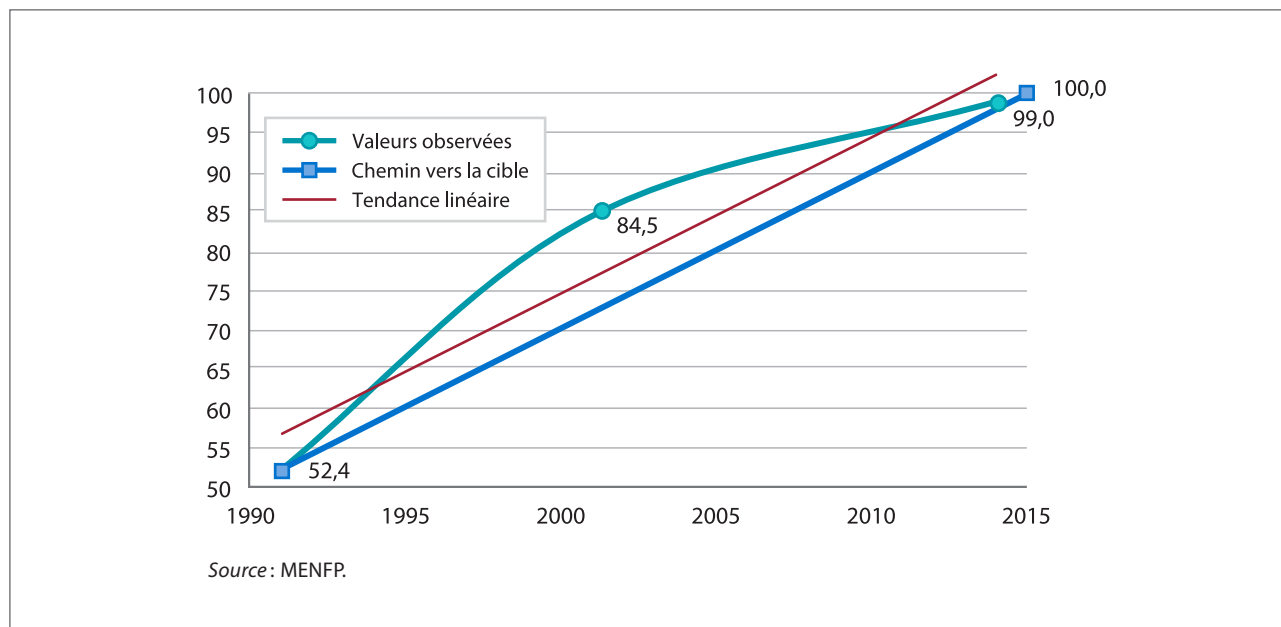
Le taux net de scolarisation au primaire a atteint 99% en 2013-2014 contre 52,4% en 1990-1991 (graphique n° 16). Cette évolution de l'amélioration de la scolarisation a davantage bénéficié aux filles. En milieu rural, le taux net de scolarisation de ces dernières s'est nettement amélioré, passant de 22,5% à 100% pour

la même période. Ces résultats peuvent être expliqués par les programmes d'appui social, notamment le programme des aides financières « Tayssir », l'Initiative royale « un million de cartables » et la création d'internats.



Graphique n° 16

## Evolution des taux nets de scolarisation dans l'enseignement primaire (6-11 ans) (en %)



D'autre part, un grand nombre d'établissements scolaires ont été équipés en latrines, en eau potable, en électricité et en bibliothèques scolaires améliorant les conditions de scolarisation.

De même le nombre d'établissements d'enseignement primaire a doublé durant la période allant de 1990 à 2014, passant de 3 686 à 7 541 écoles, et le nombre de salles de classe a enregistré un taux d'accroissement de 43 %, passant de 62 779 à 89 739 durant la même période. Le tableau suivant montre cette évolution :

Tableau n° 4

### Evolution des salles de classe de l'enseignement primaire public par milieu de résidence

	1990-1991	2000-2001	2013-2014
Urbain	27 233	35 602	35 621
Rural	35 546	48 523	54 118
<b>Total</b>	<b>62 779</b>	<b>84 125</b>	<b>89 739</b>

Source : MENFP.

La création de 69 écoles communales en milieu rural ces dernières années a également favorisé l'amélioration notable de la scolarisation.

### 1.3. Enseignement secondaire collégial

L'effectif des élèves de l'enseignement secondaire collégial a doublé entre 1990-1991 et 2013-2014, passant de 811 411 à 1 618 105 élèves. Le milieu rural a davantage bénéficié de cette évolution, surtout les filles rurales dont l'effectif a été multiplié par 14 durant la même période.

Le taux net de scolarisation en secondaire collégial a connu une amélioration notable, passant de 17,5 % en 1990-1991 à 61 % en 2013-2014 (graphique n° 17). Cette évolution traduit l'effort déployé notamment au profit des filles. En effet, leur taux de scolarisation à ce niveau est passé de 31,9 % à 84,9 % en milieu urbain et de 1,1 % à 30,7 % en milieu rural durant la même période.

L'amélioration des conditions d'hébergement et de scolarisation au cycle collégial, surtout en milieu rural, a favorisé le passage des élèves du primaire au collège, comme en témoignent la création d'internats, de Dar taliba et de Dar talib et le raccordement des établissements aux réseaux d'assainissement, d'eau potable et d'électricité.

Le nombre de collèges a augmenté de 740 en 1990-1991 à 1 781 en 2013-2014, soit une moyenne de 45 nouveaux collèges par an. Le milieu rural en a davantage profité : le taux de couverture des communes rurales par les collèges a atteint 60,9 % en 2013-2014 contre 48,2 % en 2007-2008.

Tableau n° 5

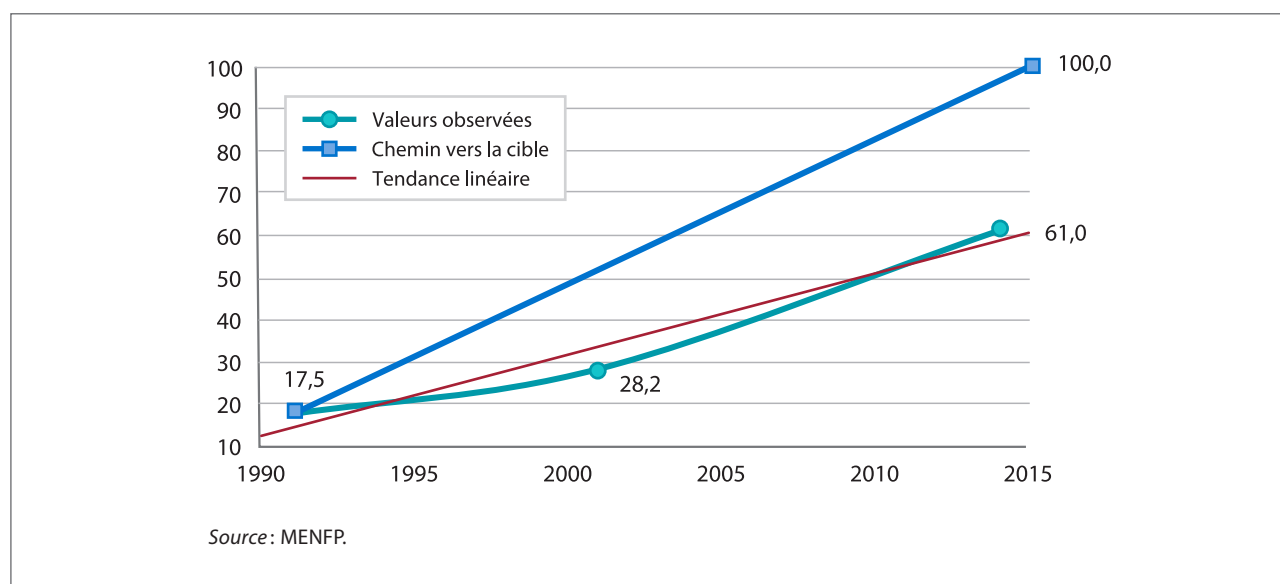
### Evolution de l'effectif des élèves de l'enseignement secondaire collégial par sexe

		1990-1991	%	2000-2001	%	2013-2014	%
Rural	Garçons	42 177	77,2	116 156	70,4	370 602	68,1
	Filles	12 425	22,8	48 797	29,6	173 396	31,9
	<b>Total</b>	<b>54 602</b>	<b>100,0</b>	<b>164 953</b>	<b>100</b>	<b>543 998</b>	<b>100</b>
Ensemble	Garçons	478 012	58,9	595 525	57,1	894 568	55,3
	Filles	333 399	41,1	447 818	42,9	723 537	44,7
	<b>Total</b>	<b>811 411</b>	<b>100,0</b>	<b>1 043 343</b>	<b>100,0</b>	<b>1 618 105</b>	<b>100,0</b>

Source: MENFP.

Graphique n° 17

### Evolution des taux nets de scolarisation dans l'enseignement secondaire collégial (12-14 ans) (en %)



#### 1.4. Taux d'achèvement

Le taux d'achèvement du primaire est passé de 53,4% en 1990-1991 à 87,8% en 2013-2014, indiquant ainsi que pour 100 élèves inscrits à la première année de ce cycle, 88 arrivent à l'achever en 2013-2014.

Prenant en compte les deux cycles, primaire et collégial, le taux d'achèvement est passé de 32,1% en 1990-1991 à 65,6% en 2013-2014. Autrement dit, sur 100 inscrits en première année de l'enseignement primaire, 66 élèves arrivent à terminer le cycle collégial en 2013-2014.

Cette évolution a été rendue possible grâce à l'appui social aux élèves, qui consiste à lever les barrières socio-économiques et géographiques qui entravent l'accès à l'enseignement obligatoire et à favoriser la rétention des apprenants en luttant contre les causes

de l'abandon. L'ensemble des prestations d'appui social a généré une augmentation continue des effectifs scolarisés. Les mesures d'appui à la scolarisation ont porté sur :

- l'élargissement du réseau des cantines scolaires et des internats et l'augmentation du nombre des bénéficiaires de bourses ;
- le développement du transport scolaire au profit des élèves résidant loin des établissements scolaires ;
- l'amélioration des services de santé scolaire grâce à la mise en place d'un programme de coopération avec les différents partenaires agissant dans le domaine de la santé et de l'enfance ;
- la poursuite des campagnes de sensibilisation pour l'encouragement à la scolarisation.

Dans ce contexte, l'Initiative royale « un million de cartables » a donné un grand souffle à la généralisation



de l'enseignement obligatoire. En 2013-2014, 3 915 000 élèves ont bénéficié de cette initiative, dont 63 % sont issus du milieu rural. Le programme d'aide monétaire « Tayssir », quant à lui, a concerné 783 833 élèves et 465 913 familles en 2013-2014.

## 1.5. Alphabétisation

D'après les données provisoires du Recensement général de la population et de l'habitat de 2014, le

taux d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus a atteint 68 % en 2014 contre 50,1 % en 1991. En milieu rural, ce taux est passé de 30,9 % en 1991 à 52,3 % en 2014.

D'après la même source, le taux d'alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 24 ans a atteint 90 % contre 58 % en 1994 (graphique n° 18). Cette amélioration est beaucoup plus significative chez les filles, dont le taux est passé, au cours de la même période, de 46 % à 85,9 %, contre respectivement 71 % et 94,1 % pour les garçons.

Tableau n° 6

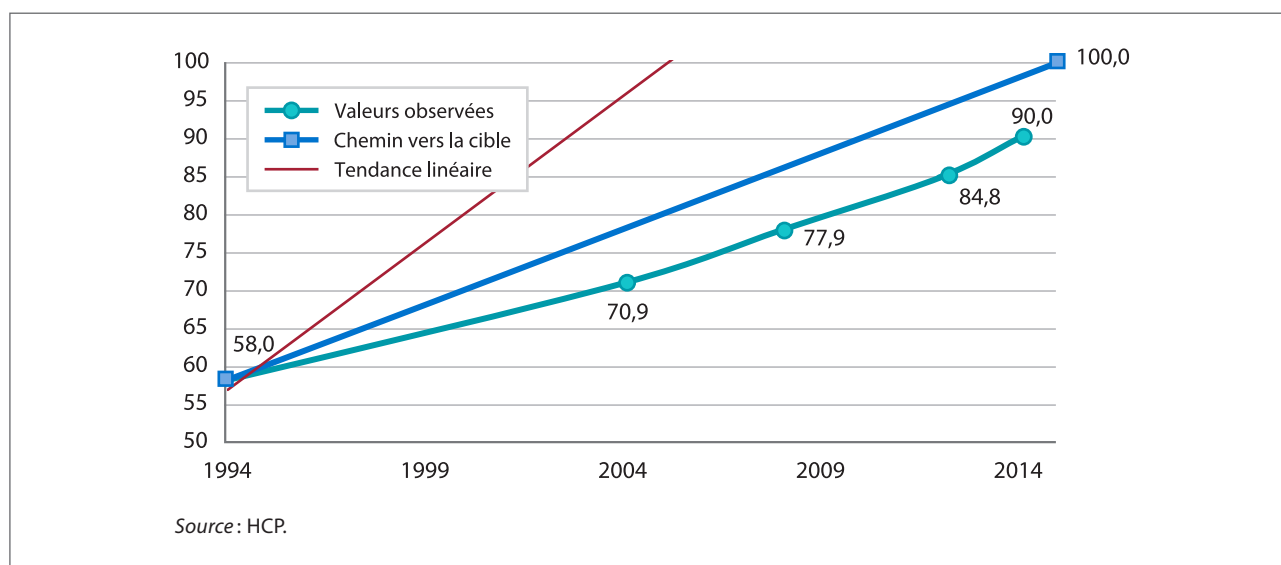
### Evolution du taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 à 24 ans par milieu de résidence et par sexe (en %)

		2004	2008	2012	2014 (*)
Urbain	Masculin	92,4	93,8	96,0	97,4
	Féminin	83,7	88,1	92,5	94,3
	<b>Total</b>	<b>88,0</b>	<b>90,9</b>	<b>94,2</b>	<b>95,9</b>
Rural	Masculin	69,0	76,6	83,0	89,4
	Féminin	33,6	48,5	63,9	73,6
	<b>Total</b>	<b>51,1</b>	<b>62,7</b>	<b>73,8</b>	<b>81,6</b>
Ensemble	Masculin	81,6	85,8	89,9	94,1
	Féminin	60,4	69,9	79,6	85,9
	<b>Total</b>	<b>70,9</b>	<b>77,9</b>	<b>84,8</b>	<b>90,0</b>

Sources : Enquête nationale sur l'emploi et Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH, 2014), HCP.  
(\*) Données provisoires du Recensement général de la population et de l'habitat 2014.

Graphique n° 18

### Evolution du taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 à 24 ans (en %)



## 2. Contraintes

- L'enseignement préscolaire demeure le maillon faible du système éducatif. Le déficit du préscolaire constitue aujourd'hui un puissant facteur de renforcement des inégalités d'accès et de réussite, notamment entre les zones urbaines, d'une part, et les zones péri-urbaines et rurales, d'autre part. Ces dernières connaissent un grand déficit en matière d'enseignement préscolaire ou ne disposent pas des conditions répondant aux normes requises pour ce type d'enseignement.
- Un grand nombre d'enfants de la tranche d'âge 6-15 ans sont encore en dehors de l'école pour diverses raisons, soit qu'ils n'y ont jamais accédé, soit qu'ils l'ont prématurément abandonnée.
- Le taux de transition de l'enseignement primaire vers le collège ou vers la formation professionnelle reste faible.

## 3. Stratégie adoptée

Les priorités s'appuient sur quatre choix stratégiques :

**1. Appui à la scolarisation en adoptant la priorisation de l'équité et de l'égalité des chances** à travers la mise en œuvre de mesures concrètes et efficaces visant la généralisation de la scolarisation en adoptant différentes approches prenant en compte les spécificités régionales, provinciales et communales et la résolution des problématiques de l'abandon scolaire.

**2. Amélioration de la qualité des apprentissages** à travers l'amélioration de la qualité de l'enseignement, en se concentrant sur les compétences nécessaires et l'acquisition des connaissances de base, contribuant

au développement de l'autonomie de l'apprenant et à sa maîtrise des concepts et des méthodes de réflexion, d'expression et de communication.

**3. Développement du système éducatif** à travers le développement des capacités de leadership et l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience du système dans la gestion institutionnelle, administrative et financière. Cet objectif trouve sa pertinence et sa priorité dans le cadre de l'accompagnement de la déconcentration en liant la responsabilité à la reddition des comptes.

**4. Gestion efficiente des ressources humaines et renforcement de leurs capacités et de leurs compétences** par le biais de la bonne utilisation de ces ressources et leur redéploiement, dans le cadre du renforcement de la décentralisation et sur la base d'une gestion intégrée et continue de l'équilibre entre l'offre et la demande, et ce, dans toutes les disciplines. Sans oublier l'amélioration des conditions de travail, l'accroissement du rendement et le développement de la formation initiale et continue dans le but d'améliorer les capacités des acteurs et leurs compétences.

Par ailleurs, la vision générale du secteur de l'éducation non formelle est fondée sur l'extension de l'offre scolaire et l'amélioration de son efficience administrative et éducative à travers un plan d'action en deux temps :

1. remédier à la non-scolarisation des enfants ;
2. inclure l'éducation non formelle dans la mission quotidienne du système éducatif, dans le cadre de l'approche prospective et de veille pédagogique.

Avec pour objectif d'aider les élèves à risque et leur offrir un soutien pédagogique, psychopédagogique et social pour l'amélioration de leur rétention.





Tableau n°7

## Evolution des indicateurs de l'OMD 2

Cibles	Indicateurs	1991	2001	2014	Valeur cible 2015
<b>Cible 6</b> D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.	Taux net de scolarisation dans le primaire des 6-11 ans (en %)				
	Ensemble	52,4	84,5	99,0	100
	Masculin-urbain	77,5	94,8	99,1	
	Féminin-urbain	71,7	91,2	97,1	
	Masculin-rural	48,8	82,5	100,0	
	Féminin-rural	22,5	70,4	100,0	
	Proportion d'écoliers commençant la 1 <sup>re</sup> année d'étude dans l'enseignement primaire et achevant la 6 <sup>e</sup> année				
	Ensemble	53,4	59,8	87,8	100
	Taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 à 24 ans (en %)				
	Ensemble	(2000)	(2004)		
Ensemble	62,5	70,9	90,0	100	
Masculin	73,2	81,6	94,1		
Féminin	51,7	60,4	85,9		
<b>Cible 7</b> D'ici à 2015, généraliser la scolarisation des filles et des garçons dans le préscolaire.	Taux net de scolarisation au préscolaire des 4-5 ans (en %)				
	Ensemble	40,5	53,4	53,8	100
	Masculin	55,2	65,6	59,8	
	Féminin	25,1	40,7	47,6	
<b>Cible 8</b> D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études collégiales.	Taux net de scolarisation dans l'enseignement secondaire collégial des 12-14 ans (en %)				
	Ensemble	17,5	28,2	61,0	100
	Masculin-urbain	39,5	52,1	81,5	
	Féminin-urbain	31,9	46,8	84,9	
	Masculin-rural	3,4	10,6	36,4	
	Féminin-rural	1,1	5,9	30,7	
<b>Cible 9</b> D'ici à 2015, réduire de moitié, par rapport à 1990, le taux global d'analphabétisme (10 ans et plus)	Taux d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus (en %)				
	Ensemble	(2000)	(2004)		
	Ensemble	50,1	55,9	68,0	80,0
	Masculin	62,4	67,9	78,9	
	Féminin	38,1	44,2	58,1	
	Urbain	65,1	69,6	78,8	
Rural	30,9	38,1	52,3		

Source : Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et HCP.

## Capacité de suivi et d'évaluation

	Fort	Moyen	Faible
Capacité à collecter les données	X		
Qualité de l'information récente	X		
Capacité à suivre l'information statistique	X		
Capacités à l'analyse statistique	X		
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques de planification et d'allocation des ressources	X		
Mécanismes de suivi et d'évaluation	X		

## Aperçu de la situation

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?			
<b>Probablement</b>	Potentiellement	Invraisemblablement	
Etat de l'environnement favorable			
<b>Fort</b>	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible



## Objectif 3

# Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Le Maroc a enregistré des avancées notables en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes grâce à la convergence de deux facteurs : une volonté politique exprimée au plus haut niveau de l'Etat et l'implication et le dynamisme des forces vives de la société et des différents acteurs politiques et associatifs.

Durant les dernières décennies, des réformes majeures, profondes et structurantes ont été engagées en matière d'égalité entre les sexes tant au niveau législatif, institutionnel et politique que social. Cette période a été également marquée par un engagement au niveau international, à travers l'harmonisation des politiques et législations nationales en matière d'égalité avec les recommandations issues des instruments internationaux et régionaux des droits humains ratifiés par le Maroc.

Le Maroc en tant qu'Etat-membre des Nations Unies a pris part à toutes les étapes historiquement significatives, telles que l'avènement de la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la Plateforme de Beijing (1995), la signature de la Déclaration du Millénaire et son engagement à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), en particulier l'OMD 3 visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

La ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le retrait de certaines réserves et l'adoption en 2012 du Protocole facultatif se rapportant à cette convention en témoignent.

Des avancées capitales en faveur de l'égalité ont été réalisées, en particulier par l'adoption de la nouvelle Constitution en juillet 2011 qui a institué l'égalité entre l'homme et la femme dans tous les domaines. De même, des réformes ont été faites pour promouvoir le droit

humain et soutenir le développement économique et social du pays.

### 1. Situation actuelle

#### Dans le domaine de l'enseignement

Le Maroc s'est engagé, en matière d'OMD et d'éducation pour tous, à :

- éliminer en 2015 les disparités entre les deux sexes à tous les niveaux de l'enseignement ;
- contribuer à la promotion de l'égalité des chances entre les deux sexes de manière générale et plus particulièrement au sein du système éducatif ;
- généraliser la scolarisation des filles aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

L'indice de parité a connu une nette amélioration à tous les niveaux de l'enseignement entre 1990-1991 et 2013-2014. Cette amélioration a été plus importante en milieu rural grâce aux prestations d'appui social mises en place ainsi qu'à l'Initiative Royale « un million de cartables ».

Ainsi, au niveau de l'enseignement primaire, l'indice de parité entre les sexes a atteint 91 % en 2013-2014 contre 66 % en 1990-1991, soit une quasi-égalité des chances d'accès à l'éducation entre les deux sexes (graphique n° 19). En milieu rural, cet indice a plus que doublé, passant de 41,6 % en 1990-1991 à 89,6 % en 2013-2014.

Au cours de la même période, l'indice de parité dans l'enseignement secondaire collégial est passé de 69,7 % à 81 %. En milieu rural, cet indicateur a enregistré une amélioration plus significative, passant de 29,5 % à 61,8 % (tableau 8).

Tableau n° 8

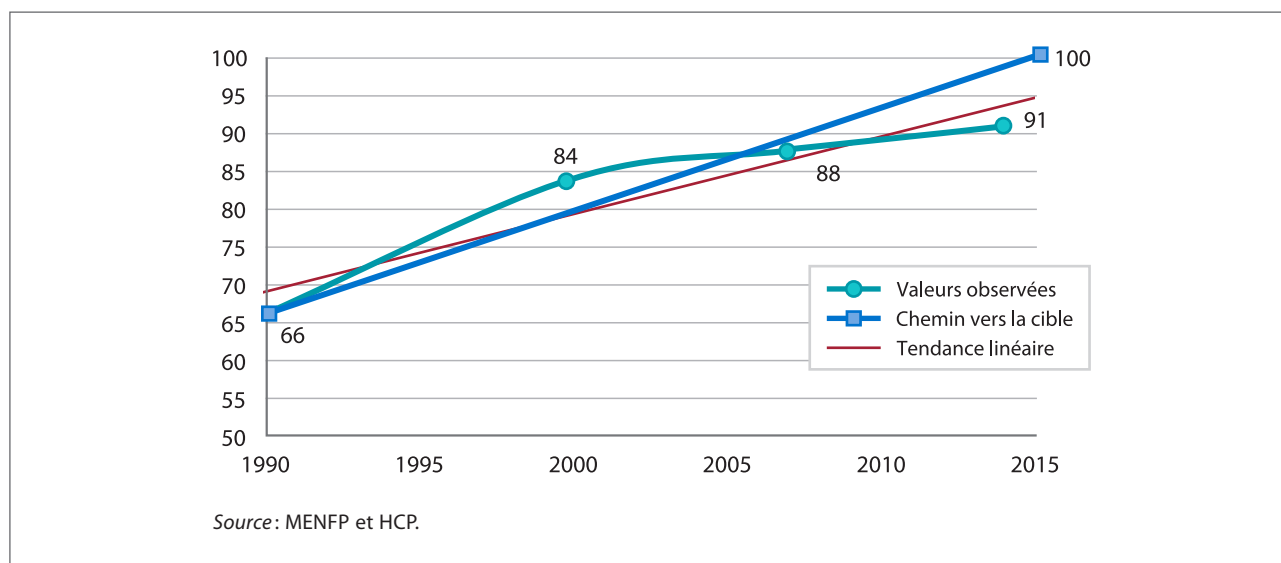
#### Evolution de l'indice de parité par milieu de résidence aux niveaux primaire et collégial (en %)

Niveau d'enseignement/année		1990-1991	2000-2001	2007-2008	2013-2014
Primaire	Rural	41,6	75,6	82,5	89,6
	Urbain	86,7	92,0	92,3	92,0
	<b>Total</b>	<b>66,0</b>	<b>83,9</b>	<b>87,6</b>	<b>90,8</b>
Collège	Rural	29,5	42,0	53,7	61,8
	Urbain	73,6	83,2	90,5	89,6
	<b>Total</b>	<b>69,7</b>	<b>75,2</b>	<b>81,1</b>	<b>80,9</b>

Source : MENFP.

Graphique n° 19

Evolution de l'indice de parité dans l'enseignement primaire (en %)



L'enseignement secondaire qualifiant a connu, pour sa part, une nette amélioration de l'indice de parité, qui est passé de 65 % en 1990-1991 à 90 % en 2013-2014.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, en l'espace de vingt-quatre ans l'indice de parité entre les sexes est passé de 56,6 % en 1990-1991 à 93,3 % en 2013-2014. Cet indice dépasse les 100 % pour les établissements de formation des cadres (124,4 % en 2013-2014).

En matière d'emploi

La participation de la femme à l'activité économique a connu une tendance à la baisse entre 2000 et 2014 aussi bien au niveau national que par milieu. En effet, le taux d'activité féminin est passé de 27,9 % à 25,3 % au niveau national, de 21,3 % à 17,8 % en milieu urbain et de 37,5 % à 36,9 % en milieu rural.

Tableau n° 9

Evolution du taux d'activité de la population âgée de 15 ans et plus selon le milieu de résidence et le sexe (en %)

		2000	2004	2008	2012	2014
Urbain	Masculin	74,0	71,5	71,6	69,6	68,2
	Féminin	21,3	20,5	19,3	17,6	17,8
	Total	47,0	45,5	44,7	42,8	42,1
Rural	Masculin	85,4	84,2	82,0	79,7	78,7
	Féminin	37,5	38,8	37,0	35,6	36,9
	Total	61,4	61,2	59,0	57,0	57,2
Total	Masculin	78,8	77,0	75,9	73,6	72,4
	Féminin	27,9	28,3	26,6	24,7	25,3
	Total	52,9	52,2	50,6	48,4	48,0

Source: HCP.

Sur le plan qualitatif, la situation de la femme vis-à-vis de l'activité économique semble régresser entre 2000 et 2014. C'est ainsi que:

- le taux de féminisation de la population active occupée a presque stagné à 27 % durant cette période;
- 41,7 % des femmes travaillent dans le secteur agricole en 2014, contre 35,1 % en 2000;
- 59,5 % des femmes travaillent en tant qu'aides familiales en 2014 contre 48,7 % en 2000;
- et seulement 20,6 % travaillent en tant que salariées en 2014 contre 22,0 % en 2000.



Le taux de chômage féminin a enregistré une tendance à la baisse entre 2000 et 2014. Il s'est établi à 10,4% en 2014 (9,7% pour les hommes), alors qu'en 2000 il était de 13% (13,8% pour les hommes).

En milieu urbain, même si le taux de chômage féminin a diminué de manière significative entre 2000 et 2014, passant de 26,7% à 21,9%, il reste très élevé par rapport à celui des hommes (tableau 10).

Tableau n° 10

## Evolution du taux de chômage de la population âgée de 15 ans et plus selon le milieu de résidence et le sexe (en %)

		2000	2004	2008	2012	2014
Urbain	Masculin	19,8	16,6	13,0	11,5	12,8
	Féminin	26,7	24,5	20,3	20,6	21,9
	Total	21,4	18,4	14,7	13,4	14,8
Rural	Masculin	6,5	3,9	5,1	4,9	5,5
	Féminin	1,7	1,4	1,8	1,9	1,8
	Total	5,0	3,1	4,0	4,0	4,2
Total	Masculin	13,8	10,7	9,5	8,7	9,7
	Féminin	13,0	11,1	9,8	9,9	10,4
	Total	13,6	10,8	9,6	9,0	9,9

Source: HCP.

De même, si le taux de chômage des femmes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur a diminué de 39,2% à 27,8% entre 2000 et 2014, il reste nettement plus élevé que celui des hommes, qui a baissé de 23,9% à 17,2% (tableau 11).

Tableau n° 11

## Evolution du taux de chômage des diplômés de niveau supérieur selon le sexe

	2000	2004	2008	2012	2014
Masculin	23,9	22,3	14,9	14,0	17,2
Féminin	39,2	35,1	28,2	27,4	27,8
Total	28,9	26,7	19,5	18,7	21,0

Source: HCP.

Afin d'accroître la participation des femmes à l'activité économique, plusieurs départements et entités ont mis en place des actions et programmes, notamment:

- le **Plan gouvernemental pour l'égalité** dans la perspective de la parité «ICRAM» 2012-2016, en particulier son domaine 8 qui concerne l'autonomisation économique et sociale de la femme;
- l'**INDH**, qui a ciblé notamment les femmes en situation de grande précarité et sans ressources, concourt à l'amélioration des revenus, du niveau de vie et des conditions de travail des femmes; les activités génératrices de revenus favorisent l'insertion de la femme rurale dans le tissu économique, valorisent le travail et l'approche participative, encouragent la création de coopératives et contribuent à la

restauration de quelques filières informelles; les foyers féminins et les centres d'accueil dispensent une formation dans les métiers (artisanat, restauration, hôtellerie, accompagnement des personnes âgées...) qui leur assurent une indépendance économique et sociale;

- la stratégie de l'**Agence de développement social** qui s'articule autour de trois axes principaux: le renforcement des capacités des acteurs locaux, l'insertion sociale par l'économique (338 projets ont été réalisés en faveur des femmes sur un total de 498 projets) qui se décline en trois grands programmes (Tatmine, Mouwakaba et Moubadara) et l'appui local aux programmes sociaux nationaux;
- le **Fonds de garantie «Ilayki»**, mis en place en 2013, qui vise à encourager et accompagner les femmes chefs d'entreprise en leur permettant d'accéder au crédit pour développer leur projet;
- les programmes de l'**Entraide nationale** pour l'éducation des femmes et le soutien des coopératives féminines et le programme intitulé «Promouvoir et renforcer l'institutionnalisation de l'équité et de l'égalité de genre dans les politiques publiques», en partenariat avec le MSFFDS, l'ADS et l'ONU-Femmes.

## Au niveau de la participation aux processus de prise de décision

Le Maroc s'est engagé à réaliser progressivement la pleine jouissance des femmes de leurs droits en adoptant des réformes juridiques et des stratégies de

développement visant l'atténuation ou l'élimination des écarts qui perpétuent les discriminations fondées sur le genre. Ces efforts ont été renforcés par l'adoption de la nouvelle Constitution de 2011 qui vise l'institutionnalisation du principe d'égalité et d'équité dans la jouissance des droits, notamment civils et politiques et dont l'article 154 stipule que « les services publics sont organisés sur la base de l'égal accès des citoyennes et des citoyens... ».

Concernant la présence des femmes dans les instances de décision politique, l'adoption de la loi organique n° 27-11 du 14 octobre 2011 relative à l'accès à la chambre des représentants fixe un quota de 60 sièges (15%) pour les femmes sur un total de 395, visant l'amélioration de la représentativité des femmes dans le paysage politique national. Ainsi, le nombre total de femmes élues a atteint, lors des élections de novembre 2011, un total de 67 parlementaires, soit près de 17% du total des parlementaires contre 10,5% en 2007 et 0,7% en 1997. La chambre des représentants a voté en juin 2015 à l'unanimité une proposition visant à accorder 27% des sièges aux femmes aux élections municipales (il était de 12,1% en 2009).

En plus des amendements à la charte communale (loi n° 17-08) en 2009, visant la création d'une commission consultative nommée « Commission de la parité et de l'égalité des chances » et l'élaboration par les communes d'un plan communal de développement (PCD) qui doit prendre en compte l'approche genre, un quota de 12% a été réservé aux femmes dans les conseils communaux.

Un système incitatif a été mis en place pour les partis politiques et un fonds de soutien a été créé afin d'encourager et d'accroître la représentation des femmes. Ce fonds est destiné à renforcer les capacités des femmes lors des élections législatives et municipales. Le bilan provisoire des projets de soutien au renforcement des capacités des femmes a atteint, à la fin du mois de décembre 2012, un total de 119 projets dont les effets se sont fait sentir sur le niveau de couverture de la circonscription supplémentaire lors des dernières élections législatives.

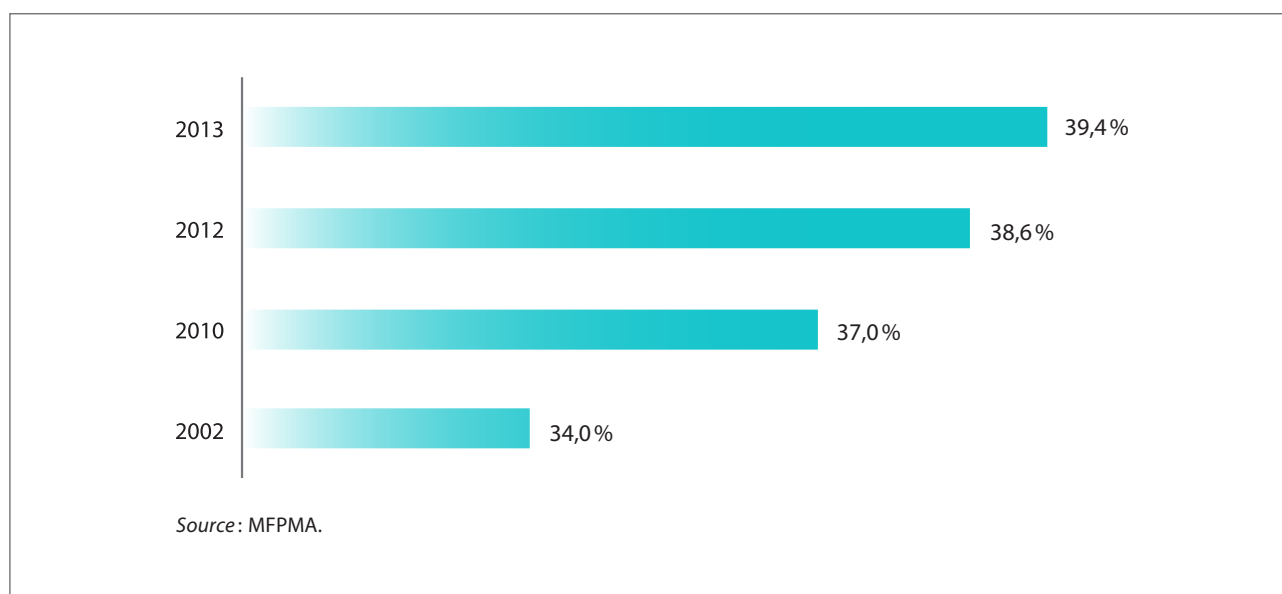
Par ailleurs, l'article 4 de la loi organique n° 02-12 promulguée en 2012, relative aux nominations aux hautes fonctions, encourage la mise en œuvre du principe de parité et le renforcement de la position de la femme dans les postes de prise de décision dans l'administration. Elle fixe les principes et les critères de nomination aux postes de haute responsabilité suivants :

- l'égalité des chances, le mérite, la transparence et l'égalité à l'égard de l'ensemble des candidates et candidats ;
- la non-discrimination, sous toutes ses formes ;
- la parité entre les hommes et les femmes.

Le taux de féminisation dans les départements ministériels a atteint 39,4% en 2013 contre 38,6% en 2012, 37% en 2010 et 34% en 2002 (graphique n° 20). Quant au taux d'accès des femmes fonctionnaires aux postes de responsabilité, il est passé de 10% en 2002 à 15,3% en 2010 pour atteindre 16% en 2013.

Graphique n° 20

### Evolution du taux de féminisation des fonctionnaires de l'administration publique





### Au niveau de l'arsenal juridique

Plusieurs lois ont été amendées: le code de la famille, le code pénal, le code du travail, le code de la nationalité, le code électoral et la charte communale. Ce processus de réformes a été couronné par l'adoption de la nouvelle Constitution en 2011 qui stipule que la femme jouit, sur un pied d'égalité avec l'homme, de tous les droits et libertés à caractères civil, politique, économique, social et environnemental et insiste, dans son préambule, sur l'interdiction et la lutte contre toute forme de discrimination en raison du sexe, de la race, de la confession, de la culture, de l'appartenance sociale ou régionale, de la langue, du handicap ou de tout autre situation personnelle.

Par ailleurs, l'article 30 stipule la nécessité de prévoir dans la loi «les dispositions de nature à favoriser l'accès égal des femmes et des hommes aux fonctions électives», tandis que l'article 146 relatif aux régions et aux collectivités territoriales stipule qu'une loi organique devra fixer «les dispositions visant à assurer une meilleure participation des femmes au sein des conseils territoriaux».

Des textes législatifs et réglementaires ont été mis en place pour l'institutionnalisation des principes de l'égalité, la protection des femmes et la lutte contre la discrimination et le renforcement de la représentation des femmes aux postes de responsabilité. Ainsi plusieurs mécanismes et instances ont-ils été instaurés ou sont en cours d'instauration:

- **Pour la diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et l'amélioration de l'image de la femme, il s'agit de:**

- l'adoption de la Charte nationale pour l'amélioration de l'image de la femme dans les médias en 2005;
- la création de l'Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination (articles 19 et 164 de la nouvelle Constitution), en tant qu'instance chargée du suivi et de l'évaluation des politiques publiques relatives à la promotion des droits de la femme et à la lutte contre toutes les formes de discrimination à son égard, dont le projet de loi a été approuvé par le conseil de gouvernement en 2015;
- la création du Conseil consultatif de la famille et de l'enfance dont le projet de loi a été préparé et déposé au Secrétariat général du gouvernement;
- la mise en place de l'Observatoire national pour l'amélioration de l'image de la femme dans les médias en juin 2015;
- la création et l'attribution du prix d'excellence «Tamayuz» pour la femme marocaine en 2014.

- **Pour la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes, il s'agit de:**

- la révision de la loi n° 14-05 relative aux conditions d'ouverture et de gestion des établissements de protection sociale, pour y inclure les maisons de l'étudiante (*Dar taliba*) et les institutions d'hébergement des femmes et jeunes filles victimes de violence en 2014;
  - le projet de loi sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes en 2014;
  - la mise en place de l'Observatoire national de lutte contre la violence à l'égard des femmes, créé en 2014, ainsi que le projet de mise en place des observatoires régionaux de dénonciation des cas de violence et de discrimination qui affectent les femmes et les jeunes filles;
  - **l'adoption de la loi organique n° 27-11 datée du 14 octobre 2011, relative à l'accès à la chambre des représentants qui fixe un quota de 60 sièges (15%) pour les femmes;**
  - l'adoption en 2015 de la nouvelle loi organique des finances qui stipule la prise en compte du genre dans la définition des objectifs et indicateurs de performance des départements sectoriels, lors de l'élaboration de leur programmation budgétaire.
- **La promulgation** en 2010 de la loi n° 41-10 qui définit les conditions et procédures pour bénéficier du **Fonds de l'entraide familiale** (entrée en vigueur en 2012), géré par la Caisse des dépôts et de gestion pour soutenir les femmes divorcées incapables de recouvrer leurs pensions alimentaires. Le nombre des femmes bénéficiaires a atteint près de **3 640 en mai 2014** contre seulement 562 en octobre 2012.
  - **La promulgation et la mise en œuvre du décret d'application de la loi organique n° 02-12 sur les nominations aux postes de haute responsabilité en 2012** qui introduit le respect de la parité entre hommes et femmes.
  - **Une autre loi sur le travail domestique (n° 19-12)** qui fixe les conditions d'emploi et de travail des employés domestiques a été adoptée en 2013 par le conseil de gouvernement (mais elle reste encore en phase d'amendement). Elle s'inscrit dans le cadre de l'article 4 du code du travail qui stipule la promulgation d'une loi spéciale déterminant les conditions d'emploi et de travail des employés domestiques. Cette loi vise à définir la relation entre cette catégorie de salariés et leurs employeurs et ce, en vue de leur assurer une protection sociale et de les faire bénéficier des droits économiques et sociaux. Le texte a également pour objectif de lutter contre l'emploi des jeunes filles de moins de 15 ans et de criminaliser cette forme d'emploi.
  - **L'amendement à l'article 475 du code pénal** relatif au mariage des jeunes filles mineures victimes de viol. Cette proposition d'amendement porte sur la suppression du droit pour l'auteur du viol d'épouser sa victime et

d'échapper ainsi aux poursuites judiciaires, ainsi que sur l'aggravation des peines d'emprisonnement d'un à cinq ans en cas de détournement de mineure sans relation sexuelle.

La mise en application des textes législatifs a été accompagnée par plusieurs actions :

- l'amélioration et la mise en œuvre du système d'information institutionnel sur les violences à l'égard des femmes ;
- le projet d'élaboration de l'étude sur « le mariage précoce » au Maroc ;
- la réalisation de l'enquête sur « l'emploi du temps des femmes et des hommes » 2011-2012, dont les premiers résultats ont été publiés en octobre 2014 par le HCP.

## 2. Contraintes

En dépit des nombreuses mesures adoptées par le gouvernement pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, plusieurs contraintes subsistent encore :

- le retard dans la mise en œuvre des dispositions de la nouvelle Constitution relatives à la réduction des inégalités hommes-femmes ;
- le retard dans la mise en adéquation du statut juridique de la femme marocaine avec les standards internationaux ;
- la faible convergence dans les politiques et programmes de développement sur l'égalité ;
- la lenteur dans l'intégration de l'égalité dans les politiques et programmes de développement ;
- les perceptions sociales et les valeurs traditionnelles qui entravent la promotion de l'égalité des sexes ;
- le rôle des médias dans la promotion des valeurs d'égalité qui demeure peu ou pas perceptible ;
- la prédominance du travail non rémunéré de plus de la moitié des femmes actives occupées qui ont un statut d'aides familiales, ce qui accentue leur précarité économique.

## 3. Stratégie adoptée

D'importantes stratégies nationales et réformes législatives ont été engagées en faveur des droits des femmes. Il s'agit principalement :

- du **processus de Budgétisation sensible au genre (BSG)** : dans le cadre de la promotion et de l'autonomisation des femmes, l'expérimentation graduelle de la BSG axée sur les résultats au Maroc, conduite par le ministère de l'Economie et des

Finances, en partenariat avec l'ONU-Femmes depuis 2002, a été un vecteur important d'introduction de la dimension genre dans le cadre de la réforme budgétaire et a permis au Maroc de se doter d'instruments analytiques de suivi et d'évaluation des politiques publiques au regard du genre. Après douze années d'application, la BSG a été marquée par des réalisations d'envergure telles que l'élaboration des rapports genre accompagnant la loi de Finances et **la création du Centre d'excellence de la BSG**. L'adoption de la nouvelle loi organique des finances vient couronner ce processus, permettant une institutionnalisation de la BSG et une intégration systématique de la dimension genre dans les pratiques de programmation et de planification (articles 39 et 48) ;

- du **programme de lutte contre la pauvreté, la vulnérabilité et la mendicité (INDH)**, 2005 : l'intégration de la dimension genre dans les différents programmes de lutte contre la pauvreté, la vulnérabilité et la mendicité ;
- de la **Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité** entre les sexes, adoptée en 2006, pour l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement. Cette stratégie oriente les actions gouvernementales et les politiques à entreprendre en matière d'équité et d'égalité entre les sexes et recommande de définir des plans d'action spécifiques dans les différents secteurs, en vue de réduire les inégalités entre les sexes basées sur les rôles sociaux pénalisant les femmes ;
- du **Plan gouvernemental pour l'égalité (PGE) 2012-2016**, « ICRAM », qui a permis d'aborder la question de l'ancrage de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les politiques publiques selon un cadre global de coordination et de suivi, ouvert sur tous les intervenants.

### Au niveau de la lutte contre les violences à l'égard des femmes

Le Maroc a lancé plusieurs initiatives qui touchent différents domaines afin d'éradiquer la violence à l'égard des femmes. En plus des réformes introduites dans le code pénal, d'autres actions ont été menées. Elles concernent :

- l'adoption en 2002 d'**une stratégie nationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes** et d'un plan opérationnel pour sa mise en œuvre, dans le cadre d'un partenariat entre l'État et la société civile ;
- le lancement en 2008 du **programme TAMKINE**, programme multisectoriel de lutte contre les violences basées sur le genre, par l'autonomisation des femmes et des filles ; ce programme, innovant en





matière de coordination et de gouvernance, vise la coordination et la convergence des actions de lutte contre les violences de genre en ciblant la dimension territoriale; il regroupe 13 départements ministériels et 8 agences des Nations Unies dans le cadre du Fonds pour l'accélération des OMD;

- la réalisation en 2009 de l'enquête nationale, unique en son genre, sur la violence à l'égard des femmes par le HCP, en partenariat avec les départements concernés et avec l'appui de l'ONU-Femmes;
- le **Programme intégré de sensibilisation à la lutte contre la violence et les discriminations à l'égard des femmes, 2013**: il s'agit de la signature de deux conventions de partenariat entre le MSFFDS, le

ministère de la Communication et le ministère de la Culture. Ces conventions visent la consécration des principes de l'équité et de l'égalité entre les hommes et les femmes.

- **d'autres mesures institutionnelles**, telles que l'appui aux projets de la société civile ayant contribué à la réalisation de l'égalité et à la réduction de la marginalisation des femmes, la subvention des centres d'écoute et d'orientation juridique pour la prise en charge des femmes victimes de violence et la généralisation et le renforcement des services des cellules de prise en charge des femmes et des enfants victimes de violence.

Tableau n° 12

## Evolution des indicateurs de l'ODD 3

Cibles	Indicateurs	1990	2012	2014	Valeur cible 2015
<b>Cible 10</b> Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.	Rapport filles/garçons dans l'enseignement:	(1990-1991)			
	Primaire	66	91	91	100
	Secondaire collégial	70	78	81	100
	Secondaire qualifiant	65	92	90	100
	Supérieur	56	91	93	100
	Taux d'alphabétisation des femmes âgées de 15 à 24 ans par rapport aux hommes	(1994) (**) 64,8	87,7	(*) 91,3	100
	Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole:	(2000)			
	Urbain	26,2	24,8	24,9	
	Rural	8,3	7,3	8,2	
	Total	23,5	21,5	21,7	
	Proportion de sièges occupés par les femmes au parlement (%)	(1997) 0,7	(2011) 12,5	Nov. 2011 17	
<b>Cible 11</b> Eliminer les disparités hommes-femmes en matière d'accès à l'emploi	Taux de féminisation de la population active occupée selon les différentes branches d'activité:	(2000)			
	Agriculture, forêt et pêche	36,3	40,1	41,7	
	Industrie	37,7	26,7	26,2	
	BTP	0,7	0,7	0,8	
	Services	17,2	18,5	18,9	
	Taux de féminisation de la population active occupée selon le statut socio-professionnel:	(2000)			
	Salariés	22,0	20,3	20,6	
	Indépendants	14,3	14,7	14,3	
	Employeurs	6,6	8,0	8,8	
	Aides familiales	48,7	57,0	59,5	
Apprentis	14,9	11,6	10,9		
Membres de coopérative, associés	7,5	12,0	11,3		
<b>Cible 12</b> Atteindre le tiers dans les instances dirigeantes des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire	Proportion des femmes parmi les ministres (%)	(1994) 5,1	(2011) 3,2	15,8	
	Proportion des femmes parmi les directeurs dans l'administration publique (%)	9,8	11	—	
	Proportion des femmes parmi les cadres supérieurs dans l'administration publique (%)	(2001) 29,5	(2009) 35	(2013) 37	
<b>Cible 13</b> Réduire la violence à l'égard des femmes	Taux de prévalence globale de la violence à l'égard des femmes (%)	—	(2009) 62,8	—	

Source : HCP, Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, Ministère de la Justice et des Libertés, Ministère de l'Intérieur.  
(\*) Données provisoires du RGPH 2014, (\*\*) données du RGPH 1994.

### Capacité de suivi et d'évaluation

	Fort	Moyen	Faible
Capacité à collecter les données	X		
Qualité de l'information récente	X		
Capacité à suivre l'information statistique	X		
Capacités à l'analyse statistique	X		
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques de planification et d'allocation des ressources	X		
Mécanismes de suivi et d'évaluation	X		

### Aperçu de la situation

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?			
<b>Probablement</b>	Potentiellement	Invraisemblablement	
Etat de l'environnement favorable			
<b>Fort</b>	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible



## Objectif 4

# Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans

Depuis l'an 2000, le ministère de la Santé a adopté une série de plans d'action pour accélérer la réduction de la mortalité infanto-juvénile en ciblant la période périnatale. Les objectifs du dernier plan d'action 2012-2016 vont au-delà de la cible de l'OMD 4, puisqu'ils visent d'ici 2016 la réduction de la mortalité infanto-juvénile à 20 ‰, la mortalité infantile à 19 ‰ et la mortalité néonatale à 12 ‰.

### 1. Situation actuelle

La mortalité infanto-juvénile au Maroc a fortement diminué durant les trois dernières décennies, passant de 76 ‰ naissances vivantes en 1987-1991 à 47 ‰ au cours de la période 1999-2003 puis à 30,5 ‰ en 2007-2011 (ENPSF/MS, 2011) (graphique n°21). Elle passerait à 27,6 ‰ en 2015 selon les estimations du groupe Inter-Agences du système des Nations Unies\*.

Quant au taux de mortalité infantile, il est passé de 57 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1987-1991 à 40 en 1999-2003, puis à 28,8 en 2007-2011, soit des régressions respectives de 30% et de 49%. Il serait de 23,7 ‰ en 2015, d'après le groupe Inter-Agences du système des Nations Unies\*.

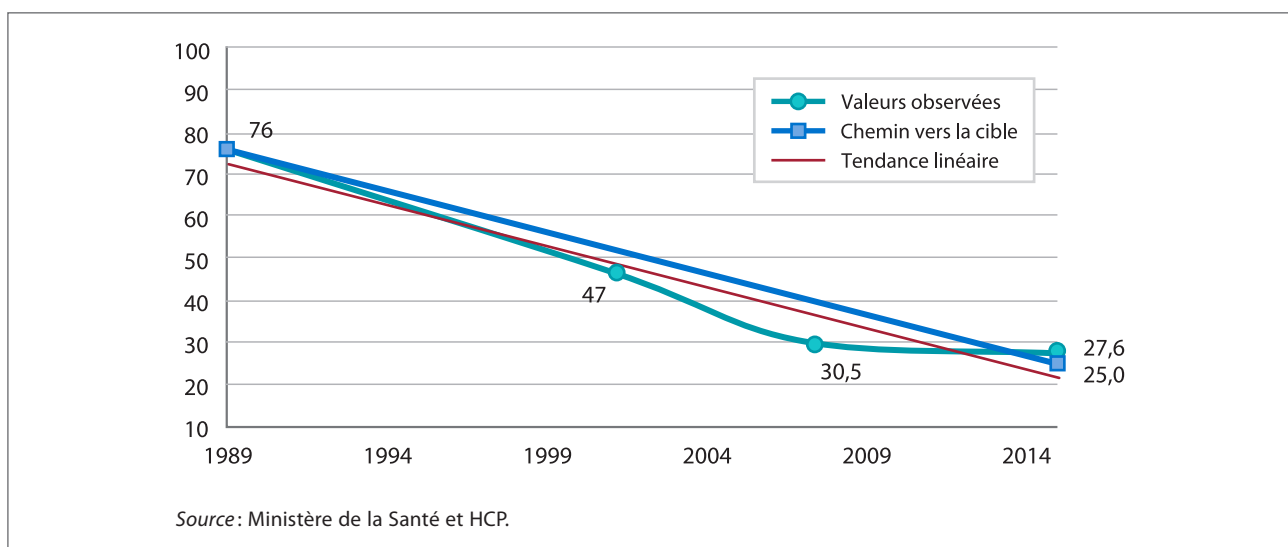
La mortalité juvénile a, quant à elle, chuté respectivement de 20 à 7 ‰ puis à 1,7 ‰, soit des diminutions successives de 65% et de 91,5%.

Parallèlement, la mortalité néonatale a diminué, passant de 31 ‰ en 1987-1991 à 21,7 ‰ en 2011 (variation relative de 30%), mais elle continue de représenter près de 71% de la mortalité infanto-juvénile. Elle atteindrait 17,6 ‰ en 2015 selon la même source citée auparavant.

Ces résultats ont été enregistrés grâce au renforcement des soins de santé primaires et à la conjugaison de plusieurs programmes et activités et qui ont eu un impact sur l'état de santé de la mère et de l'enfant. Parmi ces programmes nationaux, on peut citer le Programme de surveillance de la grossesse et de l'accouchement, le Programme de planification familiale, la Prise en charge intégrée de l'enfant (PCIE) et le Programme national d'immunisation (PNI), le Programme de lutte contre les carences en micronutriments et la promotion de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant. Par ailleurs, Le PNI a intégré le vaccin contre le rotavirus pour réduire les formes sévères de diarrhée dues au rotavirus et le vaccin anti-pneumococcique pour prévenir les infections invasives dues au pneumocoque. Pour éliminer la rougeole et la rubéole, le Maroc a conduit

Graphique n°21

### Evolution du taux de mortalité infanto-juvénile (pour 1 000 naissances vivantes)



\* Estimations du groupe Inter-Agences du système des Nations Unies (OMS, UNICEF, la Banque mondiale et la division de la Population du département des Affaires économiques et sociales du SNU).

durant l'année 2013 une campagne nationale de vaccination qui a ciblé les enfants et les adolescents âgés de neuf mois à dix-neuf ans.

Grâce à la couverture vaccinale, dépassant les 90 % chez les enfants de moins d'un an, le Maroc a pu éliminer depuis 1987 la poliomyélite et depuis 1991 la diphtérie. Le Maroc est le premier pays de la région à avoir validé l'élimination du tétanos néonatal selon le protocole de l'OMS-UNICEF, en mars 2002.

D'autre part, selon l'Enquête nationale sur la population et la santé familiale 2011, l'état nutritionnel des enfants a connu une amélioration notable, comme le montrent le recul de la prévalence du retard de la malnutrition chronique (retard de croissance), qui est passé de 18,9 % en 2004 à 14,9 % en 2011, et l'insuffisance pondérale, qui a été réduite de 9,3 % en 2004 à 3,1 % en 2011 chez les enfants de moins de cinq ans.

Le nouveau calendrier national de supplémentation en micronutriments préconise une supplémentation systématique préventive en fer au profit des femmes enceintes et la supplémentation en vitamine A pour les enfants de moins de deux ans, la supplémentation en vitamine D pour les femmes enceintes à partir du 7<sup>e</sup> mois.

Par ailleurs, conscient de l'importance de l'amélioration de la qualité des soins de santé primaire, le ministère de la Santé a adopté la Stratégie de prise en charge intégrée de l'enfant comme approche efficiente incontournable pour atteindre l'OMD 4.

## 2. Contraintes

Malgré les progrès enregistrés, des iniquités persistent dans l'accès aux soins infanto-juvéniles entre régions, entre milieu urbain et milieu rural et entre niveaux socio-économiques. En effet, la baisse de la mortalité infanto-juvénile a davantage profité aux enfants issus des familles les plus aisées. Le taux de mortalité infanto-juvénile est 2,5 fois plus élevé chez les enfants des ménages du quintile le plus pauvre (37,9 ‰) que chez ceux du quintile le plus aisé (15,2 ‰) et 1,4 fois plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain.

En fait, les problèmes d'accessibilité physique et financière aux soins infanto-juvéniles, l'absence d'une filière structurée de prise en charge néonatale ainsi que la qualité insuffisante des services de santé pédiatriques constituent les principales contraintes ciblées par le plan d'action 2012-2016 ; sans omettre les déterminants sociaux qui constituent autant de contraintes à l'accès aux soins infanto-juvéniles et qui nécessitent une action multisectorielle intégrée.

## 3. Stratégie adoptée

Le ministère de la Santé a adopté un plan d'action pour accélérer la réduction de la mortalité infanto-juvénile sur la période 2012-2016 en ciblant la période périnatale. Ce plan d'action est basé sur des interventions efficaces et efficientes qui visent à assurer l'équité de l'offre de soins entre les régions et entre milieux urbain et rural ainsi qu'à y faciliter l'accès pour les plus démunis, surtout en milieu rural. Les objectifs de ce plan d'action vont au-delà de la cible de l'OMD 4, puisqu'ils visent d'ici 2016 la réduction de la mortalité infanto-juvénile à 20 ‰, la mortalité infantile à 19 ‰ et la mortalité néonatale à 12 ‰.

Ce plan d'action s'adresse dans plus de la moitié de ses mesures au nouveau-né, comme le recommandent l'UNICEF et l'OMS. Il est structuré autour de 6 axes d'intervention et 24 mesures pour réduire la mortalité néonatale et accélérer la réduction de la mortalité infanto-juvénile. Les axes d'intervention s'articulent autour de l'organisation et du renforcement de l'offre de soins à travers la mise à niveau des structures d'accouchement et le renforcement de la surveillance néonatale pendant le post-partum, l'amélioration de la qualité de la prise en charge du nouveau-né, la mise en place d'un système d'information adapté et le développement de la recherche dans le domaine de la santé périnatale. Le renforcement de la communication et de la mobilisation sociale constitue une mesure qui accompagne le plan d'action.

En plus de ce plan, le ministère de la Santé a initié un ensemble de programmes et de stratégies nationales ciblant notamment le milieu rural afin d'atteindre l'OMD4 :

- la généralisation du RAMED, régime d'assistance médicale destiné aux personnes économiquement démunies, qui donne droit à une prise en charge gratuite par les hôpitaux publics de plus de huit million de citoyens ; le RAMED vient consolider l'Assurance maladie obligatoire lancée en 2005 et qui couvre actuellement plus de 34 % de la population marocaine ;
- la Stratégie nationale de nutrition (2011-2019) comme levier majeur d'amélioration de l'état de santé de la population durant tout le cycle de vie ;
- pour gagner le pari de l'équité, le Plan de santé en milieu rural vise à améliorer l'utilisation des services de santé et redynamiser l'équipe mobile et l'implication communautaire avec la mise en place d'un système de régulation des urgences obstétricales ;
- le Programme national d'immunisation qui vise une couverture vaccinale supérieure ou égale à 95 %, répartie de manière uniforme au niveau national ;
- la généralisation de la stratégie de Prise en charge intégrée de l'enfant (PCIE) en tant qu'approche de soins de santé primaires de prise en charge de l'enfant.



Tableau n° 13

## Evolution des indicateurs de l'OMD 4

Cibles	Indicateurs	Désagrégation	1982-1991	1994-2003	2002-2011	Valeur cible 2015
<b>Cible 14</b> Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (‰)	Ensemble	76 (#)	47 (-)	30,5(**)	25
		Garçons	88	59	35,2	
		Filles	80	48	25,5	
		Urbain	59	38	25,4	
		Rural	98	69	35,0	
	Taux de mortalité infantile (‰)	Ensemble	57 (#)	40 (*)	28,8(**)	19
		Garçons	69	51	33,8	
		Filles	57	37	23,5	
		Urbain	52	33	23,6	
		Rural	69	55	33,5	
	Taux de mortalité néonatale (‰)	Ensemble	31 (#)	27 (-)	21,7(**)	10
		Garçons	39	33	28,3	
		Filles	29	23	14,9	
		Urbain	30	24	18,3	
		Rural	36	33	24,7	
	Taux de mortalité juvénile (‰)	Ensemble	20 (#)	7 (-)	1,7(**)	
		Garçons	20	8	1,4	
		Filles	24	11	2,0	
		Urbain	7	5	1,9	
		Rural	31	15	1,6	
	Proportion des enfants ayant fait toutes les vaccinations (%)	Ensemble	(1992) 75,7	(2003-2004) 89,1	87,7	
		Garçons	75,5	86,8	88,7	
		Filles	76,0	91,2	86,8	
Proportion des enfants vaccinés contre la rougeole (%)	Ensemble	(1992) 79,8	(2003-2004) 90,4	89,3		
	Garçons	79,7	88,2	90,6		
	Filles	79,9	91,2	88,1		
Taux d'allaitement maternel exclusif à 6 mois (%)	Ensemble	(1992) 51	(2003-2004) 31	27,8		

Sources : Ministère de la Santé ENPS (1985 et 1992), ENSME (1997), ENPSF (2003/2004), ENPSF 2011, HCP, END 2009-2010.

(.) 1999-2003.

(#) 1987-1991.

(\*) END, HCP 2009-2010.

(\*\*) 2007-2011.

## Capacité de suivi et d'évaluation

	Fort	Moyen	Faible
Capacité à collecter les données		X	
Qualité de l'information récente		X	
Capacité à suivre l'information statistique		X	
Capacités à l'analyse statistique	X		
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques de planification et d'allocation des ressources	X		
Mécanismes de suivi et d'évaluation		X	

## Aperçu de la situation

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?			
<b>Probablement</b>	Potentiellement	Invraisemblablement	
Etat de l'environnement favorable			
Fort	<b>Moyen</b>	Faible mais s'améliorant	Faible



## Objectif 5

# Améliorer la santé maternelle

Dans le domaine de la santé maternelle, le Maroc a réalisé d'importants progrès durant la période 1990-2015 grâce aux efforts fournis par l'État et ses partenaires lors de la mise en œuvre d'une série de plans d'action de réduction de la mortalité maternelle. Bien que la cible concernant la réduction durant la période concernée de trois quarts du taux de mortalité maternelle puisse être atteinte à l'horizon 2015 si la tendance à la baisse se maintient, le taux de mortalité maternelle se situe encore à un niveau relativement élevé. L'accent doit particulièrement être mis, au cours des années à venir, sur la couverture universelle de la santé en particulier pour les femmes et les jeunes, d'une part, et sur la réduction des inégalités qui persistent toujours entre milieux de résidence, régions et catégories socio-économiques, d'autre part.

### 1. Situation actuelle

Le taux de mortalité maternelle a diminué de près de 66% en vingt ans, passant de 332 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 1985-1991 à 112 en 2009-2010. Sachant que l'objectif est de réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle, le Maroc doit atteindre 83 décès pour 100 000 naissances vivantes à l'horizon 2015 (graphique n° 22).

Il est à souligner que les principales causes des décès maternels sont les hémorragies (33%) et les pré-éclampsies/éclampsies (18%) (graphique n° 23).

Cette baisse de la mortalité maternelle n'est pas étrangère à l'évolution favorable notée dans l'utilisation des services de santé offerts à la femme. Ainsi, le taux de la prévalence contraceptive (femmes mariées âgées de 15 à 49 ans) a sensiblement augmenté, passant de 42,5% en 1992 à 67,4% en 2011; la proportion des femmes enceintes de huit mois qui ont eu recours à une consultation prénatale s'élève à 77,1% en 2007-2011 (contre 32% en 1987-1991) et la proportion d'accouchements assistés par un personnel qualifié est estimée à 73,6% (contre 31% en 1987-1991).

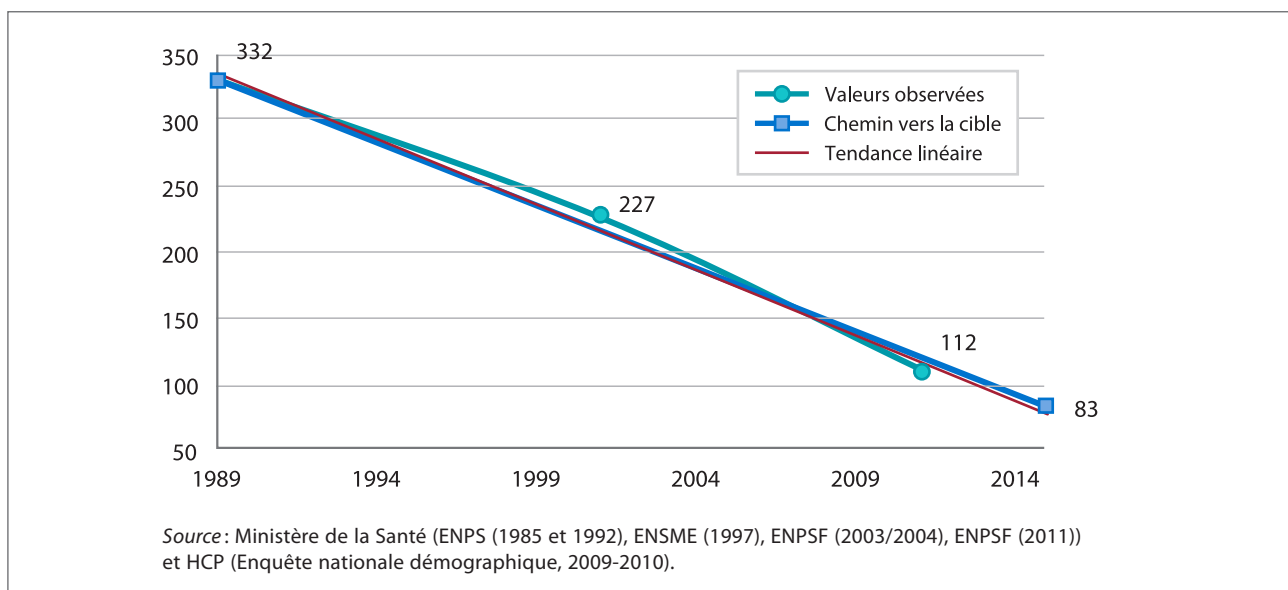
Aussi, afin d'assurer la disponibilité de services intégrés, accessibles et acceptables en matière de santé de la reproduction, durant le cycle de vie de la population et afin permettre aux individus de prendre leurs décisions de façon responsable, la Stratégie nationale de la santé de la reproduction 2011-2020 est en cours de mise en œuvre.

De même, afin d'atteindre l'ODM 5, plusieurs mesures ont été adoptées depuis l'année 2000, notamment :

- l'autonomie totale du Programme national de planification familiale en matière d'achat de produits contraceptifs depuis 2001 et en matière d'acquisition de matériel médico-technique en 2005 ;

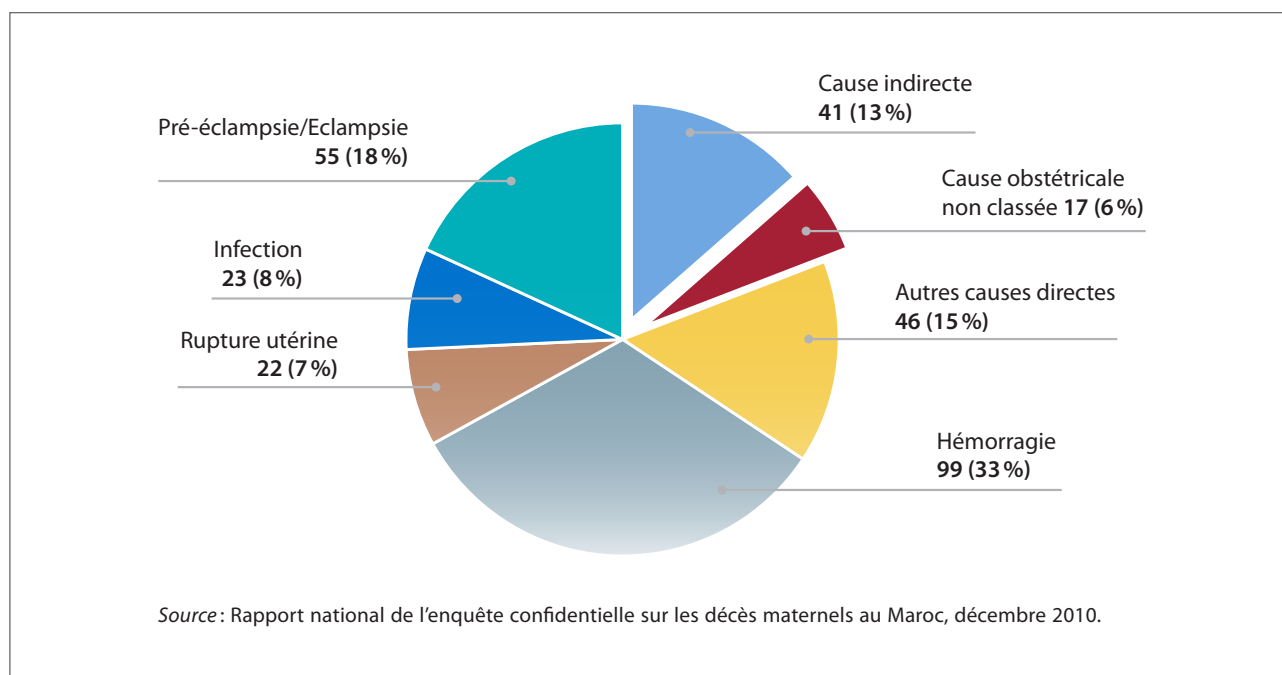
Graphique n° 22

### Evolution du taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)



Graphique n°23

### Principales causes des décès maternels



- l'élaboration et la généralisation de l'utilisation du Carnet de santé de la femme en 2006 ;
- l'intégration progressive de la détection précoce des cancers du sein et du col de l'utérus dans les soins de santé primaires en 2010 et l'institutionnalisation d'un Programme national de détection précoce des cancers du sein et du col de l'utérus en 2012 ;
- les Centres de référence de la planification familiale ont été érigés en Centres de référence de la santé de la reproduction en 2012.

## 2. Contraintes

Malgré les progrès atteints, des iniquités persistent dans l'accès aux soins obstétricaux entre les régions, entre les milieux urbain et rural et entre les niveaux socio-économiques. En effet, le taux de mortalité maternelle en milieu rural est deux fois plus important qu'en milieu urbain (148 contre 73 décès pour 100 000 naissances vivantes), et la proportion des accouchements en milieu surveillé ne dépasse pas 55 % chez les femmes rurales. De ce fait, les différents efforts pour atteindre cet objectif gagneront à intégrer des actions visant l'amélioration des déterminants sociaux de la santé tout en adoptant une approche multisectorielle.

La disponibilité des ressources humaines, leur répartition et leurs compétences constituent une autre contrainte à la réalisation de l'OMD 5.

## 3. Stratégie adoptée

Depuis 2008, deux plans d'action ont été développés (2008-2012 et 2012-2016), prenant en considération les interventions efficaces et efficaces sur la mortalité maternelle. La particularité du plan 2012-2016 est l'intégration d'un volet spécifique pour la réduction de la mortalité néonatale. Les objectifs du plan d'action 2012-2016 vont au-delà des cibles de l'OMD 5, notamment la réduction de la mortalité maternelle à 50 décès pour 100 000 naissances vivantes d'ici 2016.

Pour cela, le ministère de la Santé compte atteindre les objectifs suivants :

- augmenter la couverture des accouchements en milieu surveillé de 73 % à 90 % (de 55 % à 75 % pour le milieu rural) ;
- atteindre un taux de césarienne de 10 % ;
- augmenter la couverture en consultation prénatale (CPN) de 80 % à 90 % ;
- atteindre une couverture de 95 % pour de la consultation du post-partum (CPP) ;
- maintenir un taux de prévalence contraceptive supérieur ou égal à 67 %.

Le plan d'action 2012-2016 pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle s'articule autour de 4 axes d'intervention :





## Améliorer la santé maternelle

1. la consolidation de la politique d'exemption des frais des soins obstétricaux et néonataux d'urgence;
2. l'amélioration de la qualité de la prise en charge des complications obstétricales;
3. le renforcement de la responsabilité de proximité sur la surveillance de la grossesse et de l'accouchement;
4. l'amélioration du pilotage régional du programme.

De même, le MS a adopté la Stratégie nationale de la santé de la reproduction 2011-2020, en cours de mise en œuvre. Elle consiste à renforcer et à réorganiser les

services existants en vue d'en faire un point d'accès pour appliquer de nouvelles interventions en veillant à ce que la synergie soit maximale. Elle vise également le changement de la structure contraceptive qui reste dominée par la contraception hormonale orale (pilule), avec une prévalence de 48,4% (contre 4,2% en 2011 pour le dispositif intra-utérin), la réduction des besoins non satisfaits en planification familiale et le renforcement de la diversification de l'offre de produits contraceptifs.

Tableau n° 14  
Evolution des indicateurs de l'OMD 5

Cibles	Indicateurs	Milieu	1987-1991	1999-2003	2011	Valeur cible 2015	
<b>Cible 15</b> Réduire de trois quart entre 1990 et le 2015 le taux de mortalité maternelle	Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	Ensemble	(1985-1991) 332	(1995-2003) 227	(2010) 112 (*)	83	
		Urbain	284	186	73		
		Rural	362	267	148		
	Proportion des accouchements assistés par un personnel qualifié (%)	Ensemble	31,0	63,0	73,6 (**)		
		Urbain	64,0	85,0	92,1		
		Rural	14,0	40,0	55,0		
<b>Cible 16</b> Atteindre d'ici 2015 l'accès universel à la santé de la reproduction	Proportion de femmes ayant fait au moins une consultation prénatale (%)	Ensemble	33,0	68,0	77,1 (**)		
		Urbain	61,0	85,0	91,6		
		Rural	18,0	48,0	62,7		
	Taux de fécondité chez les adolescentes (15-19 ans) pour 1000	Ensemble	(1994) 28,6	(2004) 19,1	32,0		
		Urbain	20,7	13,5	21,0		
		Rural	36,4	25,2	46,0		
Besoins non satisfaits en planification familiale (en %)		(1992)# 19,7	(2003-2004) 10,0	10,9			
<b>Cible 17</b> Veiller à une santé de la reproduction où les décisions se prennent de manière conjointe par les femmes et les hommes	Taux de césarienne (en %)		(1999-2003) 5,4	(2008) 6,4	11,7 (**)		
	Proportion des femmes ayant fait au moins une consultation post-natale (%)	Ensemble		6,6	22,3		
		Urbain			16,3	31,1	
		Rural			3,6	13,6	
	Taux d'utilisation de la contraception (%)	Ensemble	(1992) 42,0	(2003-2004) 63,0	67,4 (**)		
		Urbain	55,0	66,0	68,9		
Rural		32,0	60,0	65,5			

Sources: (\*) : Enquête démographique du Haut-Commissariat au Plan, 2009-2010.

(\*\*) : Enquête nationale de la population et la santé de la famille, 2011.

(#) : Santé de reproduction au Maroc : facteurs démographiques et socioculturels 1998, CERED.

### Capacité de suivi et d'évaluation

	Fort	Moyen	Faible
Capacité à collecter les données		X	
Qualité de l'information récente		X	
Capacité à suivre l'information statistique		X	
Capacités à l'analyse statistique	X		
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques de planification et d'allocation des ressources	X		
Mécanismes de suivi et d'évaluation		X	

### Aperçu de la situation

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?			
Probablement	Potentiellement	Invraisemblablement	
Etat de l'environnement favorable			
Fort	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible



## Objectif 6

# Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies

La riposte nationale au VIH-sida, à la tuberculose et au paludisme a été organisée et coordonnée dans le cadre de stratégies nationales de lutte contre les trois infections, impliquant les départements gouvernementaux et la société civile et bénéficiant de l'appui de différents partenaires, et ce, en cohérence avec les engagements internationaux de notre pays.

### 1. Situation actuelle

#### VIH-SIDA

1. Depuis le premier cas en 1986, le nombre de cas de VIH-SIDA notifiés a atteint 10 017 à la fin de 2014, dont 5 803 sont au stade de la maladie (soit 58 %) et 4 214 porteurs asymptomatiques du VIH.
2. La transmission hétérosexuelle est prédominante (85 %).
3. 61,5 % des personnes concernées sont âgées entre 20 et 39 ans.
4. La proportion des femmes concernées a atteint 50 %.

Au cours de la période 2010-2014, 51 % des cas ont été notifiés et 52 % diagnostiqués au stade asymptomatique (VIH).

Les données démontrent une faible séroprévalence du VIH dans la population générale (0,085 % en 2014)

(graphique n°24). Cependant, un niveau d'épidémie concentré est observé au sein des populations les plus exposées aux risques d'infection par le VIH au niveau de certaines régions. Ces populations et leurs réseaux seraient en lien avec 70 % des nouvelles infections, et 73 % des femmes seraient infectées par leur conjoint, selon les résultats de l'étude sur les modes de transmissions du VIH réalisée en 2013.

Selon les dernières estimations, le nombre de personnes vivant avec le VIH serait de 29 000 en 2014, ce qui élèverait à 65 % la proportion des personnes vivant avec le VIH (PVVIH) et ne connaissant pas leur statut sérologique.

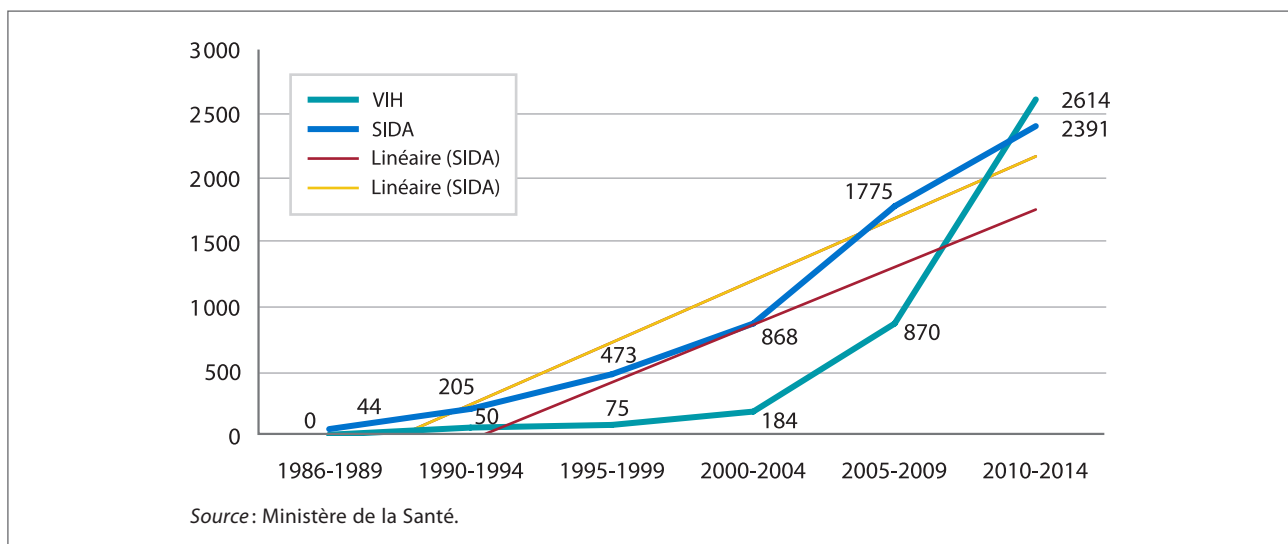
Le Plan stratégique national de lutte contre le sida 2012-2016 a pour finalité de « Converger vers l'atteinte de zéro nouvelle infection VIH, zéro décès et zéro discrimination liés au sida au Maroc ». L'objectif global étant de concrétiser l'accès universel aux services de prévention, de traitement, de prise en charge et d'appui en matière de VIH.

Pour cela, trois résultats sont attendus :

- les nouvelles infections par le VIH sont réduites de 50 % ;
- la mortalité des personnes vivant avec le VIH (PVVIH) est réduite de 60 % en 2016 ;
- la gouvernance et la gestion de la riposte nationale sont optimisées aux niveaux central et local.

Graphique n°24

#### Evolution du nombre des cas de VIH-SIDA notifiés (1986-2014)



De même, dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique national de lutte contre le sida 2012-2016, plusieurs interventions phares ont été réalisées.

**Les programmes de prévention combinée pour les populations les plus exposées aux risques d'infection ou populations-clés** mis en œuvre en partenariat avec les ONG ont permis de toucher 172 259 personnes en 2014, dont 56 875 professionnelles du sexe (PS), 43 065 ayant des relations sexuelles avec les hommes (HSH), et 3 446 usagers de drogues. Des cartographies des populations-clés (PS et HSH) ont été réalisées et permettent de meilleurs réseautage, programmation et coordination entre les intervenants. De même, des guides nationaux des normes et standards des interventions de proximité auprès de ces mêmes populations ont été élaborés et partagés avec les différents partenaires, afin d'assurer la qualité des interventions.

**Les programmes de prévention** ont également pu couvrir près de 530 000 personnes vulnérables dont plus de 450 000 jeunes et femmes, 17 226 migrants, 6 890 prisonniers et prisonnières, 24 116 routiers et 22 394 ouvriers en 2014.

**Le programme de réduction des risques (RDR)** auprès des usagers de drogues injectables (UDI), qui a démarré en 2007, a été étendu à Tétouan et à Nador, avec une offre de services incluant l'accueil, l'écoute, la distribution de kits d'injection et de préservatifs, l'appui social ainsi que le traitement de substitution à la méthadone.

**Le Plan national d'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant 2012-2016** prévoit l'extension du conseil et du test VIH lors des consultations prénatales et la création de pôles fonctionnels de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant en mesure d'assurer la continuité des soins, depuis le dépistage jusqu'à la prise en charge des femmes enceintes séropositives et de leurs nouveau-nés. Ainsi, le nombre de tests VIH réalisés chez les femmes enceintes s'est élevé à 136 576 à la fin de l'année 2014, contre 83 661 en 2013; et la couverture des femmes enceintes séropositives par les ARV est passée de 12% en 2007 à 45% en 2013 et 51% en 2014.

**En matière d'élargissement de l'offre de dépistage**, les années 2012, 2013 et 2014 ont constitué des années charnières en matière d'extension de l'accès au conseil et au test VIH au Maroc avec respectivement 222 620, 583 440 et 632 520 tests réalisés contre 60 000 en 2011. En plus des 70 centres de dépistage anonymes et gratuits des ONG, le dépistage est actuellement mis en place dans 764 structures du ministère de la Santé, dont des établissements de soins de santé de base (ESSB) pour la plupart, mais aussi 52 centres de diagnostic de la tuberculose et des maladies respiratoires (CDTMR), 34 maisons d'accouchement et 10 maternités hospitalières. Le but étant d'atteindre une performance

d'un million de tests en 2016, tout en ciblant en priorité les populations les plus exposées ou vulnérables.

**En termes de couverture par le traitement antirétroviral**, le Maroc dispose depuis l'année 1997 d'une stratégie nationale de prise en charge de l'infection par le VIH, régulièrement revue et adaptée aux recommandations internationales. La prise en charge de l'ensemble des personnes vivant avec le VIH (PVVIH) diagnostiquées nécessitant un traitement ARV est assurée dans 17 centres de références régionaux, dont 4 hospitalo-universitaires.

Le nombre de personnes vivant avec le VIH suivi dans les centres référents a dépassé les 9 000, dont 7 498 sont sous traitement ARV, contre 6 464 en 2013 et 4 047 en 2011. Ainsi, la couverture des PVVIH par les ARV a atteint 26,1%, quand on rapporte le nombre de PVVIH sous traitement ARV à l'ensemble des PVVIH estimées (soit 29 000, en 2014) (graphique n° 25).

Afin d'identifier les faiblesses dans la chaîne de prise en charge, depuis le dépistage jusqu'à l'accès aux soins et la rétention sous traitement ARV, un exercice d'analyse de la cascade VIH « tester-traiter-retenir » a été réalisé, avec l'appui de l'OMS, en 2014 et a permis de relever le problème des perdus de vue et de non-rétention des PVVIH dans le système de soins après qu'elles aient été diagnostiquées.

De même, la nouvelle politique du médicament du ministère de la Santé, notamment l'élaboration d'un nouveau système de fixation des prix des médicaments et la poursuite de l'effort de défiscalisation des médicaments onéreux, n'a pas manqué de profiter à la stratégie de réduction des prix des ARV, initiée en 2000 par le ministère de la Santé et l'Association de lutte contre le Sida et renforcée par l'appui de l'OMS en 2007.

**S'agissant de la décentralisation de la réponse nationale au VIH**, le Plan stratégique national (PSN) de lutte contre le sida 2012-2016 a été décliné en Plans stratégiques régionaux (PSR) dans les 12 régions. Le Comité national de coordination de la riposte a été restructuré, les comités régionaux de lutte contre le Sida ont été redynamisés et d'autres ont été constitués.

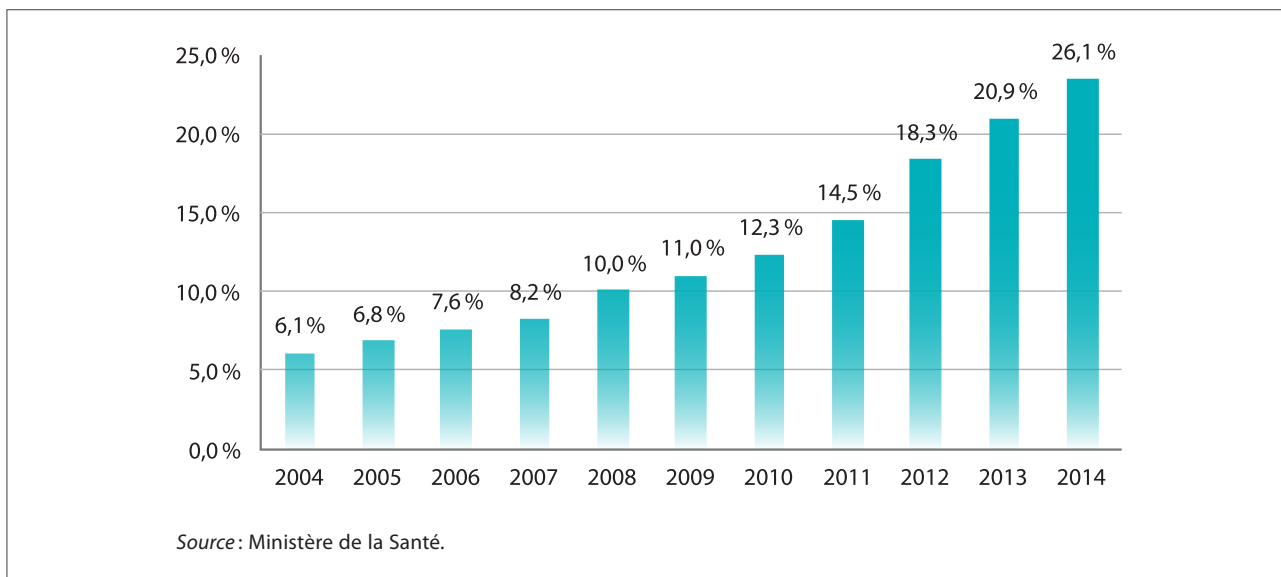
**En matière de droits de l'homme**, une stratégie sur les droits humains et le VIH a été élaborée en collaboration avec le Conseil national des droits de l'homme (CNDH) et présentée à tous les partenaires en mai 2014. Ainsi, une stratégie spécifique de communication sur la lutte contre la stigmatisation et la discrimination envers les populations-clés et les PVVIH, a été élaborée et sera mise en œuvre en 2015.

Aussi une évaluation de l'intégration de l'approche genre dans le cadre de la riposte nationale au VIH a-t-elle été réalisée, et un kit de formation des acteurs de la lutte contre le sida en matière de droits humains et de genre a été élaboré.



Graphique n°25

## Evolution du taux de couverture par le traitement ARV (2004-2014)



## Paludisme

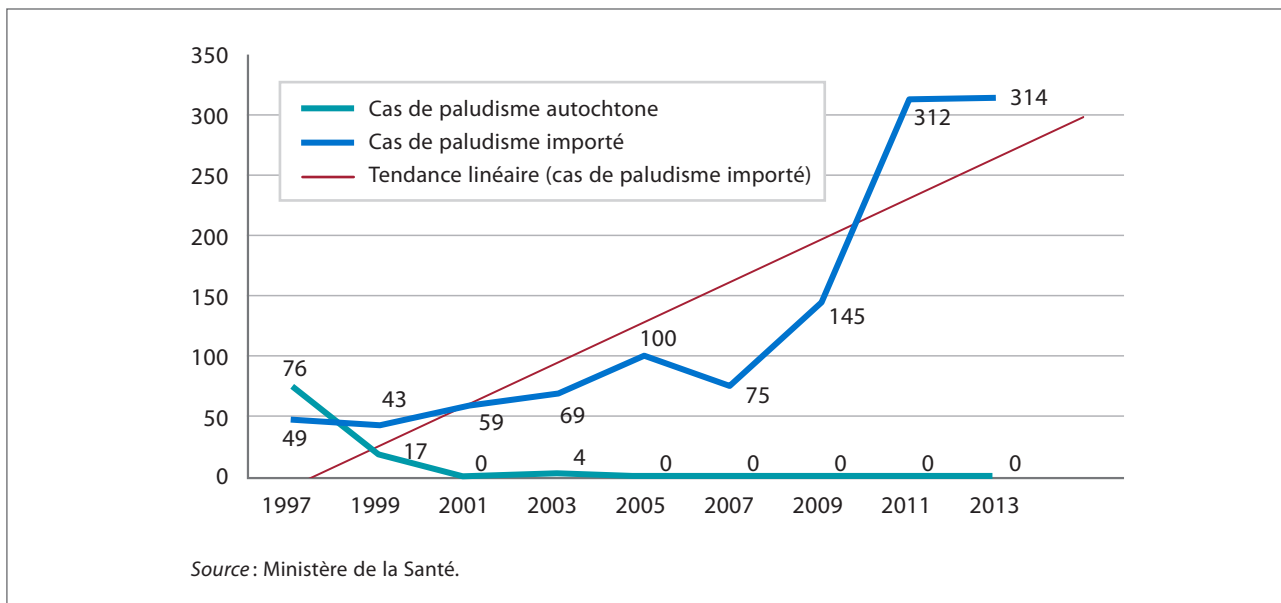
Le programme national de lutte contre le paludisme a démarré au Maroc en 1965. Depuis cette date, la situation épidémiologique du paludisme autochtone a évolué favorablement vers une réduction notable de la morbidité dans les zones touchées. Ainsi, le nombre de cas autochtones est passé de 30 893 en 1963 à 781 cas seulement en 1990. Toutefois, la situation épidémiologique du paludisme autochtone

à plasmodium vivax n'a été maîtrisée que vers la fin des années quatre-vingt-dix, avec 68 cas en 1998 (graphique n° 26).

Afin d'appuyer cette tendance, la Stratégie d'élimination du paludisme autochtone (SPA) a été adoptée en 1999. Cette stratégie a permis de neutraliser le dernier foyer de transmission à Chefchaouen en 2002, et le dernier cas de paludisme autochtone a été dépisté en 2004. Depuis cette date, aucun foyer actif et aucun cas autochtone n'ont été enregistrés au Maroc.

Graphique n°26

## Evolution annuelle des cas de paludisme autochtone et importé (1997-2013)



Ce résultat, qui est le fruit des efforts fournis au cours des quatre décennies de lutte, a permis au Maroc d'être certifié par l'OMS en mai 2010 **pays indemne du paludisme autochtone**. Par conséquent, l'objectif d'élimination du paludisme autochtone, qui s'inscrit dans le cadre de l'objectif 6 du millénaire pour le développement, est effectivement atteint.

Mais le risque de sa réintroduction et de sa réémergence n'est pas écarté :

1. d'une part, la notification de cas importés de l'étranger est en augmentation permanente du fait de l'accroissement des voyages internationaux et des flux migratoires à partir des pays endémiques ;
2. d'autre part, les facteurs de risque et de vulnérabilité persistent, particulièrement en relation avec les conditions écologiques favorables à la pullulation du moustique vecteur.

## Tuberculose

La lutte antituberculeuse a toujours été considérée comme une intervention sanitaire prioritaire dans toutes les politiques de santé mises en place par le ministère de la Santé. Ceci a permis de réaliser des progrès importants en matière de lutte antituberculeuse en maintenant à plus de 85% le taux de détection et le taux de succès thérapeutique, et ce depuis 1995. Ces efforts ont permis également d'atteindre, en 2010, les objectifs des OMD en termes de réduction de moitié de la prévalence et du taux de mortalité de la tuberculose par rapport à l'année de base 1990. Ainsi, la prévalence de la tuberculose a été réduite de 210 pour 100 000 habitants en 1990 à 105 en 2010 ; et la mortalité est passée à 6,2 pour 100 000 habitants en 2010.

En 2014, l'incidence notifiée de la tuberculose était de 82/100 000 habitants (graphique n° 27). 27 745 nouveaux cas de TB sont notifiés avec 46,2% de forme extra-pulmonaire et 43,2% de forme pulmonaire bactériologiquement confirmée. Les deux tiers des cas sont des jeunes adultes âgés de 15 à 44 ans.

Les hommes sont plus affectés que les femmes : 59% des cas contre 41%. L'étude de la distribution géographique révèle que cinq régions totalisent à elles seules 59% des cas de tuberculose notifiés, et l'incidence y est au-dessus de la moyenne nationale. Ces régions sont : le Grand Casablanca, Tanger-Tétouan, Rabat-Salé-Zemmour-Zaër, Gharb-Chrarda-Beni-Hssen et Fès-Boulemane. Ces régions correspondent en général à celles qui sont les plus urbanisées, qui ont le plus d'activités économiques, où existent des services de soins développés et diversifiés et qui subissent le plus les phénomènes migratoires. L'analyse des résultats du traitement de la cohorte des nouveaux cas pris en charge en 2013 montre que le taux des succès thérapeutiques est de 89,5%, les perdus de vue sont 7,6%, l'échec thérapeutique 0,5% et les décès 5%.

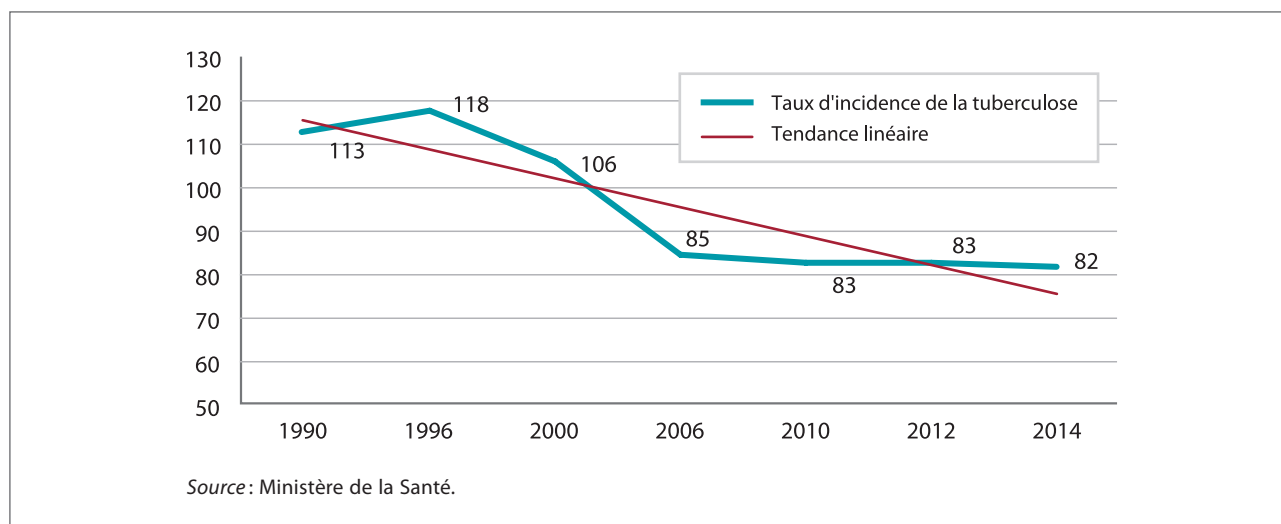
## 2. Contraintes

### VIH-SIDA

Malgré tous les progrès réalisés, le Maroc est conscient des faiblesses et des obstacles à la mise en œuvre des programmes de prévention, notamment la prévention combinée auprès des populations-clés et plus exposées aux risques d'infection ceci à cause des difficultés dans l'accès à ces populations et l'estimation de leur taille ;

Graphique n° 27

Evolution du taux d'incidence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)





dans l'accès universel au traitement antirétroviral, dû au faible recours au dépistage, au diagnostic à un stade tardif de la maladie, à la faible couverture des femmes enceintes par la prophylaxie ARV pour la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant (PTME), à la stigmatisation et la discrimination des populations-clés et des personnes vivant avec le VIH.

### Paludisme

Parmi les contraintes et les difficultés identifiées dans la lutte contre le paludisme, on peut citer :

- l'insuffisance des moyens humains, responsables de l'encadrement et du suivi dans les structures régionales ;
- l'insuffisance du personnel dans les zones rurales et d'accès difficile ;
- l'insuffisance de la collaboration intersectorielle pour la mise en œuvre d'actions de surveillance et de prévention contre la réintroduction du paludisme.

### Tuberculose

La régression de l'incidence de la tuberculose est loin de satisfaire l'objectif fixé par le programme national de lutte contre la tuberculose qui vise une baisse annuelle de 6% dans les années à venir pour atteindre l'élimination de cette maladie dans les délais fixés par l'Organisation mondiale de la santé, soit 1 pour 100 000 habitants en 2050.

L'analyse de l'épidémiologie de la tuberculose et de sa dynamique démontre l'influence puissante des autres déterminants sur l'incidence de cette maladie. En effet, la tuberculose étant fortement concentrée dans les périphéries des grandes agglomérations urbaines, ses liens sont indéniables avec l'habitat insalubre, la densité élevée de la population, la promiscuité, la malnutrition, la précarité et la pauvreté.

## 3. Stratégie adoptée

### VIH-SIDA

Un ensemble de mesures est en cours de mise en œuvre pour améliorer et renforcer le système de prise en charge des PVVIH, notamment :

- un plan d'extension des services de prise en charge et un plan de renforcement en ressources humaines incluant le développement des capacités et la délégation des tâches ;
- la mise en œuvre des recommandations de l'exercice d'analyse de la cascade VIH « tester-traiter-retenir » et une meilleure organisation de la filière des soins ;

- l'amélioration du financement pour assurer la pérennité des traitements grâce à une implication plus grande de l'Etat, la mobilisation de ressources complémentaires, notamment du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et la prise en charge des PVVIH dans le cadre du système d'Assurance maladie obligatoire et du Régime d'assistance médicale aux économiquement démunis (RAMED) ;
- la mise en œuvre et le suivi de la stratégie sur les droits humains liés au VIH et l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la stigmatisation et la discrimination ;
- la réorientation de la riposte à la lumière de la revue à mi-parcours du Plan stratégique national de lutte contre le sida, 2012-2016, qui est en cours depuis février 2015.

### Paludisme

#### La stratégie adoptée en 2011 pour la phase de post-élimination du paludisme autochtone

Cette stratégie est inscrite par le Maroc dans le cadre de la continuité de la consolidation de l'OMD 6 au-delà de l'année 2015. Elle vise :

#### des objectifs généraux :

- prévenir la réintroduction du paludisme dans notre pays,
- éviter la mortalité due au paludisme importé ;

#### et plusieurs objectifs spécifiques :

- prendre en charge précocement les cas importés de l'étranger,
- renforcer la sensibilisation et le conseil aux voyageurs à destination des pays endémiques,
- cibler les activités de dépistage,
- assurer la surveillance entomologique et la lutte antivectorielle au niveau des zones à risque,
- redynamiser la collaboration intersectorielle et la participation communautaire dans le cadre de la Gestion intégrée de la lutte anti-vectorielle (GILAV),
- renforcer les capacités du personnel impliqué dans la gestion du programme de la lutte antipaludique,
- renforcer la supervision et l'évaluation des différentes actions du programme.

La stratégie adoptée et mise en œuvre à partir de l'année 2011 par le ministère de la Santé pour maintenir l'élimination du paludisme autochtone et éviter ainsi la réintroduction du paludisme dans le pays sera poursuivie au-delà de l'année 2015. Elle s'articule autour de 4 axes :

- **Axe 1 : Diagnostic et prise en charge précoce des cas de paludisme importé.**

- **Axe 2: Prévention de la réintroduction du paludisme** par le renforcement des activités de surveillance dans les zones vulnérables et la prévention du paludisme importé par le conseil aux voyageurs et la prescription de chimioprophylaxie.
- **Axe 3: Actions de soutien :**
  - formation de base et recyclage;
  - formation et recyclage du personnel spécifique;
  - collaboration intersectorielle;
  - activités d'information, d'éducation et de communication.
- **Axe 4: Suivi et évaluation :**
  - supervision;
  - évaluation.

## Tuberculose

La lutte antituberculeuse au Maroc est organisée dans le cadre du Programme national de lutte antituberculeuse (PNLAT) qui date de plusieurs décennies. Le PNLAT a mis en œuvre la Stratégie DOTS<sup>15</sup> 1991 et la Stratégie halte à la tuberculose en 2006. Dans le but de réduire significativement la charge de morbidité de la tuberculose au Maroc, le ministère de la Santé a élaboré le Plan national d'accélération de la réduction de l'incidence de la tuberculose, 2013-2016,

lancé en octobre 2013. Ce plan s'est fixé des objectifs ambitieux en termes d'amélioration de la détection et des soins et de la gouvernance du programme national de lutte antituberculeuse.

La mise en œuvre des interventions-clés de ce plan national cible les régions à charge élevée de tuberculose notamment les quartiers défavorisés dans et autour des grandes villes et les populations à haut risque de tuberculose, en l'occurrence les sujets contacts, les personnes vivant avec le VIH et les personnes incarcérées.

**Objectif général :** d'ici 2016, enregistrer une baisse annuelle de l'incidence de la tuberculose de 6% pour l'élimination de la tuberculose d'ici 2050.

### Objectifs spécifiques :

- augmenter le taux de détection des cas de tuberculose à plus de 95% d'ici 2016;
- augmenter le taux de succès thérapeutique de la tuberculose à frottis positifs à plus de 90% d'ici 2016;
- agir sur les facteurs de vulnérabilité de la tuberculose auprès des populations cibles;
- assurer une bonne gouvernance de la lutte antituberculeuse et améliorer la gestion et la coordination à tous les niveaux.

<sup>15</sup> DOTS (Directly Observed Treatment, Short-course) est une stratégie de lutte contre la tuberculose recommandée par l'OMS.





Tableau n° 15

## Evolution des indicateurs de l'OMD 6

Cibles	Indicateurs	1990	1995	2000	2005	2010	2014	2015
<b>Cible 18</b> D'ici 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance	1. Séroprévalence au VIH pour les femmes enceintes (%)	—	(1994) 0,03	(1999) 0,07	0,06	(2009) 0,17	0,15	
	2. Séroprévalence des professionnelles du sexe depuis 2001			(2001) 2,30	2,04	(2009) 2,38	(2012) 2,02	
	3. Taux d'utilisation de la contraception chez les femmes mariées âgées de 15 à 49 ans	(1992) 42	(1997) 58	—	(2003-2004) 63	(2011) 67,4	—	
	4. Part de l'utilisation du préservatif dans la contraception (%)	(1992) 2	(1997) 3	—	(2003-2004) 3	(2011) 1,6	—	
<b>Cible 19</b> D'ici 2015, avoir contenu le paludisme et d'autres grandes maladies et commencer à inverser la tendance actuelle	Taux d'incidence du paludisme autochtone (pour 100 000 habitants)	Hommes	7,0	1,2	0,02	(2006) 0	0	0
		Femmes	5,0	1,4	0,02	0	0	0
		Ensemble	6,2	1,3	0,02	0	0	0
	Incidence du paludisme importé de l'étranger (nombre de nouveaux cas)	(1992) 54	33	56	(2006) 83	(2008) 142	(2013) 314	
<b>Cible 20</b> D'ici 2015, avoir maîtrisé la tuberculose et commencer à inverser la tendance actuelle	Taux d'incidence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)	113	(1996) 118	106	(2006) 85	83	82	

Source: Ministère de la Santé.

## Capacité de suivi et d'évaluation

	Fort	Moyen	Faible
Capacité à collecter les données	X		
Qualité de l'information récente	X		
Capacité à suivre l'information statistique		X	
Capacités à l'analyse statistique	X		
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques de planification et d'allocation des ressources	X		
Mécanismes de suivi et d'évaluation	X		

## Aperçu de la situation

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?			
<b>Probablement</b>	Potentiellement	Invraisemblablement	
Etat de l'environnement favorable			
Fort	<b>Moyen</b>	Faible mais s'améliorant	Faible



# Assurer un environnement durable

Le Maroc a érigé la protection de l'environnement et la promotion des principes du développement durable en priorité nationale. Cette détermination est confirmée au plus haut niveau de l'Etat.

En effet, S.M. le Roi, lors de son discours du **Trône du 30 juillet 2009**, a incité à l'élaboration et à la mise en place d'une **Charte nationale de l'environnement et du développement durable**, permettant la sauvegarde des espaces, des réserves et des ressources naturelles. **Lors du discours du Trône de 2010**, Il a appelé le gouvernement à donner corps aux grandes orientations issues du dialogue et des concertations élargies autour de la Charte, dans un plan d'action intégré ayant des objectifs précis et réalisables dans tous les secteurs d'activité. Parallèlement à cela, Il a exhorté le gouvernement à formaliser ce plan dans une loi-cadre qui devra constituer une véritable référence pour les politiques publiques du pays en la matière.

Ainsi, la Charte nationale de l'environnement et du développement durable (CNEDD) a été élaborée dans le cadre d'une approche participative impliquant toutes les composantes de la société marocaine aussi bien au niveau national que territorial et **adoptée** par le Conseil national de l'environnement en **2011**.

Pour son opérationnalisation, la **loi-cadre n° 99-12** a été adoptée lors du premier trimestre de l'année **2014**. Elle fixe les objectifs fondamentaux de l'action de l'Etat en matière de préservation de l'environnement et du développement durable et définit les engagements de toutes les parties prenantes: l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics, les entreprises privées, les associations de la société civile et les citoyens.

La nouvelle Constitution de 2011 a apporté une nouvelle impulsion à ce processus en garantissant aux citoyens le droit à un environnement sain et au développement durable.

Sur le **plan juridique**, plusieurs lois visant la protection de l'environnement et la promotion du développement durable et leurs textes d'application ont été adoptés, dont notamment la loi sur l'eau, la loi relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement, la loi des études d'impacts sur l'environnement, la loi sur la lutte contre la pollution de l'air, la loi relative à la gestion des déchets et à leur élimination, la loi sur les sacs et sachets en plastique dégradables et biodégradables, la loi sur les aires protégées, la loi relative aux énergies renouvelables, la loi relative à la protection et à la mise en valeur du littoral, le décret relatif à la lutte contre

les pollutions marines accidentelles. D'autres textes sont en cours d'approbation comme le projet de loi spécifique à la protection environnementale des sols.

Sur le plan **institutionnel**, un progrès important a été réalisé par la création d'un département ministériel chargé de l'environnement, du Conseil national de l'environnement (1995), de l'Agence nationale pour le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (2010), de l'Agence marocaine de l'énergie solaire (2010), de la Société d'investissements énergétiques, de l'Agence nationale de régulation de l'énergie (projet en cours) et par l'élargissement des missions du Conseil économique et social pour englober l'aspect environnemental.

Dans le contexte **international** et **bilatéral**, le Maroc a ratifié plusieurs accords internationaux sur l'environnement et plus précisément :

- le protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone en 1992, la convention de Vienne et les amendements de Londres et de Copenhague en 1995 ;
- la convention sur le changement climatique en 1995 et le Protocole de Kyoto en 2002 ;
- la convention de Bâle sur les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux en 1995 ;
- la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) ;
- le protocole sur la prévention de la pollution de la Méditerranée en 1999 ;
- la convention sur la diversité biologique et le protocole de Nagoya<sup>16</sup> ;
- la convention sur la désertification ;
- la convention sur le droit de la mer ;
- la convention sur la conservation des espèces migratoires appartenant à la faune sauvage ;
- la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ;
- la convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée.

<sup>16</sup> Accord international pour réglementer l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation qui a été adopté en octobre 2010 lors de la 10<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention sur la biodiversité à Nagoya (Japon).

## 1. Situation actuelle

Plusieurs mesures ont été prises afin de résorber le retard accusé dans la maîtrise de la gestion de l'environnement, restaurer les milieux naturels, utiliser rationnellement et valoriser les ressources environnementales, tout en répondant aux impératifs du développement socio-économique et de l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

### Préservation des milieux naturels et de la biodiversité

Dans ce cadre, les principales actions ont été les suivantes :

- **La sécurisation du domaine forestier** : les opérations de délimitation foncière ont concerné 98 % des superficies forestières, et l'immatriculation a concerné 1,8 million d'hectares à fin 2014 contre 18 000 avant 2005.
- **La reconstitution des écosystèmes forestiers** : le rythme des plantations est passé de 20 000 hectares par an en 1992 à plus de 40 000 durant ces dernières années, avec la priorité donnée aux espèces autochtones telles que le thuya, le chêne-liège et le cèdre de l'Atlas.
- **La protection des forêts et la gestion des risques climatiques** : le Plan directeur de prévention et de lutte contre les incendies de forêt a été élaboré en 2001. Son opérationnalisation a permis de réduire considérablement la superficie moyenne touchée par les incendies de 14 hectares (1960-1995) à 9 hectares (1996-2006) et à 4 hectares actuellement.
- **La lutte contre l'érosion** : le rythme des superficies traitées annuellement est passé de 10 000 à 30 000 hectares, pour un bilan sur les dix dernières années de 200 000 hectares traités. Les surfaces concernées par la lutte contre l'ensablement sont passées de 440 à 660 hectares par an, avec un total de 39 000 hectares de dunes fixées dans 18 provinces et 7 ceintures vertes créées dans les provinces du Sud.
- **L'élaboration et la mise en œuvre du Plan directeur des aires protégées** qui a permis l'identification de plus de 150 sites d'intérêt biologique et écologique, couvrant la totalité de ces écosystèmes, sur une superficie qui dépasse les 2,5 millions d'hectares et qui font l'objet de plans d'aménagement et de réhabilitation, selon les priorités.
- **L'ordonnement par décret de dix parcs nationaux**, totalisant une superficie de 750 000 hectares.
- **La constitution de trois réserves de biosphère de l'UNESCO** (l'arganaie, l'oasis du Sud, le Rif occidental).

- **L'inscription de 24 zones humides sur la liste Ramsar**<sup>17</sup>.
- **La création en 2010 de l'Agence nationale pour le développement des zones oasiennes et de l'arganier (ANDZOA)** pour la mise en place d'un système de prévision des risques et de l'impact des changements climatiques sur sa zone d'intervention et son environnement et pour encourager la rationalisation de la gestion des ressources en eau et leur valorisation et lutter contre la désertification et l'ensablement.

### Les zones oasiennes

Les oasis couvrent 15% de la superficie du pays et concentrent 5,3 % de la population. Ces zones sont très sensibles du fait qu'elles subissent les conséquences des changements climatiques. Le diagnostic a montré qu'elles constituent la dernière barrière contre l'avancée du désert. Or, elles sont soumises à de fortes contraintes naturelles (climat désertique, pauvreté des sols, érosion, etc.) qui sont aggravées par l'importante pression exercée par l'homme sur les ressources naturelles (surpâturage, surexploitation des boisements, extension des terres agricoles, gestion peu optimale de l'eau).

Des actions ont visé la reconversion de l'agriculture oasienne en agriculture paysagère et le développement de l'agriculture bio, la mise en place des conditions de promotion du tourisme oasien, l'économie de l'eau et la sauvegarde des écosystèmes ainsi que la mise en valeur du cachet architectural et du patrimoine local.

Le Programme Oasis du Tafilalet vise la sauvegarde des oasis du Tafilalet et leur développement durable, en prenant en compte les changements climatiques, avec l'implication des communes et des populations locales, le renforcement des capacités des acteurs et l'articulation de l'action avec celles initiées dans le cadre de l'INDH. Les actions ont concerné la création d'emplois par la mise en place d'activités génératrices de revenus, notamment en matière de valorisation des produits du terroir (dattes, huile d'olive, etc.), la rationalisation et la valorisation des ressources en eau, la gestion des déchets solides et le développement des énergies renouvelables.

### La desserte en eau potable

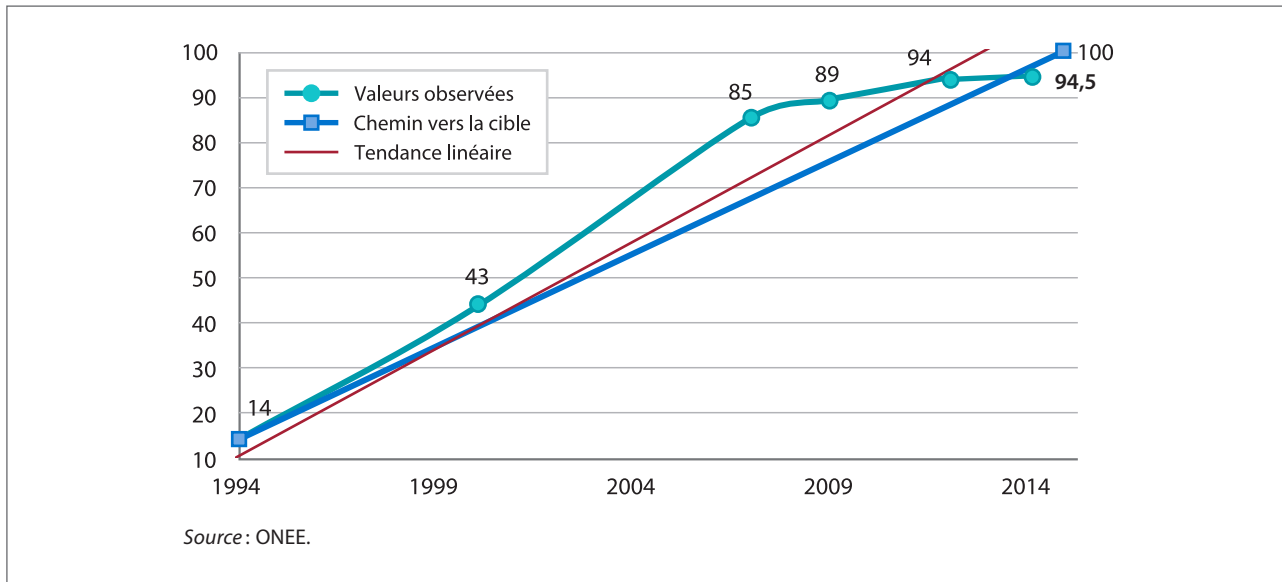
L'accès a été généralisé en milieu urbain depuis 1995. En 2013, la population urbaine desservie est alimentée à près de 94 % par des branchements individuels et à 6 % par des bornes-fontaines.

<sup>17</sup> Il s'agit du traité international adopté en 1972 à Ramsar en Iran sur la conservation et la gestion durable des zones humides, prévoyant d'identifier les zones humides d'importance, de les inscrire sur cette liste et d'assurer leur conservation.



Graphique n°28

## Evolution de la part de la population rurale branchée au réseau ou ayant accès à une source d'eau salubre (en %)



En milieu rural, depuis le lancement du Programme d'approvisionnement groupé en eau potable rural (PAGER<sup>18</sup>), le taux d'accès à l'eau potable est passé de 14 % en 1994 à 85 % en 2007 pour atteindre 94,5 % à la fin de l'année 2014 (graphique n° 28).

La population bénéficiaire cumulée est passée de 3,4 millions d'habitants en 1995 à 12,6 millions en 2012. L'investissement global cumulé durant la période 1995-2012 a atteint près de 13,5 milliards de dirhams (hors TVA).

### L'accès à l'assainissement liquide et le traitement des eaux usées en milieu urbain

Afin de rattraper le retard enregistré dans le domaine de l'assainissement liquide et mettre à niveau ce secteur, un **Programme national d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées** (PNA) a été élaboré en 2006 et révisé en 2008 pour améliorer le rythme de son exécution à travers notamment l'optimisation des mécanismes de financement et de recouvrement des coûts. Les besoins d'investissement globaux du PNA ont été estimés à **43 milliards de dirhams** pour équiper 330 villes et centres urbains au profit d'une population de 10 millions d'habitants.

<sup>18</sup> Il est à préciser que depuis 2004, le PAGER a été remplacé par le programme de généralisation de l'accès à l'eau potable en milieu rural, où l'ONEE est devenu le principal intervenant en matière d'approvisionnement en eau potable. En matière d'électrification rurale, le taux d'accès est passé de 18 % en 1995 à 98,95 % à fin 2014, selon les chiffres de l'ONEE.

Depuis son lancement, le PNA a permis de concrétiser plusieurs projets, en concertation et en partenariat avec les acteurs concernés, notamment l'Office national de l'électricité et de l'eau potable et les Régies autonomes de distribution d'eau et d'électricité, et ce, à travers le **Fonds d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées** créé par la loi de finances pour l'année 2007. Ainsi, jusqu'en 2014, les financements alloués par l'État via ce fonds s'établissent à 4 milliards de dirhams.

La proportion des **ménages urbains** ayant accès à un réseau d'évacuation des eaux usées est passée de **74,2 % en 1994 à 79,4 % en 2004** pour atteindre **88,5 % en 2014**, selon les résultats du dernier recensement général de la population et de l'habitat de 2014 (graphique n° 29). Si on inclut la population disposant de fosses septiques, la proportion des ménages urbains ayant accès à un système d'assainissement amélioré est passée de 90,0 % en 2004 à 97,3 % en 2014.

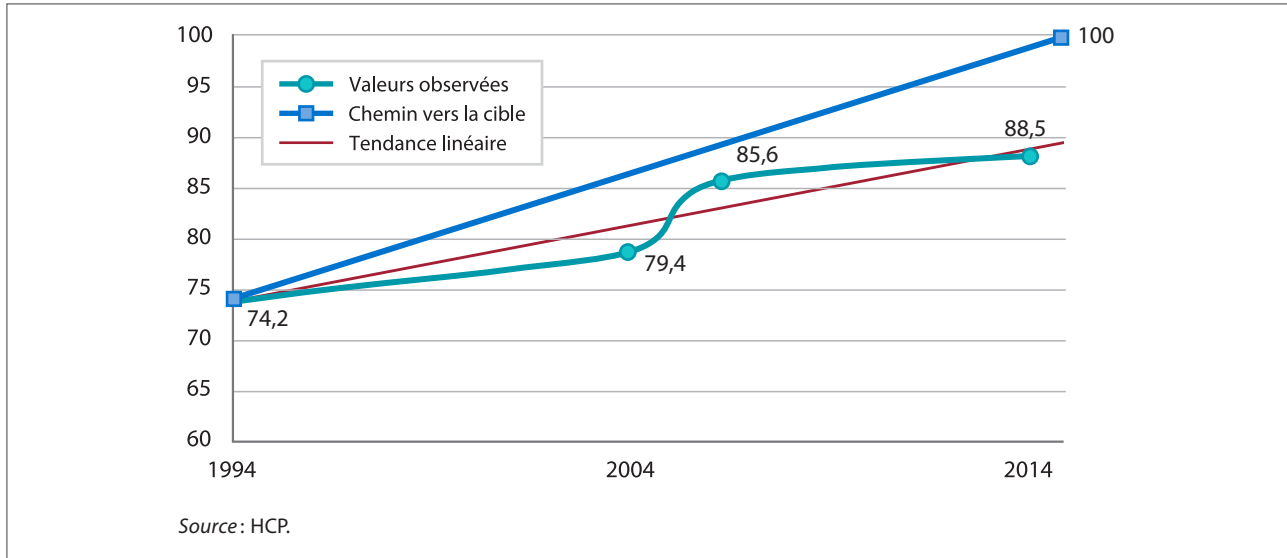
Cependant, le milieu rural continue d'enregistrer un énorme retard dans ce domaine, car la part des ménages ayant accès à un réseau d'évacuation des eaux usées est de seulement 1,7 % en 2004 et 2,8 % en 2014. La part de la population rurale ayant accès à un système d'assainissement amélioré (avec fosses septiques) est passée de 38,1 % en 2004 à 53,3 % en 2014.

### La gestion des déchets ménagers

En 2013, la collecte des déchets solides urbains couvrait près de 74 % des déchets générés, et seuls 35 % des

Graphique n°29

**Evolution de la proportion des ménages urbains ayant accès à un réseau d'évacuation des eaux usées (en %)**



déchets générés sont déposés dans des décharges sanitaires, contre 10 % en 2008.

Afin de mettre à niveau ce secteur, le Maroc a promulgué la loi 28-00 sur la gestion des déchets solides et a mis en place en 2007 un Programme national des déchets ménagers et assimilés (PNDM). Révisé en 2012, ce programme a permis :

- l'augmentation du taux de la collecte professionnelle à 80,5 %, contre 44 % avant 2008 ;
- l'augmentation du taux de la mise en décharge contrôlée des déchets ménagers produits à 37 %, contre 10 % avant 2008 ;
- la réalisation de seize décharges contrôlées (Fès, Oujda, El Jadida, Essaouira, Rabat, Berkane, Figuig, Guelmim, Al Hoceima, Agadir, Nador, Ed-Dakhla, Mohammedia, Laâyoune, Ifrane et Khouribga) contre deux décharges contrôlées avant 2008 ;
- la réhabilitation de 26 décharges non contrôlées.

### La lutte contre la pollution de l'air

Le Maroc accorde de plus en plus une attention particulière aux problèmes de la pollution atmosphérique ou due aux activités industrielles, au trafic routier, vu son impact direct et dangereux sur la santé des populations, en particulier sur celle des enfants.

Le cadre juridique et institutionnel a été renforcé par la promulgation de la loi relative à la lutte contre la pollution de l'air (2003) et de son décret d'application fixant les normes de qualité et les modalités de

surveillance de l'air (2009) et par l'institution du Comité national de suivi et de surveillance de la qualité de l'air.

Quatre comités régionaux de suivi et de surveillance de la qualité de l'air ont été créés (régions de Marrakech-Tensift - Al Haouz, Rabat - Salé - Zemmour - Zaër, Souss-Massa-Drâa et Gharb-Chrarda-Bni Hssen). De même, des valeurs limites d'émissions de certaines branches industrielles sont en cours d'élaboration, notamment pour les fonderies, les centrales thermiques, les cimenteries, l'industrie des phosphates, la construction automobile, les sucreries, les briqueteries et les huileries.

Un programme de réalisation du cadastre des émissions atmosphériques dans les grandes villes du Royaume a concerné quatre régions (Grand-Casablanca, Tadla-Azilal, Fès-Boulemane et Gharb-Chrarda Bni Hssen) et treize villes (Safi, El Jadida, Youssoufia, Tanger, Tétouan, Rabat, Salé, Témara, Marrakech, Essaouira, Benslimane, Khouribgua et Settat).

En 2014, le réseau national de surveillance de la qualité de l'air était composé de 29 stations fixes.

### L'habitat salubre

Visant l'éradication des bidonvilles des centres urbains, le programme « ville sans bidonville » a été mis en place en 2004 et a concerné 388 400 ménages (chiffres actualisés au fur et à mesure de la réalisation du programme), répartis dans 85 villes dont une grande



majorité concentrée sur l'axe atlantique Casablanca-Kénitra. Le coût global de ce programme est estimé à 32 milliards de dirhams dont 10 milliards de subvention de l'Etat, soit 31 %. Le reste est réparti entre les recettes de péréquation des opérateurs (54 %) et les contributions des ménages bénéficiaires (15 %).

A fin août 2014, un total de **52** villes et centres ont été déclarés sans bidonvilles, soit **61 %** du total des villes concernées, et 1 300 000 habitants ont vu leurs conditions d'habitat s'améliorer. La proportion de la population urbaine habitant dans des bidonvilles et dans des habitats sommaires est ainsi passée de **9,2 %** en **1994** à **5,6 %** en **2014** (selon les résultats du dernier RGPH 2014).

### La lutte contre les changements climatiques

Malgré ses faibles émissions des gaz à effet de serre (GES), le Maroc s'est joint très tôt aux efforts de la communauté internationale en matière de réduction des émissions de GES et d'adaptation à leurs impacts.

Ainsi, le Maroc a abrité, déjà en 2001 à Marrakech, la 7<sup>e</sup> **Conférence des Parties** «COP7» qui a rendu opérationnel le Protocole de Kyoto, qu'il a ratifié en 2002. Il a été un des premiers pays à mettre en place une Autorité nationale désignée pour les mécanismes de développement propre. Le Maroc a également soutenu l'Accord de Copenhague en notifiant au secrétariat de la CCNUCC (en janvier 2010) une liste de mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMA), à l'horizon 2020.

Sur le plan de l'investissement, le Maroc a élaboré un **Plan d'investissement vert**, présenté lors du sommet sur le changement climatique tenu en septembre 2014 à New York en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ce plan a permis l'identification d'un portefeuille de projets dans sept secteurs : l'eau, l'énergie (énergie renouvelable et efficacité énergétique), la forêt, l'agriculture, l'urbanisme, le transport et la gestion des déchets solides.

Ce portefeuille d'une trentaine de projets, qui avoisine **25 milliards de dollars US** en budget d'investissement sur une période de quinze ans, va permettre la mobilisation des financements additionnels provenant du secteur privé et offrir une palette d'opportunités pour le développement du partenariat public-privé.

Toujours dans le cadre de sa contribution aux efforts de la communauté internationale en matière de lutte contre le changement climatique, le Maroc s'est porté candidat à l'organisation de la 22<sup>e</sup> Conférence des Parties à la CCNUCC, qu'il abritera en décembre 2016.

## 2. Contraintes

Malgré l'importance des mesures mises en place, des actions entreprises et des efforts déployés, de nombreuses contraintes et difficultés persistent, notamment :

- l'insuffisance ou l'absence de cadre réglementaire relatif à certains domaines et aspects environnementaux (sol, réutilisation des eaux usées épurées, élimination des boues des STEP issues des opérations de traitement des eaux usées, etc.);
- l'insuffisance de l'application des textes relatifs à la préservation et à la valorisation de l'environnement;
- les différentes formes de pression exercées sur les ressources naturelles, en termes de quantité et de qualité, par les activités anthropiques (rejets domestiques et industriels, surexploitation, etc.);
- les effets du changement climatique qui demeurent imprévisibles;
- l'importance des investissements requis pour augmenter la cadence de la mise en œuvre des programmes et des projets environnementaux et remédier à certaines formes de dégradation (généralisation et pérennisation de l'accès à l'eau potable, assainissement liquide, gestion des déchets solides, atténuation du changement climatique et de ses impacts, etc.);
- la disponibilité et le coût du foncier pour l'acquisition des terrains par les communes pour la réalisation des projets environnementaux (assainissement liquide, gestion des déchets solides, etc.);
- l'insuffisance en termes de sensibilisation et d'implication de certains acteurs et de la société civile en matière de préservation de l'environnement;
- les besoins en renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux à la question de protection de l'environnement et du développement durable;
- les besoins en transfert de technologie propre dans le cadre de la coopération Nord-Sud.

## 3. Stratégie adoptée

Plusieurs plans, programmes et stratégies sont prévus ou en cours en matière de :

### Préservation des ressources en eau

Pour répondre aux nombreux défis dans ce domaine, un **Plan national de l'eau** a été élaboré en **2014** pour une politique de gestion de la demande et de valorisation des ressources. Cette politique comprend également le développement de l'offre par la mobilisation des ressources en eau conventionnelles

et non conventionnelles, notamment le captage des eaux pluviales, le dessalement de l'eau de mer et la réutilisation des eaux usées épurées. Elle s'appuie également sur la reconversion des zones polluées, la préservation de la ressource, du milieu naturel et des zones fragiles (nappes phréatiques, zones humides, oasis, lacs naturels et littoral).

Dans ce cadre, le Maroc a déjà lancé un grand projet de renforcement de l'alimentation en eau potable du Grand Agadir par dessalement d'eau de mer.

### Généralisation de l'accès à l'assainissement liquide

**Au niveau urbain**, le Plan national d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées a été élaboré en 2006 et révisé en 2008 avec pour objectifs :

- d'atteindre un taux de raccordement global de 100 % en 2030 ;
- de réduire la pollution domestique de 50 % en 2016, de 60 % en 2020 et de 100 % en 2030.

**En milieu rural**, pour résorber le retard enregistré, dû aussi à la structure de l'habitat et à sa dispersion, un Projet national d'assainissement rural (PNAR) a été élaboré pour desservir 32 000 douars dans 1 300 communes.

### Amélioration de la gestion des déchets solides

Il est prévu :

- d'atteindre un taux de collecte de 85 % en 2016 et de 90 % en 2020 ;
- de réaliser des centres de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés au profit de tous les centres urbains (100 %) en 2020 ;
- de réhabiliter et fermer toutes les décharges non contrôlées existantes en 2020 ;
- d'organiser et promouvoir la filière du « tri-recyclage-valorisation » pour atteindre le taux de 20 % de récupération des déchets générés.

Le coût global de ce programme s'élève à 40 milliards de dirhams.

### Préservation des forêts et de la biodiversité

La forêt est d'une importance environnementale, sociale et économique cruciale pour le développement durable du Maroc. Plusieurs projets sont prévus pour renforcer ces fonctions, par la préservation et la gestion durable des forêts, notamment la reconstitution des forêts sur 200 000 hectares à l'horizon 2020 dont bénéficieront 8 millions d'habitants (50 % de la population rurale), et par l'aménagement des bassins versants en amont des barrages pour la lutte contre l'érosion hydrique, la conservation de la fertilité des sols et des services offerts par les écosystèmes agro-sylvo-pastoraux en amont des barrages ainsi que le renforcement des infrastructures socio-économiques de base et la promotion d'activités génératrices de revenus.

### Promotion des énergies renouvelables

**La Stratégie énergétique nationale** se fixe les objectifs suivants :

- atteindre 42 % de la puissance électrique installée à partir de sources renouvelables, en 2020, dont 2 000 MW en énergie solaire, 2 000 MW en énergie éolienne et 2 000 MW en énergie hydraulique ;
- réaliser une efficacité énergétique avec une économie d'énergie de 12 % à horizon 2020 et de 15 % à horizon 2030 par rapport à l'évolution tendancielle, et ce principalement dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie et du transport.

Un premier complexe solaire NOOR I, d'une capacité de 500 MW, a été lancé à Ouarzazate en juin 2013. La sélection des développeurs pour NOOR II et NOOR III est bien avancée, et la livraison d'électricité sur ce complexe est prévue à fin 2015.

Par ailleurs, la première phase de mise à niveau environnementale et d'amélioration du cadre de vie des citoyens par des programmes ciblés sera suivie dans une deuxième phase par la Stratégie nationale du développement durable (SNDD), qui est en cours de finalisation et d'adoption et qui vise à traduire les engagements du pays en matière de développement durable.





Tableau n° 16

## Evolution des indicateurs de l'OMD 7

Cibles	Indicateurs	1995	2000	2006	2009	2012	2015
<b>Cible 21</b> Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et veiller à la préservation de la biodiversité en inversant la tendance à la déperdition des ressources environnementales	Proportion des zones forestières	12,7	12,7	12,7	12,7	12,7	
	Superficies annuelles moyennes reboisées et régénérées (ha)	20 000	20 000	29 651	39 160	(2011) 42 469	
	Superficies des aires protégées pour préserver la biodiversité (ha): parcs nationaux	(1994) 193 380	(2001) 545 000		(2008) 808 700		
<b>Cible 22</b> Limiter les émissions des gaz nocifs à la santé et à l'environnement	Émissions de dioxyde de carbone (millions de tonnes E-CO <sub>2</sub> )	(1994) 48,0	(2000) 63,4	(2004) 75,0	(2010) 65,2	71,6	
	Émissions des substances appauvrissant la couche d'ozone (tonnes)	(1996) 814		(2001) 435			
	PIB par unité d'énergie consommée (\$US PPA par kg équivalent pétrole)	(1990) 10,2	(2001) 9,9		(2008) 6,0		
<b>Cible 23</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la part de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à un meilleur système d'assainissement	Proportion de la population branchée au réseau ou ayant accès à une source d'eau salubre :	(1994)		(2007)		(2014)	
	• urbain	81	88	100	100	100	
	• rural	14	43	85	89	94,5	
	Proportion des ménages urbains ayant accès à un réseau d'évacuation des eaux usées	(1994) 74,2		(2004) 79,4	(2006) 85,6	(2014) 88,5	
<b>Cible 24</b> Éliminer, d'ici 2020, en milieu urbain toutes les formes d'habitat qui ne répondent pas aux critères de sécurité	Proportion de la population urbaine habitant dans des bidonvilles et dans des habitats sommaires	(1994) 9,2		(2004) 8,2		(2014) 5,6	
	Part des ménages urbains propriétaires de leurs logements ou accédant à la propriété (en %)	(1994) 48,5		(2004) 56,8		(2014) 62,7	

Sources : Ministère chargé de l'Environnement, Ministère chargé de l'Eau, Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Ministère de l'Intérieur (DGCL), Haut-Commissariat au Plan, Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification, Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville, Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire et Office national de l'Eau et de l'Electricité (ONEE).

## Capacité de suivi et d'évaluation

	Fort	Moyen	Faible
Capacité à collecter les données	X		
Qualité de l'information récente	X		
Capacité à suivre l'information statistique	X		
Capacités à l'analyse statistique	X		
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques de planification et d'allocation des ressources	X		
Mécanismes de suivi et d'évaluation	X		

## Aperçu de la situation

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?			
<b>Probablement</b>	Potentiellement	Invraisemblablement	
Etat de l'environnement favorable			
Fort	<b>Moyen</b>	Faible mais s'améliorant	Faible



## Objectif 8

# Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

## 1. L'aide publique au développement

L'Aide publique au développement (APD) s'est établie en 2012, à l'échelle mondiale, à 125,6 milliards de dollars, en baisse de 4% par rapport à 2011. En 2013, elle a augmenté de 6,1% en termes réels par rapport à 2012, après deux années de baisse. L'APD nette des membres du groupe de pays appartenant au Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a atteint 134,8 milliards de dollars. Cela représentait 0,3% du revenu national brut cumulé des pays développés, loin de la promesse d'atteindre 0,7%.

Au total, 17 pays sur les 28 pays membres du CAD ont enregistré une augmentation de leurs allocations à l'APD, alors que 11 de ces pays ont déclaré une diminution. En 2013, les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, l'Allemagne, le Japon et la France étaient les plus gros donateurs en volume. Le Danemark, le Luxembourg, la Norvège et la Suède ont continué de dépasser la cible APD des Nations Unies de 0,7% du revenu national brut, et le Royaume-Uni a atteint cet objectif.

## 2. Le financement des secteurs sociaux au Maroc

L'Etat consacre plus de la moitié de son budget général au financement des secteurs sociaux, soit 54,4% en 2014, contre 36% en 1994. L'éducation et la santé, deux secteurs-clés pour la réalisation des OMD directement impliqués dans la réalisation de quatre objectifs, ont bénéficié de hausses budgétaires importantes ces dernières années. Ainsi, le budget qui leur est alloué s'est apprécié de 48% et de 61% respectivement sur la période 2008-2015, avec des taux d'accroissement annuel moyens de 5,7% et 7%.

Tableau n° 17

### Evolution du budget des secteurs sociaux dans le budget général de l'Etat et le PIB

	1994	2001	2008	2012	2014
En % du budget général	36,3	47,4	53,0	55,2	54,4
En % du PIB	8,6	12,0	12,3	16,2	15,6

Source: Ministère de l'Economie et des Finances et HCP.

Cet effort budgétaire soutenu devrait permettre la poursuite des différents programmes visant à améliorer la santé de la mère et de l'enfant et à lutter contre les maladies, à améliorer les taux de scolarisation et à lutter contre l'analphabétisme et l'abandon scolaire.

Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, 2,54 milliards de dirhams ont été consacrés en 2014 à la mise en œuvre des programmes de l'INDH et 5,55 milliards de dirhams (au 19 septembre 2014) ont été alloués au Fonds d'appui à la cohésion sociale qui vise à renforcer les actions sociales en faveur des populations démunies. En 2015, le Fonds de soutien à l'INDH et le Fonds de cohésion sociale bénéficient de crédits respectifs de l'ordre de 3,1 et 3,8 milliards de dirhams. De même, un montant de 1,3 milliard de dirhams a été alloué au Fonds pour le développement rural et des zones montagneuses.

## Caisse de compensation

La charge de la compensation s'est inscrite dans une tendance haussière, impactant gravement l'équilibre budgétaire et les comptes publics. De 2002 à 2012, la charge de la compensation a augmenté de 4 milliards à 56,3 milliards de dirhams, passant ainsi de 0,9% à 6,8% du PIB. En 2013, elle a atteint 44,4 milliards de dirhams, représentant ainsi 5,1% du PIB. Sur la période 2009-2013, le montant cumulé de la charge de la compensation a atteint 194,8 milliards de dirhams, se répartissant entre 162,2 milliards de dirhams, soit 83,3%, pour les produits pétroliers, 19,5 milliards de dirhams, soit 10%, pour le sucre et 13,1 milliards de dirhams, soit 6,7%, pour la farine.

La charge de la compensation s'est imposée comme une dépense incompressible et incontrôlable sur laquelle le gouvernement a peu d'emprise quant à sa prévision et à la mobilisation des ressources nécessaires pour y faire face. Cette charge est devenue, depuis quelques années, une problématique majeure pour l'équilibre des finances publiques. Son poids pèse lourdement sur le déficit budgétaire et, de ce fait, réduit les marges de financement de l'investissement public et ralentit les chantiers structurants du pays.

Devant le caractère non soutenable de cette situation, le gouvernement a pris, en 2013, deux décisions importantes pour limiter l'impact de la hausse des cours du pétrole sur le marché local : l'indexation partielle des prix de l'essence, du gasoil et du fuel industriel sur les cours mondiaux et la conclusion d'un contrat de

couverture des prix *hedging*. Par ailleurs, un dispositif conventionnel de soutien au secteur des transports a été mis en place.

En 2014, le gouvernement a pris la décision de décompenser l'essence et le fuel industriel et de réduire selon un échancier la subvention au gasoil. Ces mesures permettent, certes, de contenir la charge de la compensation dans la limite des crédits budgétaires prévus dans le budget de l'Etat, mais elles sont loin de résoudre durablement la problématique de la compensation car sa facture reste trop lourde, compromettant les chances d'une croissance saine et durable.

Tableau n° 18

### Evolution de la part de la subvention accordée à la Caisse de compensation dans le budget de l'Etat et le PIB

	1994	2001	2008	2012	2014
En % du budget général	3,5	5,9	12,5	21,5	12,0
En % du PIB	1,0	1,5	2,9	6,8	3,5

Source : Ministère de l'Economie et des Finances et HCP.

### L'Initiative nationale pour le développement humain (INDH)

Depuis son lancement par Sa Majesté le Roi Mohammed VI en 2005, l'INDH a enregistré des résultats probants, aussi bien sur les plans quantitatif que qualitatif, démontrant ainsi la pertinence de sa démarche et la justesse de son approche.

En effet, le lancement de l'Initiative nationale pour le développement humain a donné un nouvel élan à la dynamique de développement et au processus de lutte contre la pauvreté. L'INDH a été conçue pour renforcer l'action de l'Etat et des collectivités locales et repose sur le ciblage des zones et des catégories les plus démunies ainsi que sur la participation des populations pour une meilleure appropriation et une meilleure viabilité des projets et des interventions. Elle privilégie l'approche contractuelle et le partenariat avec le tissu associatif et les acteurs du développement local et de proximité.

Le programme prioritaire 2005 a permis le démarrage effectif de l'INDH avec la mise en place des organes de gouvernance, l'amorce de l'approche stratégique et participative et le lancement d'actions à court terme de développement humain et à très fort impact: lutte contre l'abandon scolaire, soutien à la santé et amélioration du cadre de vie des populations.

Durant la période 2005-2015, 38 341 projets ont été lancés dans le cadre de l'INDH, dont 12 868 pour la lutte contre la pauvreté en milieu rural. Quant au programme de lutte contre l'exclusion sociale au milieu urbain, 6 388 projets d'équipement sociaux de base ont été programmés.

L'effet positif de l'INDH a favorisé le lancement d'une deuxième phase sur la période 2011-2015, avec une enveloppe de 17 milliards de dirhams pour l'élargissement des zones ciblées, dont 9,4 milliards de dirhams constituent la contribution du budget général de l'Etat, soit 55,3 %. La répartition de cette enveloppe par année et par source se présente ainsi :

Tableau n° 19

### Evolution du budget alloué à la deuxième phase de l'INDH

(En millions de dirhams)	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Budget général de l'Etat	1 680	1 780	1 880	1 980	2 080	9 400
Collectivités locales	1 100	1 105	1 145	1 130	1 120	5 600
Etablissements publics	200	200	200	200	200	1 000
Coopération internationale	200	200	200	200	200	1 000
Total	3 180	3 285	3 425	3 510	3 600	17 000

Source : INDH.

### 3. L'engagement du Maroc pour la coopération Sud-Sud et triangulaire

La coopération Sud-Sud est une volonté politique du Maroc, inscrite dans la Constitution adoptée le 2 juillet 2011 qui affirme l'engagement du Royaume à « consolider les relations de coopération et de solidarité avec les peuples et les pays d'Afrique, notamment les pays subsahariens et du Sahel » et à « renforcer la

coopération Sud-Sud ». Fort d'une expertise de pointe et d'une présence stratégique dans plusieurs secteurs économiques, le Maroc est particulièrement bien positionné pour jouer un rôle de leader dans la région et au-delà.

L'Agence marocaine de coopération internationale (AMCI) a été créée en 1986. C'est un outil souple et efficace pour l'exécution de la politique de coopération tracée par le gouvernement marocain dans le cadre de



la coopération Sud-Sud. Elle est chargée de la mise en œuvre de cette politique sous ses formes bilatérales et tripartites tout en plaçant le facteur humain au cœur de sa stratégie de développement.

L'intervention de l'Agence s'articule autour des axes prioritaires suivants : formation des cadres, coopération technique, coopération économique et financière et action humanitaire.

### a. La formation des cadres

Les nouvelles orientations de la politique étrangère du Royaume ont donné une impulsion nouvelle et forte aux actions de coopération bilatérale, notamment en matière de formation des cadres étrangers dans les établissements publics marocains d'enseignement supérieur. Ces actions ont pris, ces dernières années, des dimensions importantes. Ainsi, le Royaume est devenu une destination de prédilection pour un nombre croissant d'étudiants étrangers, notamment africains, désireux d'y poursuivre leurs études supérieures et de spécialités.

Le nombre de pays bénéficiaires de l'offre marocaine de bourse a connu une forte augmentation depuis l'année 2000 pour atteindre 96 pays en 2013. Toutefois, seuls 83 pays ont présenté des candidatures. L'effectif global des étudiants ayant bénéficié d'une inscription avec une bourse octroyée par le Maroc depuis la création de l'AMCI a atteint 16 600, répartis selon les zones géographiques (Afrique subsaharienne : 11 200 ; Monde arabe : 4 648 ; Amérique du Sud et Caraïbes : 186 ; Europe : 80).

L'effectif global des lauréats étrangers au Maroc depuis 1990, selon les statistiques disponibles à l'AMCI, est de 15 173.

### b. La coopération technique et le développement des compétences

La coopération technique se décline en version bilatérale, dans le cadre des accords signés avec certains pays, ou en version tripartite associant le Maroc à des pays donateurs, à des organisations internationales ou à des bailleurs de fonds multilatéraux.

En effet, la coopération tripartite présente de nombreux avantages et permet, à travers la participation de bailleurs de fonds internationaux, de faire profiter les pays du Sud de l'expertise et du savoir-faire marocains appréciés en Afrique.

L'offre de coopération du Maroc peut prendre différentes formes : formation de longue, moyenne et courte durée, formation sur place dans les pays bénéficiaires, sessions de formation au Maroc, stages de perfectionnement,

voyages d'études, envoi d'experts, réalisation de programmes conjoints etc.

L'assistance technique qu'apporte le Maroc est un moyen de promotion du savoir-faire et des potentialités marocaines dans une multitude de domaines où le Maroc est crédité d'une expertise reconnue et appréciée aux niveaux régional, continental et international.

Aujourd'hui, le Maroc enregistre une forte demande étrangère, surtout africaine, sollicitant l'expertise acquise par les professionnels marocains dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'eau potable, des pêches maritimes, des infrastructures, de la justice, etc.

Ainsi, plus de 600 stages et visites d'information ont été organisés depuis 2001, sous forme de cycles de formation de courte et moyenne durée dans une vingtaine de domaines administratifs, techniques et professionnels.

Par ailleurs, depuis de nombreuses années, le Maroc enregistre un intérêt particulier des pays africains pour les missions d'expertise marocaines, notamment en matière de réalisation d'études techniques, de conception d'infrastructures, ainsi que pour les domaines productifs, sociaux et des services.

Plus de 250 missions d'experts ont ainsi été effectuées depuis 2001. Cependant, au vu des demandes enregistrées, de grandes potentialités sont encore ouvertes au Maroc dans ce domaine.

En matière de coopération tripartite, plus de 900 cadres africains ont suivi depuis l'année 2000 des stages au Maroc dans des secteurs prioritaires, notamment ceux de l'eau potable, des pêches maritimes, de la marine marchande, des technologies de l'espace, des douanes, de l'entretien routier et de la santé, associant le Maroc à des pays bailleurs de fonds ou à des organisations internationales.

### c. La coopération économique et financière et le renforcement des capacités

La coopération économique et commerciale constitue l'un des fondements de la stratégie de l'action extérieure du Maroc, particulièrement à l'égard de l'Afrique subsaharienne. C'est ainsi que le Royaume du Maroc a développé une coopération diversifiée avec ses partenaires africains et lancé une série d'initiatives en faveur de ces pays, notamment les pays les moins avancés (PMA). En 2000, le Maroc a annulé la dette d'un certain nombre de ces pays et a lancé l'initiative d'accès au marché marocain en franchise de droits de douane et hors contingents en faveur des PMA d'Afrique, initiative qui a été notifiée à l'Organisation mondiale du commerce en 2001.

Les efforts des autorités publiques ont été renforcés par le secteur privé marocain qui est encouragé à investir dans les PMA africains grâce à un cadre juridique propice au partenariat Maroc-Afrique. En effet, en 2010, le Maroc a été le 2<sup>e</sup> investisseur africain dans le continent, avec une enveloppe de 582 millions de dirhams, soit près de 91% des investissements marocains directs à l'étranger. 56% de ces investissements ont été réalisés dans la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), principalement dans les secteurs des mines, des télécommunications, de la finance et du BTP. Les investissements marocains réalisés en Afrique durant les cinq dernières années s'élèvent à plus de 1,7 milliard de dirhams et ce, malgré une conjoncture économique mondiale difficile. Les investissements marocains réalisés par le secteur privé connaissent une diversification sectorielle et concernent essentiellement les secteurs à forte valeur ajoutée (services financiers, télécommunications, énergie, mines, BTP, TIC, électrification...).

Par ailleurs, en vue d'encourager davantage l'implication du secteur privé marocain dans le processus d'édification des économies africaines, le gouvernement marocain a procédé, au titre de l'année budgétaire 2011, à la mise en œuvre de mesures en faveur des investisseurs marocains en Afrique consistant à porter le plafond des investissements autorisés en Afrique de 4 à 13 millions de dollars. Par ailleurs, le Maroc a exprimé à de nombreuses occasions sa disposition à œuvrer pour un partenariat spécifique et rénové avec les pays du Sud dans le cadre de la coopération régionale et interrégionale, notamment avec les petits États insulaires en développement (PEID), conformément aux stratégies de la Barbade et de Maurice. L'AMCI est, quant à elle, de plus en plus active dans le domaine de la coopération économique et financière avec les pays d'Afrique, d'Amérique centrale et du Sud, des Caraïbes et de l'Océanie. Dans ce cadre, plusieurs pays bénéficient d'une assistance financière destinée à la réalisation de projets de développement économique et social, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'agriculture.

Les années 2014 et 2015 ont été marquées par des visites royales dans plusieurs pays africains, couronnées par la signature d'une centaine de **conventions et d'accords bilatéraux** entre le Maroc et certains pays africains, notamment le **Mali, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée-Conakry, le Sénégal et la Guinée-Bissau** dans plusieurs domaines de coopération : **l'agriculture, l'aquaculture, l'élevage, la forêt et la pêche maritime, les secteurs aérien, industriel, minier, pétrolier et gazier, l'électricité, le transport, le tourisme, l'immobilier, les infrastructures, l'eau, la santé, l'éducation, l'enseignement technique, la formation professionnelle et le développement humain.**

Ainsi, depuis son accession au trône, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a effectué 8 tournées en Afrique et s'est rendu dans plus de 17 pays africains. Ces visites se sont traduites par la signature de près de 500 accords et conventions de partenariat.

#### d. Les actions humanitaires

On note également les opérations d'aide humanitaire réalisées par le Maroc au profit des pays victimes de catastrophes naturelles, qui constituent une part appréciable des interventions de l'AMCI et dont le budget est passé de 8 848 200 dirhams, en 2001 (soit 1 040 964,70 dollars des Etats-Unis) à 81 523 536 dirhams (soit 9 591 004,24 dollars des Etats-Unis) en 2006.

L'action humanitaire a toujours constitué un levier de la solidarité agissante du Maroc envers les pays d'Afrique et a été déclinée durant plus de vingt-cinq ans en opérations d'urgence constituées généralement de dons de médicaments, de produits alimentaires et d'équipements. A titre d'exemple, un montant de 23 millions de dirhams a été alloué en 2008 à ce volet et a profité à des pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie du Sud-Est touchés pour la plupart par des catastrophes naturelles.



Tableau n° 20

## Evolution des indicateurs de l'OMD 8

Cibles	Indicateurs	1990	2000	2009	2012	2014	2015
<b>Cible 25</b> Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert fondé sur des règles prévisibles et non discriminatoires	APD nette, en % du PNB des pays donateurs		0,22	(2008) 0,30	0,29		
	Proportion de l'APD consacrée aux services sociaux de base (en %)*	(1990-1996) 18,6	(1997-2001) 14,8				
<b>Cible 26</b> Traiter globalement le problème de la dette des PED par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme	Service de la dette extérieure en % des exportations de biens et services *	15,0	5,7	1,4			
	Proportion de l'APD fournie au titre de l'allègement de la dette						
<b>Cible 27</b> En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile	Taux de chômage des 15-24 ans *						
	Ensemble	—	19,6	17,9	18,6	20,0	
	Masculin	—	21,1	18,5	18,4	20,3	
	Féminin	—	15,8	16,2	19,2	15,3	
<b>Cible 28</b> En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement	Part des dépenses des ménages réservée aux médicaments dans les dépenses totales de santé (en %)	(1997-1998) 60,0	(2001) 59,1	(2006) 45,6	—		
<b>Cible 29</b> En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous	Nombre de lignes téléphoniques pour 1 000 habitants**	(2000) 50,5	(2009) 108,9	(2012) 110,8	(2013) 89,0	75,0	
	Nombre d'abonnés à internet pour 1 000 habitants **	(2000) 1,2	(2009) 33,6	(2011) 99,0	—	294,5	
	Pourcentage des ménages disposant d'un ordinateur personnel **	(2004) 11,0	(2007) 17,2	—	—	—	
	Nombre d'abonnés aux téléphones mobiles pour 1 000 habitants **	(2000) 104,0	(2009) 804,4	(2011) 1 135,7	—	1 300,0	

Sources: \* Haut-Commissariat au Plan, \*\* Observatoire des technologies de l'information.

# Annexe: Synthèse des résultats des consultations nationales tenues durant les années 2013 et 2014 sur les priorités de développement de l'après-2015

Thématiques	Aspirations exprimées par les participants	Mesures préconisées
<b>Education : éducation universelle et de qualité</b>	Les Marocains aspirent à une éducation universelle de qualité, basée sur l'égalité et la parité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Généralisation du préscolaire et de la scolarisation dans les régions éloignées.</li> <li>- Amélioration de l'encadrement pédagogique, de la formation et de la qualification des enseignants.</li> <li>- Amélioration des infrastructures scolaires qui sont inadéquates et sans les moindres conditions sanitaires, surtout en milieu rural.</li> <li>- Amélioration de la qualité de l'enseignement : lutte contre l'encombrement des classes et les classes à niveaux multiples.</li> <li>- Lutte contre les déperditions scolaires.</li> <li>- Promotion des investissements destinés à rendre les écoles agréables (espaces verts, accès à l'eau et l'assainissement, etc.).</li> </ul>
<b>Santé : accès à des services de santé de qualité</b>	L'accès universel (y compris l'accessibilité) à des services de santé de qualité est un enjeu majeur pour les Marocains.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation des allocations budgétaires pour le secteur de la santé.</li> <li>- Réduction de la mortalité des enfants et amélioration de la santé des femmes.</li> <li>- Production des médicaments génériques.</li> <li>- Renforcement de la prévention et de la prise en charge.</li> <li>- Renforcement d'une formation de qualité des professionnels de la santé, du personnel médical et paramédical</li> <li>- Amélioration de la qualité des prestations sanitaires (accueil, infrastructures sanitaires).</li> <li>- Généralisation de la couverture de la prévoyance sociale.</li> <li>- Appui en matière de VIH.</li> </ul>
<b>Lutte contre les disparités urbain/rural</b>	Assurer l'équilibre en matière de développement entre les composantes territoriales, le renforcement des investissements dans les zones périurbaines et le désenclavement du monde rural.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion du monde rural en favorisant, d'une part, une agriculture et une économie solidaire et, d'autre part, la réconciliation des populations avec leur territoire.</li> <li>- Adoption d'une approche territoriale en encourageant la production.</li> <li>- Promotion de l'éco-tourisme et développement des capacités dans la commercialisation des produits locaux.</li> <li>- Harmonisation des politiques publiques basée sur une éthique de partenariat et sur l'économie solidaire.</li> <li>- Faire face à l'inégalité d'accès aux soins, à l'insuffisance de financement et des ressources humaines dans le domaine sanitaire.</li> <li>- Promotion de l'accès des populations aux infrastructures de base (routes rurales, assainissement...) et à la mobilité.</li> <li>- Résorption de l'habitat insalubre.</li> <li>- Renforcement des centres et des structures de proximité.</li> <li>- Création d'infrastructures socioculturelles.</li> </ul>
<b>Promotion de l'égalité hommes/femmes et autonomisation des femmes</b>	Les Marocains aspirent à un Maroc où les femmes jouissent d'une grande sécurité et d'une grande liberté pour sortir et travailler. L'accès à l'emploi doit aussi permettre d'augmenter l'autonomisation des femmes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eradication de toute forme de violence à l'égard des femmes.</li> <li>- Amélioration de l'équité dans la rétention et la réussite, dans l'accès des filles aux filières scientifiques, techniques et professionnelles.</li> <li>- Intégration de la dimension genre dans toute action de développement économique, social et environnemental.</li> <li>- veille sur l'égalité homme-femme dans tous les domaines : éducation, emploi...</li> <li>- Lutte contre le sous emploi et la précarité de l'emploi féminin, ainsi que toute autre forme de discrimination à l'égard des femmes.</li> <li>- Renforcement du rôle de la femme dans la vie politique.</li> </ul>



Thématiques	Aspirations exprimées par les participants	Mesures préconisées
<b>Promouvoir l'emploi, notamment des jeunes</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Insertion des jeunes dans le marché du travail.</li> <li>– Promotion de la formation et de la qualification professionnelle des jeunes dans les nouveaux métiers d'avenir.</li> <li>– Promotion de la participation des jeunes dans la vie politique.</li> <li>– Appui au secteur privé.</li> <li>– Promotion des investissements et l'accès des petites et moyennes entreprises aux financements.</li> <li>– Promotion de la formation professionnelle.</li> <li>– Lutte contre le travail des enfants, notamment dans le milieu rural.</li> </ul>
<b>Prise en charge et intégration des personnes à besoins spécifiques, des personnes âgées et vulnérables</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mise en place de politiques sanitaires adaptées aux personnes vulnérables (personnes âgées et personnes ayant des besoins spécifiques).</li> <li>– Discrimination positive dans l'accès à l'enseignement des personnes à besoins spécifiques.</li> <li>– Accès des catégories de la population les plus vulnérables, notamment en milieu rural à l'enseignement et à l'éducation.</li> <li>– Généralisation de la couverture sociale et médicale des personnes à besoins spécifiques et de la population vulnérable.</li> <li>– Sécurisation de la vieillesse avec des systèmes de retraite et de prévoyance sociale.</li> <li>– Prise en charge des personnes âgées, des enfants de la rue et des personnes à handicap.</li> <li>– Accompagnement des malades mentaux.</li> </ul>
<b>Gouvernance et Etat de droit: une classe politique responsable est le garant du respect des droits et des institutions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Garantir la justice sociale et l'égalité.</li> <li>– Garantir le respect et application des lois.</li> <li>– Permettre une plus large participation aux processus de décision.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Nécessité de renforcer les capacités des acteurs en tant que « contre-pouvoir vis-à-vis des responsables politiques », en dotant les institutions de contrôle et de bonne gouvernance, de moyens nécessaires couplée à la nécessité de « renforcer la transparence » et d'instaurer le principe de redevabilité des décideurs politiques.</li> <li>– Gestion communautaire des services publics de base et la simplification des procédures administratives et juridiques.</li> </ul>
<b>Les Marocains prônent un retour aux valeurs de la citoyenneté</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– La promotion des valeurs de la citoyenneté.</li> <li>– Le retour aux valeurs « traditionnelles » d'équité, de solidarité, de respect et d'aide aux démunis. La famille est perçue comme l'élément déterminant d'une intégration sociale sereine.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Dynamisation de la société civile et renforcement de ses capacités.</li> <li>– Participation à la vie politique et associative pour promouvoir une citoyenneté active et des rapports sociaux apaisés.</li> <li>– Promotion de la dimension culturelle.</li> </ul>
<b>Environnement durable: le respect de l'environnement est avant tout une valeur civique</b>	Protection de l'environnement, de la qualité de vie et la préservation du patrimoine naturel.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Amélioration du bien-être de la population par la multiplication des espaces verts, l'aménagement de l'espaces de vie.</li> <li>– Amélioration de l'assainissement, de la collecte et du recyclage des déchets.</li> <li>– Lutte contre les changements climatiques par la réduction des émissions des GES et l'adaptation des stratégies sectorielles aux effets du changement climatique.</li> <li>– Préservation du patrimoine historique et architectural des régions (Ksours, Kasbahs, villes impériales, Agoudar, etc.).</li> <li>– Intégration de la dimension genre dans le domaine de l'environnement.</li> <li>– Lutte contre la désertification, la préservation du patrimoine forestier et des zones oasiennes.</li> <li>– Préservation des ressources hydriques.</li> <li>– Préservation de la biodiversité.</li> <li>– Inversement de la tendance de dégradation des ressources hydriques, forestiers et des sols.</li> <li>– Promotion d'une agriculture durable.</li> <li>– Promotion de l'utilisation des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.</li> <li>– Amorce d'une croissance verte.</li> <li>– Promotion de l'éducation environnementale, notamment par la promotion des « écoles écologiques ».</li> </ul>

Thématiques	Aspirations exprimées par les participants	Mesures préconisées
<b>Droits humains : les Marocains veulent les mêmes droits pour tous, sans inégalités ni disparités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Respect et réalisation des droits humains inscrits dans la Constitution et dans les conventions internationales signées par le Maroc.</li> <li>– Ces droits concernent la liberté d'expression, le droit au logement digne, au travail décent, à la sécurité, à la libre circulation des personnes et des biens, au non-refoulement, à l'accès à l'information, à la paix, à la santé, à un environnement sain, à la justice, aux loisirs, à l'équité et l'égalité des chances.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Promotion de l'accès à l'éducation et aux services de santé aux personnes à besoins spécifiques et aux personnes âgées.</li> <li>– Développement d'indicateurs et d'outils de suivi de la mise en œuvre effective des conventions internationales.</li> <li>– Lutte contre la corruption et le clientélisme par l'instauration d'un système de contrôle et des mécanismes de sanctions.</li> <li>– Accès au marché du travail, à l'éducation et à la santé.</li> <li>– Promotion de l'égalité des chances et de situation de tous les citoyens.</li> <li>– Réduction des inégalités sociales et territoriales.</li> <li>– Lutte contre l'exclusion sociale.</li> </ul>
<b>Le financement du développement va de pair avec la coopération Sud-Sud et le renforcement du rôle des Nations Unies</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les Nations Unies devraient jouer un plus grand rôle au niveau mondial concernant la résolution des conflits, le respect des droits fondamentaux, la protection des réfugiés, la mobilité des personnes, la mobilisation de ressources pour le développement et la coordination.</li> <li>– La nécessité d'impliquer davantage les organisations de la société civile et le tissu privé, de développer (ou de renforcer lorsqu'ils existent) les mécanismes de transparence et de redevabilité, et de promouvoir l'accès au système économique, par exemple à travers des banques dédiées aux très petites entreprises.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Suggestions de lier le financement du développement au respect effectif des droits humains et des droits des femmes.</li> <li>– Renforcement de l'intégration régionale et de la coopération Sud-Sud permettrait de partager les expériences et de capitaliser le savoir-faire des pays.</li> </ul>
<b>Paix et sécurité : la coexistence pacifique et la paix internationale peuvent garantir la sécurité des personnes et des communautés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les Marocains sont conscients que la sécurité concerne d'une manière directe tous les individus et toutes les collectivités.</li> <li>– La sécurité est identifiée en tant que défi majeur post 2015 en raison de la pauvreté, du chômage, des actes terroriste, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Ouverture d'un dialogue constructif entre l'ensemble des partenaires aux niveaux régional et mondial, basé sur une coopération dans le cadre de politiques sécuritaires solidaires, pour mieux intervenir dans les zones de conflit.</li> <li>– Renforcement du rôle et de la capacité de l'Organisation des Nations Unies, en coordination avec la société civile et les gouvernements, afin de développer une vision commune pour construire des liens entre les peuples, sans oublier d'assurer la sûreté et la sécurité des minorités.</li> </ul>

# Liste des acronymes

<b>AMCI</b>	Agence marocaine de coopération internationale	<b>NV</b>	Naissance vivante
<b>APD</b>	Aide publique au développement	<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>ARV</b>	Antirétrovirale	<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la santé
<b>BTP</b>	Bâtiment et travaux publics	<b>ONEE</b>	Office national de l'électricité et de l'eau potable
<b>CCNUCC</b>	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	<b>OPHI</b>	Oxford Poverty and Human Development
<b>CEDAW</b>	Convention Elimination Discrimination against Women	<b>PAGER</b>	Programme d'approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales
<b>CERED</b>	Centre d'études et de recherches démographiques	<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>CNE</b>	Conseil national de l'environnement	<b>PMA</b>	Pays les moins avancés
<b>CNEDD</b>	Charte nationale de l'environnement et du développement durable	<b>PNA</b>	Programme national d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées
<b>DSSP</b>	Direction de la Stratégie, des Statistiques et de la Planification	<b>PNB</b>	Produit national brut
<b>END</b>	Enquête nationale démographique	<b>PNLAT</b>	Programme national de lutte antituberculeuse
<b>ENPS</b>	Enquête nationale sur la population et la santé	<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le développement
<b>ENPSF</b>	Enquête nationale sur la population et la santé familiale	<b>POT</b>	Programme des oasis du Tafilalet
<b>ENSME</b>	Enquête nationale sur la santé de la mère et de l'enfant	<b>PPA</b>	Parité de pouvoir d'achat
<b>ESSB</b>	Etablissement de soins de santé de base	<b>PVVIH</b>	Personnes vivant avec le virus de l'immunodéficience humaine
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	<b>RAMED</b>	Régime d'assistance médicale
<b>HCP</b>	Haut-Commissariat au Plan	<b>RGPH</b>	Recensement général de la population et de l'habitat
<b>ICRAM</b>	Initiative concertée pour le renforcement des acquis des Marocaines	<b>SNDD</b>	Stratégie de développement durable
<b>IEC</b>	Information, éducation et communication	<b>STEP</b>	Station d'épuration des eaux usées
<b>INDH</b>	Initiative nationale pour le développement humain	<b>TAMKINE</b>	Programme conjoint multisectoriel de lutte contre les violences fondées sur le genre par l'autonomisation des femmes et des filles
<b>IST</b>	Infection sexuellement transmissible	<b>TEP</b>	Tonnes équivalent pétrole
<b>LAT</b>	Lutte antituberculeuse	<b>TIC</b>	Technologies de l'information et de la communication
<b>MENFP</b>	Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle	<b>TVA</b>	Taxe sur la valeur ajoutée
<b>MFPMA</b>	Ministère de la Fonction publique et de la Modernisation de l'Administration	<b>UDI</b>	Usagers de drogues injectables
<b>MS</b>	Ministère de la Santé	<b>UNDAF</b>	Plan cadre des Nations Unies pour le développement
<b>MSFFDS</b>	Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement social	<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
<b>MTEP</b>	Million de tonnes équivalent pétrole	<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
<b>MW</b>	Mégawatt	<b>USD</b>	Dollar des Etats-Unis
<b>NAMA</b>	Mesures d'atténuation appropriées au niveau national	<b>VIH/SIDA</b>	Virus de l'immunodéficience humaine/ Syndrome de l'immunodéficience acquise
		<b>VSB</b>	Villes sans bidonvilles